
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mardi 6 juin 2006, à 20 h 30

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Eric Fourcade, Jean-Marie Hainaut, Blaise Hatt-Arnold, David Metzger et Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 juin et mercredi 7 juin 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Fixation des jours et des heures des séances.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau du Conseil municipal vous propose de maintenir nos séances plénières les mardis et mercredis à 17 h et 20 h 30.

4. Questions orales.

M. Olivier Norer (Ve). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et concerne la motion M-387, renvoyée l'année passée au Conseil administratif, au sujet des épaves de vélos qui jonchent nos rues. Apparemment, dans un premier temps, elle avait été suivie d'effet, puisque ces épaves tendaient à disparaître. Mais cette année elles réapparaissent... et nous ne les voyons pas disparaître! Nous aimerions donc savoir où en est le traitement de la motion M-387. Pour rappel, celle-ci demandait que la Ville, en collaboration avec l'Etat, règle la question des épaves de vélos dans nos rues.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je souhaite donner un premier élément de réponse à M. Norer. A l'époque de la motion M-387, nous vous avons répondu que le Département cantonal de justice, police et sécurité s'en occupait. En effet, M^{me} Spoerri souhaitait prendre en main le ramassage des épaves de vélos sur le domaine public, considérant que cela relevait de la compétence de l'Etat. Nous nous sommes inclinés et nous avons laissé faire. Or nous

avons constaté récemment que la situation n'était pas satisfaisante. Nous avons donc relancé le Conseil d'Etat, lequel nous a répondu par un courrier où il laisse entendre que, finalement, si le Canton pouvait se décharger de cette tâche, il n'y verrait pas d'objection.

Comme vous le savez, Monsieur Norer, une association a proposé ses services pour intervenir à ce niveau. Nous allons donc recevoir ses représentants, afin d'examiner la possibilité de travailler avec elle, d'entente avec le Canton, pour trouver une solution plus satisfaisante qu'actuellement. Voilà les premiers éléments de réponse que je peux vous donner. Nous vous tiendrons au courant du résultat de nos démarches.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Ferrazino. Je reprends simplement celle que j'ai posée le mois dernier concernant le stade du Bout-du-Monde, et plus précisément les robinets pour le nettoyage des chaussures de football. Je voudrais savoir quand seront enfin installés des robinets munis de boutons-poussoirs individuels. En effet, pour l'instant, un seul bouton commande le fonctionnement d'une quinzaine de robinets, et je constate que cela occasionne un gaspillage d'eau important dans cette installation sportive. Lorsque j'ai posé cette question le mois dernier, Monsieur Ferrazino, vous m'avez dit que vous me répondriez le lendemain, jour où votre absence a été excusée. Avez-vous donc une réponse à me donner aujourd'hui, s'il vous plaît?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Bien sûr, Monsieur Buschbeck! Je me suis renseigné concernant ce sujet qui vous préoccupe, et j'ai appris que, au stade du Bout-du-Monde, le système de nettoyage des chaussures à bouton unique enclenchant tous les robinets fonctionnait effectivement, comme vous l'avez décrit. Cependant, il m'a également été indiqué que le coût de la transformation de cette installation afin d'y mettre des boutons-poussoirs individuels était complètement disproportionné, par rapport à l'économie réalisable grâce à ce système en matière de consommation d'eau.

Il semble donc plus raisonnable aux services d'entretien d'attendre la restauration du stade du Bout-du-Monde. En effet, une proposition sera soumise au Conseil municipal pour la rénovation de l'ensemble des infrastructures sportives situées à cet endroit. Or l'aménagement que vous demandez, Monsieur Buschbeck, figurera dans cette demande de crédit. Nous n'interviendrons donc pas de manière spécifique avant le vote du projet d'arrêté, pour des raisons de proportionnalité entre la somme à investir pour l'aménagement souhaité et le gain que l'on peut en attendre sur le plan de l'économie d'eau, en l'occurrence. Sans doute partagerez-vous aussi ce raisonnement, Monsieur le conseiller municipal.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Merci beaucoup pour cette réponse. Puisque vous me dites qu'il n'est pas rentable de procéder à des travaux uniquement pour l'aménagement de boutons-poussoirs individuels, Monsieur le magistrat, je souhaite savoir pour quand est prévue la rénovation de l'ensemble des installations du stade du Bout-du-Monde. En attendant, l'eau est gaspillée tous les jours! Si la rénovation générale n'est pas effectuée cette année, j'estime qu'il faut procéder tout de suite à l'aménagement que je demande. Pourriez-vous donc m'indiquer en quelle année a été prévue cette rénovation?

M. Eric Ischi (UDC). En 2020!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je serai plus optimiste que M. Ischi... Néanmoins, je ne peux pas vous donner aujourd'hui une date précise, Monsieur Buschbeck. Vous devez savoir qu'il existe un certain nombre de cas semblables à celui que vous évoquez, où une intervention adéquate permettrait effectivement d'économiser l'eau. Néanmoins, nous devons faire une pesée d'intérêts entre l'état de l'installation, en fonction de l'année où elle a été mise en place, et le coût de son éventuelle modification. Je vous répète donc ce que vous semblez ne pas avoir bien entendu tout à l'heure: l'intervention que vous demandez concernant les robinets du stade du Bout-du-Monde a été considérée comme disproportionnée par rapport à la consommation d'eau dans l'installation existante. C'est la raison pour laquelle elle figurera dans la demande de crédit qui vous sera soumise, mais les travaux y afférents ne seront pas effectués avant quelques années.

La problématique de la consommation d'eau n'est pas le fief de tel ou tel conseiller municipal! C'est une préoccupation que nous avons tous, y compris au sein du Conseil administratif, et je vous garantis que nous l'intégrons dans nos réflexions. Ce problème se pose à de nombreux endroits, mais nous devons établir certaines priorités. En effet, je rappelle que le Conseil municipal a fixé un plafond annuel de 100 millions de francs pour les investissements, ce qui limite nos possibilités d'intervention.

M. Alain Dupraz (T). Sur la plaine de Plainpalais, entre le jeu de boules et la «ferrazinette», il y a une armoire électrique dont la porte a été fracturée. Ce coffret d'alimentation électrique qui sert aux forains présente un certain danger, notamment pour les enfants qui y mettraient les doigts. Je ne sais pas qui est responsable, si c'est le Conseil administratif ou si ce sont les Services industriels, toujours est-il qu'il faudrait agir rapidement pour réparer cette porte.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Dupraz, j'en prends note. Si c'est une armoire des Services industriels, vous êtes mieux placé que moi pour savoir que la réparation incombe aux Services industriels et pas à notre Conseil, mais nous allons examiner la chose. Comme vous le savez, nous nous occupons de la piste cyclable, située de l'autre côté de la plaine, où nous avons effectivement fait déplacer un certain nombre de bornes des Services industriels pour permettre le passage des vélos. Pour la borne que vous venez de citer, nous allons nous informer et agir le plus rapidement possible.

M. Pascal Rubeli (UDC). J'aurais souhaité poser une question à Monsieur le maire; elle est en relation avec la commémoration du 1^{er} juin dernier. Nous avons été quelques conseillers municipaux à être assez surpris de voir un conseiller administratif, le maire en l'occurrence, assis aux côtés d'un huissier en civil. Ma question est: quelle est la règle, comment cela doit-il se passer et est-ce une obligation ou pas pour un huissier de porter la cape lorsqu'il accompagne un conseiller administratif dans une manifestation officielle?

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur Rubeli.

M. Armand Schweingruber (L). Je reviens brièvement sur une question que j'avais posée il y a environ trois mois, non pas pour le plaisir de la répéter, mais parce qu'à la suite de la promesse qui avait été faite par le Conseil administratif, une réponse devait être donnée que nous n'avons pas encore reçue.

Le sujet est le suivant: la Ville de Genève a acquis auprès des entreprises suisses de transport une trentaine d'abonnements généraux au porteur, payés d'avance et revendus carte par carte, tout au long de l'année, aux citoyens, aux habitants qui en font la demande. J'avais demandé le bilan de l'opération. N'ayant obtenu aucune réponse, je répète ma question: quel est le résultat pour la Ville, y a-t-il eu des invendus et quel est le résultat en termes de satisfaction pour les usagers? J'aimerais surtout savoir si des invendus restent à la charge de la collectivité.

Le président. Le Conseil administratif me signale qu'il répondra demain.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse au Conseil administratif, mais peut-être également au bureau du Conseil municipal. La Ville achète des bons de transport en taxi à hauteur d'un certain montant, ce qui est bien normal.

J'aimerais néanmoins connaître ce montant pour une année, savoir qui en bénéficie et à quelles conditions.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. L'utilisation des bons de transport en taxi fait l'objet d'un rapport mensuel circonstancié, Monsieur Queloz. Ces bons – dont l'utilisation n'est pas limitée – sont englobés dans les frais de transport du Conseil administratif, mais nous sommes en mesure de vous donner des détails, si vous le souhaitez. En principe, nous utilisons des voitures de service – deux, normalement – pour les déplacements des cinq magistrats; mais, quand aucun de ces véhicules n'est disponible, il est d'usage, pour certains d'entre nous, de prendre un taxi.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voudrais ajouter que l'existence de ces bons pour les transports en taxi résulte d'un choix du Conseil administratif. Prenons un exemple: un magistrat est invité à une ambassade ou un consulat. Si le chauffeur municipal l'y conduit à 19 h 30 et l'attend jusqu'à 23 h, il faudra lui payer trois ou quatre heures de travail, alors que l'aller-retour en taxi se montera à 40 ou 50 francs. Nous avons donc décidé – à raison, d'après moi – qu'il était moins onéreux de faire de temps en temps un trajet en taxi le soir, ou même la journée, comme l'a dit M. Muller, quand aucune voiture de service n'est disponible. Il peut y avoir quatre conseillers administratifs en déplacement en même temps et, dans ce cas, il vaut mieux que certains prennent un taxi, plutôt que d'engager des chauffeurs supplémentaires, ou de les faire travailler le soir.

La somme annuelle consacrée à l'achat des bons de transport en taxi est d'environ 10 000 francs – vous me corrigerez si je fais erreur, Monsieur Muller.

M. Patrice Reynaud (L). Ma question a trait à la motion M-534 dont je rappelle le titre: «Parquer à Genève: vœu pieux ou besoin réalisable?» Cette motion a été acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2005 et renvoyée directement au Conseil administratif, dont nous attendons toujours une réponse. Je précise pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, qu'il s'agissait de mesures que le Conseil administratif se proposait de prendre afin de favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers. Sauf erreur de ma part, nous n'avons toujours pas eu de réponse à ce sujet et il me serait agréable d'en avoir une dans les meilleurs délais.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M. Roland Crot (UDC). Je voudrais d'abord remercier M. Ferrazino qui, cette année, a mis le prototype de banc pour glacier dans le bon sens, sur le quai Gustave-Ador. Deux de nos conseillers administratifs sont eaux-viviens, et je me demande ce qu'ils décideront de faire pour lutter contre le vandalisme sur les quais. En effet, la situation y devient franchement désagréable. Je ne sais pas si les magistrats se promènent aux mêmes heures que moi, mais cela devient infernal!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vous me savez en charge de la police municipale... Cette question sera donc traitée mardi prochain, avec le commandant Dimier. Je vous remercie d'avoir posé cette question, Monsieur Crot, nous tâcherons de trouver une solution adéquate, afin que la tranquillité et la sérénité reviennent sur les quais des Eaux-Vives.

M. Olivier Coste (S). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Les travaux sur le quai Charles-Page concernant le collecteur de la rue Dancet sont bientôt terminés, en tout cas ceux entrepris près de l'école où j'enseigne. Un certain nombre de pavés ont provisoirement été empilés à côté d'une place de jeux et les enfants du quartier grimpent sur ces pavés, dont l'équilibre est instable. Dans la mesure où ces pavés n'ont plus de raison d'être là, pourriez-vous demander aux entreprises d'être particulièrement attentives lors de l'entreposage de matériel qui peut être dangereux?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. La réponse est oui, Monsieur Coste. Nous n'entendons pas du tout développer une éducation post soixante-huitarde autour de votre école, rassurez-vous!

Le président. Il n'y a plus de questions. Comme annoncé à la séance de 17 h, nous allons maintenant traiter la motion d'ordre demandant l'ajout à l'ordre du jour de la résolution urgente R-93 de M. Olivier Norer, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, M. Gérard Deshusses, M^{me} Gisèle Thiévent, M. Alain Dupraz: «Signons l'appel fédéral contre les particules fines!», dont le texte a été distribué à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. Olivier Norer (Ve). J'interviens pour expliquer la raison de l'urgence. Je ne suis pas par principe partisan des urgences à tout-va, mais il s'avère qu'une action est menée actuellement au niveau fédéral concernant les particules fines. En effet, le Conseil fédéral doit se prononcer le 16 juin prochain sur un train de

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

mesures visant à lutter contre les particules fines, et un certain nombre de collectivités et d'associations ont déjà engagé des procédures en la matière. Etant donné que le Conseil municipal siège ce soir et demain soir, que le Conseil administratif doit valider ses décisions puis les transmettre à qui de droit, il est impérieux de discuter ce soir ou demain de cette résolution. C'est pour cette raison que je vous invite à voter l'urgence, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 30 oui contre 28 non.

Le président. Nous traiterons donc de cette résolution urgente demain à 17 h.

5. Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005 (D-34).

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

D-34

RAPPORT



ACTION CONTRE LE CHÔMAGE - 2005

Rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005

1. Mission

La cellule coordination action chômage, au sein du Service des Ressources humaines (SRH) de la Ville de Genève, a poursuivi et étendu, durant l'année 2005, son domaine d'activités, sur tous les axes, soit le conseil en personnel et en réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi (femmes et hommes), le conseil technique, le recrutement et l'engagement au sein de l'Administration municipale et dans les Institutions subventionnées.

Elle a ainsi affiné :

- la collaboration interinstitutionnelle (avec l'Office cantonal de l'emploi - OCE), ses Offices régionaux de placement, le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), divers syndicats, institutions sociales et réseaux d'entraide) ;
- les multiples prestations directes aux demandeurs, telles qu'aide à la postulation interne et externe, aide à l'offre de services, bilan, évaluation, suivi, motivation, présentation de candidatures, conseils en assurance-chômage, en droit du travail et en formation.

Le premier trimestre a, en sus, vu se mettre en place les nouvelles directives sur le fonds chômage 2005, visant en substance très prioritairement les personnes en fin de tous droits fédéral et cantonal, et une coordination plus étroite avec l'OCE, suite à l'entrée en vigueur du règlement cantonal afférent à la participation financière de l'Administration municipale aux engagements cantonaux ou « emplois temporaires cantonaux » (ETC) des chômeurs en fin de droit fédéral.

A la fin du deuxième semestre, la coordination des prestations offertes aux demandeurs d'emploi par le Service social (SSVG) de la Ville et par le Service des Ressources humaines (SRH) s'est encore améliorée grâce à l'Antenne socioprofessionnelle ouverte au 19, Rue des Rois. Cette Antenne, répondant à un vœu du Conseil municipal et du Conseil administratif, permet de trouver un soutien social et des orientations dans les arcanes législatives des différentes législations (axe SSVG). Avec le fonds chômage municipal, la Ville s'est dotée d'un budget spécifique de 3 Mo, affecté notamment au financement d'emplois temporaires d'une année au maximum, dans l'Administration municipale et dans les Institutions subventionnées, destinés aux chômeurs (axe SRH). Ainsi, la Ville a recentré son action, afin d'optimiser son intervention, tout en développant sa collaboration avec d'autres entités.

2. Résultats

- **423** nouveaux demandeurs d'emploi ont été reçus par le coordinateur de l'action chômage, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, pour un total de quelque 500 entretiens de conseil.
- **89** candidats ont été engagés en Ville de Genève, dans les divers Services municipaux, avec un **financement du fonds chômage municipal**, ceci à raison de :
 - **73 emplois temporaires** (d'une durée comprise entre 6 et 12 mois);
 - **11 stages professionnels fédéraux**, d'une durée de 6 mois, destinés principalement à des jeunes, sans expérience professionnelle, au sortir de leur formation ; le fonds chômage est actionné à titre de participation financière aux indemnités fédérales de chômage versées aux candidats;
 - **3 stages de formation fédéraux** n'induisant pas de frais pour l'Administration;
 - **2 AFO** (allocations de formation), mesures actives fédérales de l'assurance-chômage équivalant à 2 apprentissages, qui sont en cours au Grand Théâtre et au Conservatoire et Jardin botaniques, avec un financement du fonds chômage et de ladite assurance.
- **22** candidats ont été engagés temporairement au sein d'Institutions subventionnées par la Ville de Genève, avec un financement des salaires et des charges patronales émanant du fonds chômage municipal.
- **15** candidats chômeurs ont été engagés par les Services municipaux, sur leur propre budget temporaire, suite à l'évaluation et à la présentation des dossiers par le coordinateur chômage.
- **115** candidats ont été engagés dans le cadre des ETC, après évaluation des quotas de demandeurs d'emploi par Service, dont une partie sur présentation de dossiers par le coordinateur ; ces emplois, de 12 mois au maximum, sont octroyés aux chômeurs en fin de droit aux indemnités fédérales, financés par l'Etat de Genève (via l'OCE) et, depuis le 1^{er} mars 2005, conjointement avec la Ville, à raison de 15% des salaires, conformément à la Loi cantonale genevoise de chômage et son règlement d'application. Cette mesure de participation financière a été suspendue du 1er juillet au 31 décembre 2005.
- **10** candidats, inscrits au RMCAS, accomplissent leur contre-prestation obligatoire au sein de Services municipaux (1 aux MAH, 3 au Club social Rive gauche du SSVG, 5 au Grand Théâtre et 1 au FMAC).
- **9** personnes, suivies et présentées par le coordinateur chômage, ont été engagées pendant l'année 2005, après une mission temporaire, en qualité de fonctionnaire, en Ville de Genève.
- **2** autres personnes ont été placées en externe (secteurs privés).
- **1** autre personne s'est mise à son compte.
- **56 mesures de formation qualifiantes, ont été octroyées en totalité :**
 - **11 stages professionnels**, 3 stages de formation, 2 AFO (cf. supra);
 - **40 personnes**, engagées sur le fonds chômage, ont suivi, en sus, une formation, en collaboration avec le secteur « Développement et formation » du Service des Ressources humaines ; il s'agit, en l'occurrence, d'un cours intitulé « L'accueil du public » et destiné aux surveillants temporaires des Musées.

N.B. Les prolongations de contrats de travail ne sont pas comprises dans les résultats, énoncés ci avant, relatifs aux engagements ; les renouvellements de contrat (après une interruption ou en cas de changement de service) sont en revanche comptabilisés.

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – VILLE DE GENEVE

3. Chiffres**A) Etat initial du Fonds chômage en 2005**

Montant initial voté pour l'exercice 2005	3'000'000.00
Solde reporté de l'exercice 2004	0.00
Fonds chômage disponible en 2005	3'000'000.00

B) Engagements de chômeurs en Ville de Genève, sur le Fonds chômage

Total dépensé des salaires pour les 89 engagements de chômeurs dans les Services municipaux	2'141'462.85
---	---------------------

C) Engagements de chômeurs en Institutions subventionnées, sur le Fonds chômage

Engagements de 22 chômeurs, auprès de l'ADC (1 pers.), de l'AGORA (3 pers.), de l'API (1 pers.), du CAC (2 pers.), du CAGI (1 pers.), de Carrefour-Rue (1 pers.), de Copyrart (1 pers.), de GE GRAVE (1 pers.), de Sauvons « Helena » (1 pers.), de l'OSEO (1 pers.), de Mandat International (1 pers.), de MARGES (1 pers.), du Trialogue (6 pers.) et du Webroulotte (1 pers.), pour un :

Total dépensé des charges salariales globales, versées à ces Institutions	574'675.35
---	-------------------

D) Participation aux salaires des ETC, versés par l'OCE

Le fonds chômage a versé, depuis le 1^{er} mars 2005 et jusqu'au 30 juin 2005, le 15% des frais salariaux des chômeurs en fin de droit fédéral, engagés en ETC, pour un :

Total dépensé	75'732.25
---------------	------------------

(NB Pour rappel, la mesure participative a été suspendue par l'OCE, du 1er juillet au 31 décembre 2005).

E) Participation aux frais de mesures de formation de chômeurs

Le fonds chômage a pris en charge les frais des cours organisés par la Ville de Genève, intitulés « L'accueil du public » et destinés aux surveillants temporaires (cf. ci-dessus), pour un :

Total dépensé	6'600.00
---------------	-----------------

F) Total des dépenses sur le Fonds chômage

Total des dépenses au 31 décembre 2005	2'798'470.45
--	---------------------

G) Etat du Fonds chômage (sans les recettes) au 31 décembre 2005, (solde disponible)**201'529.55****H) Recettes perçues sur le Fonds chômage (rétrocession de prestations d'assurances sociales)****68'554.50**

4. Conclusions

- Depuis plusieurs années, la Ville de Genève, par son «action contre le chômage» et le fonds municipal y afférent, contribue à prévenir et à combattre le chômage, notamment de longue durée, ainsi que l'exclusion sociale et professionnelle. Elle y travaille en complémentarité et en coordination avec les organismes compétents, notamment cantonaux (OCE, RMCAS, etc.) et associatifs.
- En sus de ses rôles d'écoute, de conseil, d'encadrement et d'aide globale à la postulation des demandeurs d'emploi, la cellule coordination chômage œuvre aussi activement au placement et à l'engagement de ceux-ci, dans le cadre de missions temporaires financées par la Ville de Genève (fonds chômage ou budget temporaire des Services), de stages professionnels, d'emplois temporaires cantonaux, etc.
- En outre, comme vu plus haut, ladite action poursuit, depuis 2004, avec le secteur « Développement et formation » du Service des Ressources humaines et les diverses instances du chômage, d'autres mesures actives ou de formation pure, améliorant les compétences des chômeurs et, parallèlement, leur aptitude au placement durable (stages, cours et apprentissages).
- Issue d'une motion du Conseil municipal, une « Antenne socioprofessionnelle » a été créée, à fin 2005, unifiant en un lieu tant l'aide sociale que celle ayant trait à l'insertion des chômeurs, principalement résidant en Ville de Genève.
- A la même époque, le Grand Conseil avait voté un complément à l'article 39, alinéa 5 de la Loi cantonale en matière de chômage (J 2 20), au sujet des frais de gestion des emplois temporaires cantonaux (ETC), stipulant que : « L'Etat peut, dans les limites définies par le Conseil d'Etat, répartir cette charge sur les entités bénéficiaires au sens des alinéas 3 et 4 », soit notamment les Administrations communales.
Cette disposition est entrée en vigueur le 1er mars 2005.
A fin février 2005, le Conseil d'Etat informait que cette participation aux frais de gestion des ETC, basée sur le montant des charges salariales, s'élevait à 15% pour les Communes, dont la Ville de Genève.

Suite aux rapports sur le développement subséquent de l'action chômage municipale du Service des Ressources humaines, présentés au Conseil administratif, celui-ci a, par extrait du 23 février 2005, « décidé de supporter les 15% demandés par l'Etat sur le budget chômage Ville de Genève ».

Enfin, il convient d'ajouter que lors des travaux préparatoires aux rapports du Service des Ressources humaines, il avait été constaté que certains Services de l'Administration municipale faisaient appel de manière importante aux ETC, jusqu'en 2004.

Aussi, afin d'éviter, dès lors, de telles situations, il a été proposé un système de contrôle, soit un quota d'emplois temporaires relatifs aux demandeurs d'emploi, de 5% du personnel fixe, par Service municipal (sur une base de postes calculée à plein temps).

Pour la période comprise entre mars et juin 2005, le Service des mesures cantonales (SMC) de l'OCE a adressé plusieurs factures y afférentes au Service des Ressources humaines (cellule action chômage), pour un montant total de Fr. 75'732,25.

Eu égard au nombre prévu d'engagements en ETC, ainsi qu'aux montants des salaires et des charges patronales y afférentes dont il convenait de prévoir la participation financière de 15%, une provision de Fr. 800'000.-- avait été faite sur le budget du fonds chômage municipal, pour toute l'année 2005.

Cette provision avait été ajustée à Fr. 600'000.--, en raison du démarrage de la prise en charge non pas au 1er janvier 2005, comme initialement annoncé, mais au 1er mars 2005, comme vu plus haut.

Au 1er juillet 2005, la Confédération a décidé qu'elle n'octroyait plus 520 indemnités journalières aux chômeurs du Canton de Genève, mais 400, hormis aux personnes de 50 ans et plus. Un grand nombre de chômeurs se sont conséquemment retrouvés en fin de droit fédéral de chômage à cette date, du

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – VILLE DE GENÈVE

fait qu'ils avaient épuisé déjà 400 jours indemnisés ; de nombreuses autres personnes sont arrivées en fin de droit durant les mois suivants, compte tenu de leur solde d'indemnités proche de 400 jours.

Le SMC s'est ainsi retrouvé, d'un jour à l'autre, devant un très grand nombre (plusieurs centaines) de personnes à insérer très rapidement en mesures cantonales, avec un effet contraignant selon la Loi cantonale genevoise de chômage.

Afin de rendre à nouveau très attractifs les divers types de mesures cantonales, y compris les ETC, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre provisoirement, du 1er juillet au 31 décembre 2005, la participation requise des Services et Institutions utilisateurs.

Par conséquent, le solde disponible (soit le non dépensé) sur le fonds chômage est la résultante non prévisible de cet abandon, par l'Etat de Genève, de la mesure participative de la Ville aux ETC.

En effet, il n'était pas possible d'amortir la totalité de la provision de Fr. 600'000.-, compte tenu de l'ensemble des circonstances particulières (le 2ème semestre avait commencé et le nombre de mois à financer sur 2005 devenait faible ; il convenait de respecter aussi les quotas par Service municipal, de même que les procédures afférentes au fonds chômage, etc.).

En conclusion, en comptabilisant toutes les catégories de contrats d'engagements de chômeurs, au 31 décembre 2005, la Ville de Genève a offert au total :

89	engagements sur le Fonds chômage, dans les Services municipaux
22	engagements sur le Fonds chômage, dans les Institutions subventionnées
15	engagements sur les budgets temporaires des Services municipaux
115	engagements sur les mesures cantonales pour chômeurs en fin de droit (ETC)
10	engagements sur les mesures de type contre-prestations du RMCAS, soit :

251 engagements temporaires de chômeurs

Annexes : rapports financier et statistique

VILLE DE GENEVE / Direction générale - Service des Ressources humaines

HISTORIQUE DE L'ACTION MUNICIPALE CONTRE LE CHÔMAGE

Année	Chômeurs payés par la Ville	Chômeurs payés par l'Etat	Chômeurs payés par la Confédération	Masse salariale versée par la Ville
1978	130	0	0	1'115'806.00
1979	95	0	0	957'459.00
1980	74	0	0	884'432.00
1981	83	0	0	999'776.00
1982	118	0	0	1'585'189.00
1983	168	0	0	2'003'045.00
1984	154	0	0	1'947'418.00
1985	90	0	0	997'450.00
1986	66	0	0	963'118.00
1987	54	0	0	791'022.00
1988	49	0	0	837'537.00
1989	50	0	0	844'355.00
1990	44	0	0	823'748.00
1991	48	23	0	958'945.00
1992	63	96	0	1'155'041.00
1993	96	147	0	1'568'500.00
1994	61	250	0	1'233'385.00
1995	38	271	0	663'092.00
1996	94	266	0	1'825'403.00
1997	96	206	1	1'893'846.00
1998	64	310	48	1'293'038.00
1999	79	245	47	1'771'040.00
2000	56	204	8	1'335'325.00
2001	99	161	0	2'178'122.00
2002	160	127	0	3'067'802.00
2003	174	157	0	4'390'061.00
2004	182	214	0	3'367'119.00
2005	126	115	0	2'798'470.45

Dépense totale 1978 - 2005 :**44'249'544.45**

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Consolidation fonds chômage

Etat au 31 décembre 2005

Engagements

Crédit voté pour 2005	3'000'000.00
Report Solde 2004	0.00
MONTANT ACTION CHÔMAGE 2005	3'000'000.00
	BUDGET Engagements
Provisions / Salaires des chômeurs engagés par les services de la Ville de Genève	2'141'462.85
Provisions / Participation aux salaires des ETC, versés par l'OCE	75'732.25
Provisions / Salaires des chômeurs engagés par des institutions subventionnées	574'675.35
Provisions / Frais de cours, de formation et de perfectionnement aux chômeurs/euses*	6'500.00
Total des engagements financiers au 31.12.2005	2'798'470.45
FONDS CHÔMAGE DISPONIBLE AU 31.12.2005 (crédit J. engagements)	201'529.55
Total des recettes pour l'action chômage 2005 (non incluses dans le disponible)	68'554.50
Contrats/chômeurs / services mun. / BUDGET FDS CHÔMAGE VG**	89
Contrats/chômeurs / institutions subv. / BUDGET FDS CHÔMAGE VG	22
Contrats/chômeurs / BUDGETS TEMPO. SERVICES VG***	15
Contrats/chômeurs cantonaux / BUDGET ETAT GE - conclus en 2005	115
Contrats/chômeurs en contre-prestations / BUDGET du RMCAS****	10
Contrats/chômeurs en stage d'observation / BUDGET AJ	0
TOTAL CONTRATS OFFERTS PAR LA VILLE AUX CHÔMEURS ***** AU 31 DECEMBRE 2005	251
TOTAL MESURES DE FORMATION*****	56

* Cours destinés aux demandeurs d'emploi ("accueil du public"), financés par le fonds chômage municipal, pour 40 chômeurs.

** Y compris 11 stages professionnels (féd.), avec participation financière du fonds chômage municipal. Y compris 3 stages de formation (féd.), sans participation financière du fonds chômage municipal.

*** Y compris 2 AFO (allocations de formation), mesures actives féd. du chômage équivalent à 2 apprentissages, avec participation financière du fonds chômage municipal.

**** Engagements tempo. sur les budgets des services, de chômeurs présentés par le coordinateur.

***** RMCAS : revenu minimum cantonal d'aide sociale.

Les prolongations de contrat ne sont pas comprises, contrairement aux renouvellements (après interruption ou changement de service).

Total de l'ensemble des mesures qualifiantes proposées, y. c. stages, AFO et cours.

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Consolidation fonds chômage

Etat du 31 décembre 2005

Dépenses

Crédit voté pour 2005	3'000'000.00																																			
Solde 2004 reporté	0.00																																			
MONTANT ACTION CHÔMAGE 2005	3'000'000.00																																			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">BUDGET Engagements</th> <th colspan="2">DEPENSES</th> </tr> <tr> <th>Dépensé</th> <th>Solde</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salaires des chômeurs engagés par les services de la Ville de Genève</td> <td>2'141'462.85</td> <td>2'141'462.85</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>Participation aux salaires des ETC, versés par l'OCE</td> <td>75'732.25</td> <td>75'732.25</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>Salaires des chômeurs engagés par des institutions subventionnées</td> <td>574'675.35</td> <td>574'675.35</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>Frais de cours, de formation et de perfectionnement aux chômeurs/euses</td> <td>6'600.00</td> <td>6'600.00</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>Total des engagements au 31.12. 2005</td> <td>2'788'470.45</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total des dépenses au 31.12. 2005</td> <td></td> <td>2'788'470.45</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td>201'529.55</td> <td></td> <td>0.00</td> </tr> </tbody> </table>		BUDGET Engagements	DEPENSES		Dépensé	Solde	Salaires des chômeurs engagés par les services de la Ville de Genève	2'141'462.85	2'141'462.85	0.00	Participation aux salaires des ETC, versés par l'OCE	75'732.25	75'732.25	0.00	Salaires des chômeurs engagés par des institutions subventionnées	574'675.35	574'675.35	0.00	Frais de cours, de formation et de perfectionnement aux chômeurs/euses	6'600.00	6'600.00	0.00	Total des engagements au 31.12. 2005	2'788'470.45			Total des dépenses au 31.12. 2005		2'788'470.45		Solde	201'529.55		0.00
BUDGET Engagements	DEPENSES																																			
	Dépensé	Solde																																		
Salaires des chômeurs engagés par les services de la Ville de Genève	2'141'462.85	2'141'462.85	0.00																																	
Participation aux salaires des ETC, versés par l'OCE	75'732.25	75'732.25	0.00																																	
Salaires des chômeurs engagés par des institutions subventionnées	574'675.35	574'675.35	0.00																																	
Frais de cours, de formation et de perfectionnement aux chômeurs/euses	6'600.00	6'600.00	0.00																																	
Total des engagements au 31.12. 2005	2'788'470.45																																			
Total des dépenses au 31.12. 2005		2'788'470.45																																		
Solde	201'529.55		0.00																																	

SOLDE FONDS CHÔMAGE DISPONIBLE AU 31.12.2005	201'529.55
---	-------------------

Recettes diverses action chômage

Restitution de prestations d'assurances en cas d'incapacité de travail de personnel temporaire demandeur d'emploi, pendant leur mission (accident, maladie, maternité) :

Total des recettes perçues en 2005

68'554.50

N.B. Les recettes ne sont pas comprises dans le disponible.

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Salaires des chômeurs sur le fonds chômage

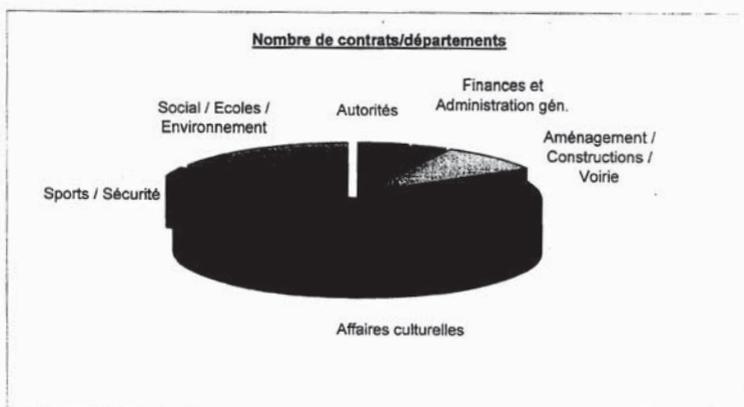
Etat du 31 décembre 2005

DEPARTEMENT DES AUTORITES			
Services	Nombre	Prévision budget	Total
Direction générale	1	27'317.90	130'544.15
Administration centrale			
Service des relations extérieures			
Service des ressources humaines	3	103'226.25	
Caisse d'assurance du personnel - CAP			
Contrôle financier			
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE			
Services	Nombre	Prévision budget	Total
Direction des finances			27'259.90
Assurances			
Comptabilité générale et budget			
Caisse municipale			
Taxe professionnelle communale	1	5'529.75	
Gérance immobilière municipale - GIM	1	21'730.15	
Administration générale			
Direction des systèmes d'information - DSI			
Service des achats et impressions			
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE			
Services	Nombre	Prévision budget	Total
Direction aménagement, constructions et voirie			100'177.40
Conservation du patrimoine architectural			
Information, communication			
Direction organisation urbaine et constructions			
Service d'urbanisme			
Service de la mobilité			
Service des opérations foncières	1	0.00	
Service d'architecture			
Service de l'énergie			
Service des bâtiments	1	36'921.50	
Direction des espaces publics et de la voirie			
Service logistique et technique			
Voirie - Ville propre	3	33'577.20	
Service d'aménagement urbain	1	29'678.70	
Direction du génie civil			
DEPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES			
Services	Nombre	Prévision budget	Total
Direction des affaires culturelles			1'381'575.70
Art et culture admin. SAT			
Service de la promotion culturelle			
Administration du service SAAC	1	14'051.25	
Centre multimédia			
Fonds municipal d'art contemporain	2	58'706.80	
Grand Théâtre de Genève	2	52'804.35	
Conservatoire et jardin botaniques	3	76'552.10	
Direction du Musée d'art et d'histoire + Musées	31	708'129.20	
Bibliothèque d'art et d'archéologie			
Cabinet des estampes			
Musée d'ethnographie	3	7'267.75	
Muséum d'histoire naturelle	4	105'849.00	
Division des bibliothèques			
Direction bibliothèques et discothèques municipales	5	182'395.45	
Bibliothèque publique et universitaire	7	125'489.90	
Bibliothèque musicale	1	49'329.90	
DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE			
Services	Nombre	Prévision budget	Total
Direction sports et sécurité			42'859.30
Service des sports	1	2'870.00	
Service d'incendie et de secours			
Service d'assistance et de protection de la population	2	39'989.30	
Service des agents de ville et du domaine public			
DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ECOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT			
Services	Nombre	Prévision budget	Total
Direction affaires sociales, écoles et environnement	2	34'577.55	459'046.40
Direction action sociale centralisée	2	67'817.45	
Service des écoles et institutions pour l'enfance	5	188'671.90	
Délégation à la petite enfance	2	56'467.80	
Délégation à la jeunesse			
Service des espaces verts et de l'environnement - SEVE	3	105'557.20	
Office de l'état civil	1	3'954.50	
Service des pompes funèbres et cimetières			
TOTAL contrats sur fonds chômage VG au 31.12.2005	89		

CONTRATS MUNICIPAUX SUR LE FONDS CHÔMAGE - 31.12.2005

Répartition par Départements

TOTAL:	89	100%
Département des Autorités :	4	4.5%
Département Finances et Administration générale :	2	2.2%
Département Aménagement, Constructions, Voirie :	6	6.7%
Département Affaires culturelles :	59	66.3%
Département Sports et Sécurité :	3	3.4%
Département Affaires sociales, Ecoles et Environnement :	15	16.9%



SÉANCE DU 6 JUIN 2006 (soir) 47
 Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

Direction générale
 Service des Ressources humaines
 Coordination action chômage

Consolidation des provisions salariales pour les institutions

Etat au 31 décembre 2005

		Provisions	Dépenses
ADC - AGORA - API		Dépassés	Provisions
		Dépenses 2005	
ADC / Madame D. A. R.	(01.05.04 au 30.04.05)		
AGORA / Monsieur E. E.	(01.02.04 au 31.01.05)	5'307.60	5'307.60
AGORA / Monsieur A. K.	(27.10.05 au 30.04.06)	10'590.30	10'590.30
AGORA / M. Kokouvi Sitsofe SEKLE	(01.06.05 au 31.05.06)	3'706.05	3'706.05
API / M. Christophe CARRION	(01.08.05 au 31.12.05)	29'275.50	29'275.50
		82'239.45	82'239.45
		Non-dépassé	
AGORA - CAC - CAGI - CARREFOUR - COPYRART		Dépassés	Provisions
		Dépenses 2005	
CAC / Mme Vanessa BIANCHINI	(01.01.05 au 31.12.05)	61'976.55	61'976.55
CAC / M. Carlo VANNI	(01.07.05 au 30.06.06)	34'277.40	34'277.40
CAGI / M. Antoine BERTSCHY	(15.07.05 au 15.07.06)	33'780.65	33'780.65
CARREFOUR-RUE / Mme M. D. A. LEONARDO ESTEVES	(01.01.05 au 31.03.05)	16'720.45	16'720.45
COPYRART / M. Gilles REVACQUIER	(01.04.04 au 09.10.05)	38'409.35	38'409.35
		185'164.40	185'164.40
		Non-dépassé	
GE GRAVE - OSEO		Dépassés	Provisions
		Dépenses 2005	
GE GRAVE / M. Christophe CARRION	(01.04.05 au 31.07.05)	23'127.20	23'127.20
SAUVONS "HELENA" / M. Mario DOS REIS	(01.01.05 au 30.06.05)	32'781.90	32'781.90
OSEO / M. Fabien CLARET	(01.03.04 au 15.03.05)	25'983.40	25'983.40
		81'892.50	81'892.50
		Non-dépassé	
MANDAT INTERNATIONAL - MARGES - TRIALOGUE		Dépassés	Provisions
		Dépenses 2005	
MANDAT INTERNATIONAL / M. Didier DUTOIT	(01.11.04 au 31.10.05)	64'469.00	64'469.00
MARGES / M. Jean-Michel KOHLER	(08.09.05 au 28.02.06)	17'837.85	17'837.85
TRIALOGUE / Mme M. M. ANTUNES DE SOUSA	(01.01.05 au 31.12.05)	30'616.30	30'616.30
TRIALOGUE / Mme Anahita BLANC-MEYLAN	(01.07.05 au 30.06.06)	31'434.60	31'434.60
TRIALOGUE / M. Patrick CURRAT	(01.01.05 au 16.02.05)	8'674.05	8'674.05
TRIALOGUE / Mme Nadia DONNELLY	(01.05.05 au 31.08.05)	25'838.20	25'838.20
TRIALOGUE / M. Antoine GUISSADO	(01.07.05 au 31.12.05)	16'861.00	16'861.00
TRIALOGUE / Mme M. A. MACHADO MONTEIRO	(01.11.05 au 30.04.06)	11'522.90	11'522.90
WEBROULOTTE / M. Palathil SREEKUMAR	(01.01.05 au 15.04.05)	18'105.10	18'105.10
		225'379.00	225'379.00
		Non-dépassé	
TOTAL ENGAGE		574'675.35	
TOTAL DEPENSE			574'675.35
SOLDE			

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

*Contrats cantonaux
(emplois temporaires cantonaux)*

Etat du 31 décembre 2005

DEPARTEMENT DES SAUVETAIRES			
Services	Nombre	Total :	
Direction générale			1
Administration centrale			
Service des relations extérieures			
Service des ressources humaines	1		
Caisse d'assurance du personnel - CAP			
Contrôle financier			
DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services	Nombre	Total :	
Direction des finances			2
Assurances			
Comptabilité générale et budget			
Caisse municipale			
Taxe professionnelle communale			
Gérance immobilière municipale - GIM	1		
Administration générale			
Direction des systèmes d'information - DSI	1		
Service des achats et impressions			
VILLE DE LA VOIRIE			
Services	Nombre	Total :	
Direction aménagement, constructions et voirie			11
Conservation du patrimoine architectural			
Information, communication			
Direction organisation urbaine et constructions			
Service d'urbanisme			
Service de la mobilité	1		
Service des opérations foncières			
Service d'architecture			
Service de l'énergie			
Service des bâtiments			
Direction des espaces publics et de la voirie			
Service logistique et technique	4		
Voie - Ville propre	6		
Service d'aménagement urbain			
Direction du génie civil			
VILLE DE GENÈVE			
Services	Nombre	Total :	
Direction des affaires culturelles			84
Art et culture admin. SAT			
Service de la promotion culturelle			
Administration du service SAAC			
Centre multimédia	2		
Fonds municipal d'art contemporain	2		
Grand Théâtre de Genève	3		
Conservatoire et jardin botaniques	2		
Direction du Musée d'art et d'histoire + Musées	50		
Bibliothèque d'art et d'archéologie			
Cabinet des estampes			
Musée d'ethnographie	4		
Muséum d'histoire naturelle	2		
Division des bibliothèques			
Direction bibliothèques et discothèques municipales	14		
Bibliothèque publique et universitaire	5		
Bibliothèque musicale			
VILLE DE CHAMBEY			
Services	Nombre	Total :	
Direction sports et sécurité			2
Service des sports			
Service d'incendie et de secours	1		
Service d'assistance et de protection de la population	1		
Service des agents de ville et du domaine public			
VILLE DE CHAMBEY (suite)			
Services	Nombre	Total :	
Direction affaires sociales, écoles et environnement			15
Direction action sociale centralisée			
Service des écoles et institutions pour l'enfance	2		
Délégation à la petite enfance	1		
Délégation à la jeunesse			
Service des espaces verts et de l'environnement - SEVE	12		
Office de l'état civil			
Service des pompes funèbres et cimetières			
TOTAL emplois temporaires cantonaux au 31.12.2005	115		

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

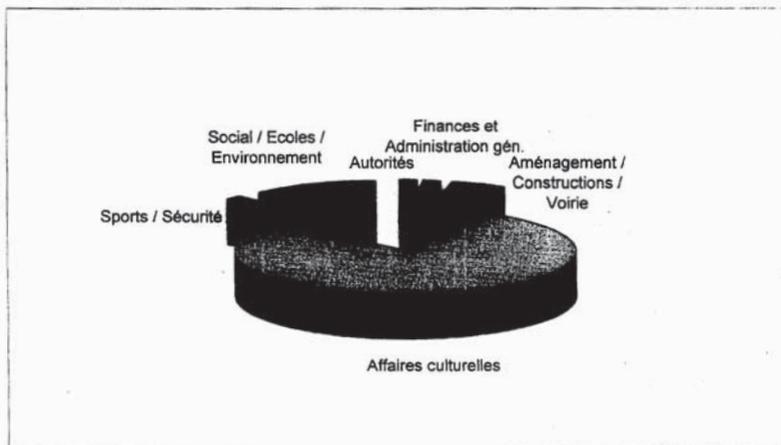
Action contre le chômage

Etat du 31 décembre 2005

**CONTRATS CANTONAUX
(EMPLOIS TEMPORAIRES CANTONAUX de l'OCE) - 31.12.2005**

Répartition par Départements

TOTAL:	115	100%
Département des Autorités :	1	0.9%
Département Finances et Administration générale :	2	1.7%
Département Aménagement, Constructions, Voirie :	11	9.6%
Département Affaires culturelles :	84	73.0%
Département Sports et Sécurité :	2	1.7%
Département Affaires sociales, Ecoles et Environnement :	15	13.0%



Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens brièvement afin de demander que le rapport D-34 soit renvoyé à la commission des finances pour étude. L'action contre le chômage est importante au sein de notre municipalité, et il nous paraît dommage de simplement prendre acte de ce rapport ce soir, sans qu'il puisse être présenté lors d'une séance de commission. Voilà pourquoi je vous demande officiellement, Monsieur le président, de faire voter ma demande de renvoi de cet objet à la commission des finances.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je vais prendre la parole au sujet du rapport D-34 lui-même, et non pas sur son éventuel renvoi à la commission des finances. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) tient à remercier le Service des ressources humaines pour ce rapport très clair, qui ne suscite pas grand questionnement sur le plan purement comptable. Le crédit de 3 millions de francs voté pour 2005 au bénéfice de la cellule coordination action chômage a été distribué dans son intégralité, exceptée la provision pour mesures participatives de la Ville aux emplois temporaires cantonaux.

L'action de la Ville de Genève contre le chômage apparaît plus nécessaire que jamais, puisque celle-ci aide en priorité les demandeurs et demandeuses d'emploi en fin de droit fédéral et cantonal. La situation, nous le savons, va se durcir au cours des années à venir. En tant qu'entité municipale, nous devons continuer à lutter contre le fléau du chômage, syndrome d'une société capitaliste qui néglige de plus en plus le facteur humain du travail, pour ne respecter et ne plus considérer que le capital et l'actionariat. Nous saluons le travail effectué, actuel et à venir des services concernés.

Grâce aux différentes actions menées en 2005, quinze chômeurs et chômeuses ont été engagés par les services municipaux sur leur propre budget temporaire, suite à l'évaluation et à la présentation des dossiers. Ce fait nous paraît très positif, puisqu'il ne s'agit pas ici d'abuser d'une main-d'œuvre bon marché, mais d'engager normalement ces personnes sur des fonds prévus à cet effet, si cela s'avère possible. A ce titre, les quotas instaurés en 2005 – 5% d'emplois temporaires occupés par des demandeurs et demandeuses d'emploi, par rapport au personnel fixe – nous semblent une bonne mesure. Il ne s'agit pas de faire perdurer la situation des sans-emploi en sautant sur cette manne providentielle et gratuite pour les services, même si elle est financée par la Ville. Nous encourageons également l'engagement après occupation temporaire, comme cela a été le cas pour neuf personnes engagées en 2005 en qualité de fonctionnaires municipaux.

Après lecture du rapport D-34, je regrette néanmoins que seuls des chômeurs aient été engagés – c'est ce que sous-entend ledit document – et que, une fois de plus, les chômeuses soient restées sur le carreau. En effet, le rapport n'en fait

nulle part mention. Peut-être un Conseil administratif mixte aurait-il été plus sensible à cet aspect de la situation... (*Remarque.*) J'y reviens, mais oui! Et je ne suis pas monomaniacque! Je demande non seulement que le terme de «chômeuse(s)» apparaisse dans le rapport 2006 du Conseil administratif concernant l'action contre le chômage, mais également qu'y soit indiqué le nombre d'hommes et de femmes engagés dans les différents secteurs: stages, occupations temporaires cantonales ou autres.

Enfin, je me fais la porte-parole de mon groupe pour demander à combien de postes fixes à plein temps équivaut l'occupation des chômeurs et des chômeuses dans les services municipaux.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous avez raison, Madame Thiévent, je pense qu'il a dû y avoir une faute de frappe dans le rapport D-34. Je demanderai en tout cas au Service des ressources humaines de vous donner des chiffres précis. Je vous garantis néanmoins que le Conseil administratif a le souci d'engager autant de femmes que d'hommes parmi les chômeurs. Je rappelle également que la Permanence chômage dirigée par M. Crettenand, qui dépend du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement mais qui travaille pour l'ensemble du Conseil administratif, a été renforcée. Nous avons donc vraiment, en Ville de Genève, la volonté de lutter contre le chômage – ou d'essayer de lutter, car ce ne sont malheureusement que des gouttes d'eau dans la mer. En tout cas, nous prenons part à ce combat.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté sans opposition (61 oui et 1 abstention).

6. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M^{me} Christiane Olivier, démissionnaire (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 129, lettre B).

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, nous demandons le report de cette élection à la prochaine séance plénière, car notre parti n'a pas eu le temps de désigner son ou sa représentant(e) qui va me succéder.

Le président. Nous en prenons note. La prochaine fois, si un groupe ou un autre veut faire reporter une élection, qu'il le signale au préalable au bureau du Conseil municipal. Nous vous en remercions d'avance.

7. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (statuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. La loi approuvant la constitution de la Fondetec dans sa nouvelle forme est entrée en vigueur le 3 juin, c'est-à-dire samedi dernier. Le Conseil municipal doit donc nommer les membres du conseil de fondation pour le temps qui reste jusqu'à la fin de la législature en cours. Au début de la prochaine législature, le Conseil municipal nommera les membres du conseil de fondation pour les quatre ans de la législature.

Le Conseil municipal est représenté au sein de la Fondetec par neuf membres, à répartir proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis, mais au moins un siège par parti. Le plus grand parti – à savoir le parti socialiste – a donc droit à deux membres.

Après la présentation des candidats par les partis, le bureau du Conseil municipal propose que l'élection soit tacite. En cas d'opposition, nous procéderons au vote à bulletin secret.

M. Alain Dupraz (T). Le Parti du travail a désigné un nouveau représentant pour siéger au sein du conseil de la nouvelle Fondetec de droit public. Il s'appelle Juan Travieso et est âgé de 29 ans. C'est un jeune architecte HES qui est actuellement gestionnaire immobilier.

M. Roland Crot (UDC). Notre parti propose la candidature de M. Franz Brüderli, qui siège à la Fondetec depuis trois ans et qui a toutes les compétences nécessaires.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a le plaisir de présenter la candidature de M. Dominik Madon, docteur en informatique de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, qui a travaillé dans l'industrie informatique durant plusieurs années. Depuis un an, il enseigne en tant que professeur HES d'informatique à l'École d'ingénieurs de Genève. Nous sommes sûrs que M. Madon saura accomplir sa tâche au sein de la Fondetec avec compétence, rigueur et sérieux.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical présente la candidature de M. Charly Schwarz. Agé de 45 ans, il est conseiller en outils de communication et est depuis une année le représentant radical au conseil de la Fondetec. Comme il est très actif et compétent au sein de cette fondation et dans tout ce qu'il entreprend, le groupe radical souhaite lui renouveler sa confiance.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts a le plaisir de présenter à nouveau la candidature d'Alpha Dramé, désigné au conseil de la Fondetec en début de législature. En effet, il n'a pas démerité depuis, et son travail, aussi bien que ses rapports, nous a largement satisfaits.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le Parti démocrate-chrétien propose la candidature de Jean-Luc von Arx, son actuel représentant au sein du conseil de la Fondetec – et par ailleurs vice-président de la fondation.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral propose la candidature de M. Gary Bennaïm, qui se succédera à lui-même au sein du conseil de la Fondetec.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste a le plaisir de présenter ce soir la candidature de MM. Gilles Thorel et Roger Deneys, qui ont soutenu le travail de Jacques François, président démissionnaire de la Fondetec. Nous pensons que leur talent n'est plus à prouver, que leurs compétences sont réelles et qu'ils assureront le lien entre les deux types de fondation qui se succéderont. Chers collègues, je vous remercie de bien vouloir les élire.

Le président. L'élection est donc tacite, étant donné qu'il y a autant de candidats que de sièges à repourvoir.

MM. Juan Travieso, Franz Brüderli, Dominik Madon, Charly Schwarz, Alpha Dramé, Jean-Luc von Arx, Gary Bennaim, Gilles Thorel et Roger Deneys sont élus.

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le président, permettez-moi de m'étonner que nous ne nous soyons pas arrêtés sur un point de l'ordre du jour qui paraît assez capital aux yeux du groupe libéral – et probablement à ceux de nombreux électeurs. Je veux parler des communications du Conseil administratif. Je suis surpris que ce dernier n'ait eu aucune communication à faire au Conseil municipal, vu l'actualité et les rumeurs largement répandues, qui ont donné lieu à de nombreux commentaires. En effet, les procédures ayant abouti à l'élection de notre maire actuel sont difficilement compréhensibles pour le commun des mortels et pour le conseiller municipal que je suis. J'aurais souhaité avoir des éclaircissements sur ce point. Vu les commentaires publiés dans la presse à ce sujet, on comprendra que cela nous touche tout particulièrement. D'autre part...

Le président. Monsieur Barbey, je vous demande de ne pas développer une interpellation; il y a un moment idoine pour cela et pour les questions orales...

M. Alexis Barbey. Il ne s'agit pas d'une interpellation, mais d'une motion d'ordre, Monsieur le président...

Le président. Dans ce cas, vous auriez dû la déposer auprès du bureau du Conseil municipal dans le quart d'heure suivant le début de la séance, et non pas à 21 h 5.

M. Alexis Barbey. Monsieur le président, je ne pouvais pas savoir, un quart d'heure après le début de la séance, que ce point de l'ordre du jour ne serait pas abordé...

Le président. Le point 1 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Conseil administratif, a été abordé aussi bien à 17 h par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente sortante, qu'à 20 h 30 par moi-même. Nous avons demandé au Conseil administratif s'il avait des communications et il nous a répondu qu'il n'en avait pas. Si vous souhaitez déposer une motion d'ordre, Monsieur Barbey, vous la ferez demain à 17 h, conformément au règlement du Conseil municipal,

et non pas ce soir, vingt minutes après le délai imparti. Je suis désolé, mais nous ne pouvons pas fonctionner de cette manière. Nous poursuivons maintenant le traitement de notre ordre du jour.

M. Alexis Barbey. C'est noté, et je prends rendez-vous pour demain, Monsieur le président!

8. Motion du 17 mai 2006 de M^{mes} Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, MM. Alexis Barbey, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Lionel Ricou et Christian Zaugg: «Pour l'activation de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève» (M-619)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote du 20 avril 2005 du Conseil municipal de la Ville de Genève instituant une nouvelle commission dénommée «commission de contrôle de gestion»;
- l'arrêté du 22 juin 2005 du Conseil d'Etat ratifiant la constitution de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève;
- l'absence de convocation jusqu'à ce jour de ladite commission de contrôle de gestion;
- la nécessité qu'a ressentie l'ensemble de la commission des finances de la Ville de Genève de la saisine par la commission de contrôle de gestion du suivi des recommandations émises par le Contrôle financier lors de ses investigations périodiques des services municipaux,

le Conseil municipal demande à la présidente dudit Conseil et à son bureau de convoquer dans les meilleurs délais la commission de contrôle de gestion en lui fixant pour ordre du jour, outre l'élection de son président/sa présidente, l'examen de sa propre saisine en vue d'assurer le suivi des recommandations du Contrôle financier de la Ville de Genève.

La motion est renvoyée à la commission de contrôle de gestion sans débat de préconsultation.

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 7031.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

9. Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels (PR-471).

Préambule

Le 13 décembre 2002, une loi fédérale visant à réduire les inégalités qui frappent les handicapés a été adoptée: la loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand. Celle-ci s'applique notamment aux nouvelles réalisations ou lors d'importantes rénovations lorsqu'il s'agit d'objets accessibles au public, dans le but d'améliorer les possibilités qu'ont les handicapés de participer à la vie de la société de manière autonome.

La loi se chargeant donc des constructions à venir, la Ville de Genève se doit, en tant qu'organisme public dépositaire des valeurs de notre société, de combler les lacunes concernant ses bâtiments accueillant du public. La présente demande de crédit prend en compte les objets du patrimoine culturel. Le solde du patrimoine public sera traité dans un deuxième temps conformément au premier plan financier d'investissement 2004-2015.

Historique de l'opération

Vingt pour cent du budget de la Ville de Genève est consacré à la culture. Un des objectifs poursuivis est d'en assurer l'accès au plus grand nombre (mesures incitatives, prix bas, promotion culturelle, etc.).

Il serait difficilement envisageable de continuer sur cette voie sans permettre aux personnes handicapées d'avoir également accès à la culture. La prise de conscience des problèmes de handicap et d'accessibilité prend de l'ampleur et a des conséquences à toutes les échelles de la ville. Nous citerons ici les repères principaux de ces dernières années:

- 2001: la nouvelle Constitution fédérale interdit la discrimination basée sur le handicap;
- 2003: année européenne des personnes handicapées (décrétée par l'Union européenne);
- 2003: Genève est le canton le plus favorable à l'initiative populaire «Droits égaux pour les personnes handicapées»;

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

- 2003: entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand);
- 2004: entrée en vigueur de la loi genevoise sur l'intégration des personnes handicapées.

Par ailleurs, et sur un plan plus général, il est à noter que l'amélioration de l'accès à la culture fait partie de l'Agenda 21, promu par la Ville de Genève, et selon lequel la culture est un droit pour toutes et tous.

Aujourd'hui, les personnes handicapées représentent, malgré tous les efforts entrepris, une population particulièrement marginalisée. A Genève, les bénéficiaires d'une rente d'assurance invalidité (AI) représentaient en 2004 15 112 personnes. En ajoutant encore un nombre de personnes qui sont handicapées sans pour autant avoir recours à cette rente, on peut considérer que c'est en tout cas 10% de la population genevoise qui est concernée, sans compter les personnes âgées dont la vue ou l'ouïe baissent. Du fait de leur handicap, ces personnes sont souvent discriminées, et chaque étape de leur vie, parfois même chaque acte de la vie quotidienne, représente un véritable défi. Le simple fait de se lever, de se laver et de s'habiller, ou de se préparer un repas est quelquefois impossible sans aide extérieure. Les études, le travail, les déplacements dans la ville, les achats, les loisirs sont des actes qui peuvent, encore aujourd'hui, rencontrer des obstacles insurmontables.

En 2005, une première étape a consisté à mettre à la disposition du public, sur le site internet du département des affaires culturelles, une liste des bâtiments culturels propriété de la Ville de Genève, avec indication de leur degré d'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce travail a pu être réalisé grâce à l'étude menée en 2004 sur ces 51 bâtiments par le département, en consultant également l'association Handicap architecture urbanisme (HAU). L'objectif de cette étude a été, d'une part, de dresser un état des lieux et, d'autre part, de mettre en évidence les travaux d'adaptation à réaliser afin de rendre ces édifices accessibles aux personnes handicapées.

Il a été demandé au Service des bâtiments, en été 2005, de mener à bien la recherche de solutions et l'établissement de ladite demande de crédit, cela pour les bâtiments culturels. Cette étude a été concentrée sur la problématique de l'accessibilité, plutôt qu'une absolue mise aux normes des bâtiments. En effet, il s'agit la plupart du temps d'intervenir sur des bâtiments anciens à valeur historique, dans lesquels des compromis doivent être trouvés.

Concertation avec la population

Par extrapolation, la loi ayant été le résultat d'une volonté populaire, l'on pourrait affirmer que cette étude est la suite logique de la demande de la popu-

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

lation. Les différents services de la Ville de Genève concernés par cette étude apporteront leurs réflexions et remarques. Quant aux détails de réalisation, les organismes compétents seront consultés, afin de valider les propositions établies.

Exposé des motifs

Pour répondre à cet objectif de diminution des inégalités frappant les personnes handicapées, il est nécessaire d'améliorer de cas en cas les situations existantes en mettant l'accent sur le principe d'autonomie.

La situation n'est pas toujours aisée pour les handicapés de la vue ou de l'ouïe, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite, pour qui plusieurs bâtiments culturels sont difficilement accessibles, voire quelquefois inaccessibles de manière indépendante. Il faut, par exemple, prévenir à l'avance par téléphone qu'un handicapé de la marche va venir; parfois, le parcours se fait dans des zones non ouvertes au public et nécessitant d'être accompagné par un membre du personnel; les portes sont souvent trop lourdes et ne peuvent être ouvertes par des personnes âgées ou en chaises roulantes; certains équipements (ascenseurs, W.-C., etc.) ne sont pas appropriés, ou devraient être remis à jour selon les normes et possibilités actuelles.

Les travaux devraient être entrepris de façon raisonnable et proportionnelle en tenant compte des éléments existants, tant au niveau constructif qu'en termes de conservation du patrimoine architectural. Le traitement des abords (stationnement, transport, signalétique extérieure, etc.), thème externe à cette demande de crédit, devrait quant à lui faire l'objet d'une étude spécifique par les services compétents (Service de la mobilité, etc.).

Obligations légales et de sécurité

L'obligation légale s'applique aux bâtiments neufs et lors de rénovations importantes. La présente étude est destinée aux bâtiments existants qui ne bénéficient pas, à court terme, d'un programme de travaux d'envergure.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Les travaux prévus s'articulent autour de quatre thèmes:

- L'accessibilité aux bâtiments de manière autonome par l'adjonction de rampes, fixes ou mobiles, d'élévateurs, de mains courantes supplémentaires, de modifications de seuils, d'automatisation d'ouverture de portes, d'élévateurs

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

mobiles (chenillettes monte-escaliers) et des aménagements extérieurs (revêtement de sol, etc.).

- La circulation à l'intérieur des bâtiments par les adjonctions et modifications d'ascenseurs (accès, sécurité, commande), pose d'élévateurs, rampes, élimination des seuils infranchissables, modifications de revêtements de sols, adaptations de réceptions et de salles de spectacles.
- Les W.-C. pour handicapés par la création ou la transformation de locaux existants, par la mise aux normes ou l'amélioration des équipements existants.
- La signalétique et les installations spéciales pour les handicapés par l'amélioration de l'éclairage, l'indication du parcours, de l'emplacement des ascenseurs, des W.-C. et autres éléments, par la création ou l'amélioration des installations acoustiques pour malentendants (exemple: antenne pour appareils de malentendants) dans les salles de spectacles ou de réunions.

Chaque bâtiment concerné par cette demande de crédit a été traité séparément et fait l'objet d'une fiche jointe en annexe.

Descriptif des travaux

Gros œuvre (bâtiment)

Rampes et plate-forme en maçonnerie, permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite, et nécessaire dans certains cas d'ouverture automatique de portes.

Portes extérieures et seuils à modifier ou à adapter selon l'adjonction d'une rampe ou d'un moteur de porte, ou simplement pour permettre le passage de fauteuils roulants.

Installations techniques

Consiste en la pose de moteur pour l'ouverture automatique de portes très lourdes, difficilement manipulables par les personnes à mobilité réduite et inouvables par les personnes en chaise roulante.

Ainsi que toutes installations électriques de courant fort, alimentations et tous raccordements nécessaires à la pose des installations techniques.

Installations de boutons d'appel, interphones, sonnettes.

Équipements de W.-C. pour personnes à mobilité réduite.

Installations de sécurité et éclairage de secours.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

Installations sanitaires adaptées avec accessoires spécialisés.

Pose d'élévateurs – monte-personnes, lorsque la création de rampes est impossible. Adaptation des ascenseurs pour l'usage par les personnes en chaise roulante, par la pose de boîtiers de boutons de commandes horizontaux à une hauteur accessible, la pose de mains courantes permettant de se tenir, raisons de sécurité.

Installations techniques de sécurité sonore et visuelle pour malentendants et malvoyants, ainsi qu'installations permettant l'usage des locaux par ces personnes.

Aménagements intérieurs (bâtiment)

Consiste en l'adaptation de portes et de seuils pour permettre l'accessibilité par des personnes en fauteuil roulant, ainsi que l'adaptation des revêtements de sol. Pose également d'éléments amovibles pour le passage de seuils.

Modification de banques d'accueil afin que la hauteur soit compatible avec l'accueil de personnes en chaise roulante.

Dans les salles de spectacles et cinémas, modification des gradins pour rendre amovibles des places permettant d'y installer les fauteuils roulants.

Adjonction pour certains escaliers ou rampes existantes de barres d'appui, mains courantes, éléments de protection et accessoires d'aide aux handicapés.

Modification des mains courantes et balustrades en cas de pose d'élévateurs sur rails.

Acquisition de rampes amovibles.

Equipements d'exploitation

Monte-personnes mobiles à chenillettes (élévateurs mobiles), quand il n'y a pas d'autres possibilités (d'ordre technique ou de protection du patrimoine architectural) de gravir des marches, ou dans des cas de demi-niveaux multiples.

Aménagements extérieurs

Aménagements extérieurs consistant à remplacer les revêtements de sol inadaptés à la circulation des fauteuils pour handicapés (tels que graviers ronds, etc.), par des matériaux plus appropriés (matière argilo-calcaire, gravier stabilisé). Ces aménagements consistent également en la création de places de parc pour handicapés.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

Estimation des coûts selon code CFE

<i>Position</i>				
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Quant./éléments</i>	<i>Prix HT</i> Fr.	<i>Montants HT</i> Fr.
E	Gros œuvre (bâtiment)			255 500
	Rampes et plates-formes	m ² 81	1 500	121 500
	Adaptation de portes extérieures	8	15 000	120 000
	Modification de seuils d'entrée	7	2 000	14 000
I	Installations techniques			1 289 000
	Moteur d'ouverture de portes	21	10 000	210 000
	Sonnettes et interphones d'entrées	12	3 000	36 000
	Création de W.-C. handicapés	9	30 000	270 000
	Adaptation de W.-C. handicapés	6	3 000	18 000
	Eclairage de secours W.-C. handicapés	13	5 000	65 000
	Alarme W.-C. et appel	30	1 000	30 000
	Élévateurs fixes	11	35 000	385 000
	Renforcements, supports pour élévateurs	8	10 000	80 000
	Adaptations ascenseurs	7	5 000	35 000
	Signalétique pour parcours sonore et visuel	7	10 000	70 000
	Installations techniques spéciales	3	30 000	90 000
M	Aménagements intérieurs (bâtiment)			463 000
	Adaptations réception	2	12 000	24 000
	Adaptations places de spectacles	6	10 000	60 000
	Serrurerie mains courantes pour escalier, ascenseur ou rampes	7	10 000	70 000
	Rampes légères	4	5 000	20 000
	Cylindres handicapés euro-compatibles	3	1 000	3 000
	Revêtements de sol	m ² 1 180	200	236 000
	Panneaux de signalétique	25	2 000	50 000
Q	Equipements d'exploitation			101 000
	Élévateurs mobiles	2	20 000	40 000
	Rampes amovibles	4	1 500	6 000
T	Aménagements extérieurs	m ² 220	250	55 000
B-U	Sous-total I (avant honoraires et frais secondaires)			2 108 500
V	Frais secondaires (de la construction)			42 170
	Photos, reproduction de documents, primes et franchises d'assurance, surveillance, expertises, première pierre, bouquet, inauguration, frais de justice, panneaux publicitaires. Autorisations, taxes, indemnisation de tiers. Œuvres d'art, honoraires d'artistes, main-d'œuvre, matériaux.			

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

(Les frais de financement et les prestations du maître de l'ouvrage sont traités à part, voir position ZZ.)
Frais de demande d'autorisation: tirages, extrait Registre foncier.

W	Honoraires (Le calcul prévisionnel des honoraires fera l'objet d'une directive séparée. Dans l'attente, ceux-ci ne porteront pas sur les positions V et X.) Honoraires des mandataires (architectes, ingénieurs, spécialistes) selon la part de travaux sous leur responsabilité.	198 400
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)	2 349 070
X	Comptes d'attente et marge d'évolution du projet Provision pour frais prévus ou imprévus ne pouvant être exactement définis qui seront transférés ultérieurement aux éléments concernés. Marge d'évolution du projet et frais de renchérissement.	234 907
B-Y	Coût total de la construction (HT)	2 583 977
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA) Appliquée sur les positions B à Y	196 382
B-Z	Coût total de la construction (TTC)	2 780 359
ZZ	Frais administratifs et financiers	190 107
ZZ1	Honoraires de promotion 4% ou 5% de ((B-Z) + ZZ0) 4% dans le cas de constructions neuves et 5% pour les rénovations et les aménagements urbains Les honoraires de promotion représentent le coût des prestations internes. Les considérants et l'application de cette mesure sont contenus dans la DGA 03.0061.00.	139 018
ZZ2	Intérêts intercalaires Cette position est calculée sur le total des positions CFE de (B-Z) + ZZ0 + ZZ1, pour (actuellement) 3% d'intérêts et 0,5% de frais, soit 3,5% au total. Ce taux (DSF) est annoncé par la Direction des finances selon le taux fixé par la BCGe. Afin de tenir compte de la progression des dépenses dans le temps, le montant de l'emprunt est divisé par 2 et la durée des travaux est exprimée en mois, rapportée à 1 année (/12 mois). Ce qui donne la formule: [Taux DSF (3% + 0,5%) x ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1) / 2 x durée en mois/12]	51 089

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

Les considérants et l'application de cette mesure sont contenus
dans la DGA 03.0060.00.

A-ZZ Coût général de l'opération	<u>2 970 466</u>
Total du crédit demandé	<u>2 970 000</u>

Liste des bâtiments concernés et autorisations de construire

	Autorisation nécessaire	Adresse	Parcelle N°	Feuille	Section	
ARTS DE LA SCENE	Le Casino-Théâtre	NON	42 rue de Carouge, 1205 Genève	815	42	Plainpalais
	Théâtre de la Comédie	NON	6 bd des Philosophes, 1205 Genève	615	33	Plainpalais
	Grütli et la Bibliothèque musicale	NON	16 rue Général-Dufour, 1204 Genève	4683	34	Cité
	L'Usine	OUI	4 pl. des Volontaires, 1204 Genève	3214	5	Plainpalais
	Le Grand Théâtre	NON	11 bd du Théâtre, 1204 Genève	5038	31	Cité
	Théâtre Para-Surbeck	NON	43 av. Louis-Favre, 1201 Genève	6660	73	Cité
	Le Victoria-Hall	NON	14 rue Général-Dufour, 1204 Genève	4681	34	Cité
	Les Halles de l'Île	OUI	1 pl. de l'Île, 1204 Genève	5080	35	Cité
	Les Ateliers d'Ethnomusicologie	OUI	10 rue de Montbrillant, 1201 Genève	7099	69	Cité
Théâtre Am Stram Gram	NON	56 route de frontenex, 1207 Genève	707	19	Eaux-Vives	
MUSEES	Centre d'édition contemporaine	NON	18 rue St-Léger, 1204 Genève	4413	19	Cité
	Musée d'Art et d'Histoire MAH	NON	2 rue Charles-Galland, 1204 Genève	4360	13	Cité
	Musée Ariana	OUI	10 av. de la Paix, 1202 Genève	2075	77	Pt-Saconnex
	Maison Tavel	NON	6 rue du Puit-St-Pierre, 1204 Genève	4839	25	Cité
	Musée Sciences Bartholoni MHS	OUI	128 rue de Lausanne, 1202 Genève	244	19	Pt-Saconnex
	Musée Rath	NON	1 pl. Neuve, 1204 Genève	5022	31	Cité
	Musée d'Ethnographie MEG	OUI	65-67 bd. Carl-Vogt, 1205 Genève	472	27	Plainpalais
	Musée Ethnographie Conches	NON	7 ch. Calandrini, 1231 Conches	1733	27	Chêne-Bourg
	Institut et Musée Voltaire	NON	25 rue des Délices, 1203 Genève	4359	13	Cité
	Muséum d'histoire naturelle	OUI	1 route de Malagnou, 1208 Genève	2339	27	Eaux-Vives
	Conserv.Jardin botanique CJB	OUI	1 ch. De l'Impératrice, 1292 Chambésy	3917-3070	85	Pt-Saconnex
	Bât.Art Contemporain BAC	NON	10 rue des Vieux-Grenadiers, 1205 Genève	3255	19	Plainpalais
Bât.Art Contemp. MAMCO	NON	10 rue des Vieux-Grenadiers, 1205 Genève	3255	19	Plainpalais	
Centre Iconographie Ge(CIG)	NON	2 passage de la Tour, 1205 Genève	3364	40	Plainpalais	
BIBLIOTHEQUES	Bibliothèque municipale de la Cité	OUI	5 pl. des trois-Perdrix, 1204 Genève	7081-6978	27	Cité
	BMU Eaux-Vives	NON	2 rue de Sillern, 1207 Genève	2725	8	Eaux-Vives
	BMU Jonction	OUI	22 bd Carl-Vogt, 1205 Genève	366	22	Plainpalais
	BMU discothèque Minoterie	OUI	5-7 rue des Minoterie, 1205 Genève	1011	50	Plainpalais
	BMU Pâquis	NON	17 rue du Môle, 1201 Genève	7142	645	Cité
	BMU St Jean	NON	19 av. des Tilleuls, 1203 Genève	3591	39	Pt-Saconnex
	BMU Servette	OUI	9 rue Veyrassat, 1202 Genève	3628	28	Pt-Saconnex
	Discothèque mun.Vieusseux	OUI	2 Cité Vieusseux, 1203 Genève	3979	52	Pt-Saconnex
	Bibl. publique univers (BPU)	OUI	3 rue de Candolle, 1204 Genève	6159	18	Cité

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2005 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire ou de démolir

Certaines des interventions proposées feront l'objet d'une requête en autorisation de construire (selon liste jointe en annexe).

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal et dureront vingt-quatre mois.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet est prévu dans le plan financier d'investissement 2004-2015 sous le numéro 110.026.01 (2005) pour un montant de 3 millions de francs, et sous le numéro 110.026.02 (2011) également pour un montant de 3 millions de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

	Fr./an
– Frais de fonctionnement (subvention)	
Contrat d'entretien des appareils	7 000
– Charges annuelles (électricité)	<u>2 000</u>
– Total	9 000

La charge financière annuelle sur 2 970 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 348 200 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Les travaux ont été répartis selon les catégories de bâtiments, ainsi le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments, et le service bénéficiaire de ce crédit est le département des affaires culturelles pour les arts de la scène, les musées et les bibliothèques.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 970 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2017.

Annexe: tableau récapitulatif des travaux et des coûts, en format A3, fourni séparément

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots pour présenter cette proposition, qui s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif de rendre les bâtiments publics accessibles à tout un chacun. La Ville de Genève est propriétaire d'environ 800 bâtiments au total, certains étant locatifs et les autres appartenant au patrimoine administratif. Nous souhaitons – et tout particulièrement le département des affaires culturelles – que nos musées et les bâtiments destinés à accueillir un large public, dans le cadre des activités culturelles très variées de la Ville de Genève, soient accessibles à tous. Je remercie mon collègue Mugny, qui a pris en main ce dossier pour établir une sorte d'état des lieux des bâtiments du département des affaires culturelles, ce qui a permis de mettre en évidence les différentes interventions nécessaires pour les rendre accessibles à tous, y compris aux personnes se déplaçant en chaise roulante.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-471 que vous recevez aujourd'hui marque le début d'une politique volontariste que le Conseil administratif souhaite appliquer à l'ensemble des bâtiments propriété de

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

la Ville de Genève. D'entente avec le département des affaires culturelles, nous avons dressé une liste de bâtiments où une première intervention se justifie, le coût de l'opération étant évalué à près de 3 millions de francs.

J'en ai déjà parlé avec l'un ou l'autre d'entre vous, qui trouvaient que c'était un bon début, mais qu'il fallait peut-être nous montrer plus entreprenants. Je les rassure: nous ne nous contenterons pas de la proposition PR-471, bien entendu! Nous ferons en sorte que vous soyez régulièrement saisis de propositions de même nature, afin de rendre les bâtiments municipaux véritablement accessibles à tous dans les délais les plus raisonnables. Je vous remercie d'avance de faire bon accueil à cette proposition.

Préconsultation

M. Jean-Louis Fazio (S). Nous nous réjouissons du dépôt de cette proposition dans le cadre de l'année de l'intégration des personnes handicapées, objectif prioritaire du Conseil administratif dans tous les bâtiments publics. Néanmoins, je tiens à rappeler que cet objet résulte d'une promesse électorale de M. Mugny: il avait garanti que, s'il était élu, tous les bâtiments culturels seraient rendus accessibles aux personnes handicapées. Je salue la proposition PR-471, même si elle ne nous arrive qu'aujourd'hui, car nous voilà enfin devant un projet concret.

Le groupe socialiste renverra cet objet à la commission des travaux, où nous l'étudierons en détail.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien fera évidemment bon accueil à la proposition PR-471. Il se réjouit de l'attention que les conseillers municipaux prêtent aux problèmes des handicapés dans la cité: c'est vraiment un plaisir d'entendre le silence concentré qui préside à cette discussion! Notre groupe relève toutefois qu'il est uniquement question ici de bâtiments culturels, et nous nous réjouissons d'ores et déjà de voir arriver semblable proposition concernant les autres bâtiments – voire les immeubles de logement – appartenant à la Ville.

Il y a déjà plus deux ans, la commission de l'aménagement et de l'environnement et celle du logement ont eu l'occasion d'auditionner un architecte spécialisé en adaptation des lieux pour les handicapés. Il nous a paru que la Ville pouvait faire encore beaucoup mieux dans ce domaine, et j'utilise ces termes pour rester gentille! Nous connaissons des exemples de villes qui font franchement bien, là où nous ne sommes encore que médiocres. Nous souhaitons donc que nous soient soumises plusieurs propositions allant dans le même sens que la proposition PR-471.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts soutiendront évidemment la proposition PR-471, qu'ils saluent pour différentes raisons. Tout d'abord, rappelons que les personnes handicapées constituent un groupe de population très vulnérable pour lequel le moindre obstacle est extrêmement difficile à franchir. Ensuite, rappelons également que les partis tant de l'Entente que de l'Alternative ont plébiscité et soutenu l'initiative populaire en faveur des handicapés, acceptée par plus de 60% du peuple genevois. En acceptant la proposition PR-471, nous ne faisons que donner une suite logique à ce soutien populaire.

Nous signalons que, si les handicapés ne représentent qu'une partie de la population, celle-ci sera bientôt appelée dans son ensemble à bénéficier des commodités offertes par une telle proposition. En effet, tôt ou tard, la population vieillissante aura des problèmes d'ouïe, de vue et évidemment d'accessibilité aux divers bâtiments et lieux publics. Cela nous paraît une raison suffisante pour accepter la proposition PR-471. Les personnes retraitées constituent une part importante de la population, et elles pourront bénéficier des modifications proposées ici au niveau des bâtiments culturels.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons donc vivement, tous partis confondus, à soutenir cette proposition et à la renvoyer à la commission des travaux.

M. Guy Jousson (T). Je serai très bref. Nous sommes évidemment très sensibles, nous aussi, à la qualité de vie des personnes handicapées. Et si elles n'ont pas accès aux lieux culturels, c'est à désespérer! Pour cette raison et dans le prolongement de ce qui vient d'être dit par mes préopinants, nous soutiendrons la proposition PR-471 et nous la renverrons à la commission des travaux.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme cela a très largement été rappelé avant mon intervention, le texte de la proposition PR-471 explique que l'accès facilité aux bâtiments culturels pour les personnes à mobilité réduite relève d'une obligation légale fédérale et que les Genevois, lors du vote de l'initiative populaire, se sont largement prononcés en faveur des aménagements facilitant l'accès des personnes handicapées. La proposition signale également que l'accès facilité à la culture relève bien entendu de l'Agenda 21, promu par la municipalité.

Le crédit qui nous est soumis ce soir concerne les théâtres, les musées et les bibliothèques de la Ville de Genève. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'est toujours prononcée en faveur de l'accès à la culture pour toutes et tous. Aussi, il est selon nous inutile de renvoyer cet objet en commission, étant

donné qu'il s'agit uniquement d'une mise en conformité des bâtiments de la Ville. Mais, puisqu'un renvoi à la commission des travaux a été demandé, nous nous rallierons à la majorité sur ce point.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous nous réjouissons également de voir arriver cette proposition, bien sûr, d'autant plus qu'elle va dans le sens d'un mieux-vivre pour une grande partie de la population genevoise. Les mesures qu'elle vise sont importantes et nécessaires. Le montant du crédit étant néanmoins assez important, il nous paraît évident que cet objet doit être étudié au sein de la commission des travaux.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'interviens juste pour dire que le groupe libéral renverra lui aussi la proposition PR-471 à la commission des travaux.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

10. Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 268 000 francs destiné à des travaux d'entretien et d'amélioration dans divers bâtiments sportifs (PR-472).

Préambule

Depuis 1987, le Conseil administratif vous a présenté sept propositions de crédits destinées à des travaux d'aménagement, de maintenance et d'adaptation dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif poursuit sa politique d'entretien et vous remet une proposition pour un ensemble de travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et des sites à but sportif. Cette proposition concerne l'amélioration de divers équipements pour les sites suivants:

- centre sportif des Vernets;
- centre sportif de la Queue-d'Arve;
- centre sportif du Bois-des-Frères;

- centre sportif de Vessy;
- stade de Picot;
- stade de Frontenex;
- centre sportif de Varembeé;
- centre sportif du Bout-du-Monde.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologique)

Installation d'éclairage, projecteurs

Le type de projecteurs prévus (à faisceau contrôlé) ainsi que les lampes à vapeur de sodium à haute pression (de couleur jaune) ont été retenus en fonction d'un impact le plus faible possible sur la faune et plus spécialement sur les insectes.

Exposé des motifs, programme et coûts des travaux

1. *Centre sportif des Vernets*

1.1 Patinoire intérieure des Vernets

Tourniquets de sortie patinoire

Les tourniquets actuels présentent un danger permanent en raison d'une mauvaise conception d'origine: les barres fixes n'ont pas d'angles de dépouille comme cela devrait être le cas. Régulièrement et depuis des années, des enfants, dont les bras se coincent dans les tourniquets, doivent être désincarcérés à l'aide d'une barre de désencastrement prévue à cet effet et mise sous clef à proximité! Un accident particulièrement important (ayant nécessité l'intervention du Service d'incendie et de secours et de la Sécurité civile) vient rappeler la nécessité urgente d'adapter ces tourniquets.

Le projet prévoit le remplacement des barres rectangulaires des tourniquets par la pose de nouvelles barres cylindriques adaptées aux normes actuelles.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Adaptation des tourniquets existants	23 000
Divers et imprévus 8,70%	2 000
Total	<u>25 000</u>

1.2 Piscine extérieure des Vernets

Rénovation sous-station filtration

Depuis 2002, on prévoit sa complète rénovation, incluant la ventilation, les tableaux électriques et la création de deux locaux pour le stockage du chlore.

Proposition: entretien de divers bâtiments sportifs

Le projet prévoit:

- le remplacement de l'armoire de filtration et du tableau électrique;
- la création de deux locaux d'environ 3 m x 3 m pour le stockage du chlore, y compris un système de décontamination;
- La ventilation des deux nouveaux locaux et du tableau électrique.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Armoire de filtration	89 000
Tableau électrique	33 000
Locaux chlore	25 000
Ventilation	10 000
Décontamination	5 000
Divers et imprévus 4,94%	8 000
Total	170 000

1.3 Restaurant des Vernets

Sanitaires du restaurant

Ces sanitaires en sous-sol, très sollicités, ont besoin d'un rafraîchissement. Les travaux prévus sont le remplacement du carrelage, des appareils sanitaires, y compris les accessoires, des cloisons de séparation et de l'éclairage.

Programme:	W.-C. hommes	2 W.-C., 3 urinoirs et 2 lavabos
	W.-C. femmes	3 W.-C. et 2 lavabos

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Carrelage	15 000
Sanitaire	20 000
Cloisons de séparation	5 000
Peinture	2 000
Electricité	5 000
Divers et imprévus 6,38%	3 000
Total	50 000

1.4 Piscine, patinoires et parking extérieur des Vernets

Refonte du système de billetterie et du contrôle d'accès

En 1985, la piscine, la patinoire et le parking des Vernets furent dotés d'un système automatique de billetterie qui fonctionne encore partiellement aujourd'hui.

Après dix ans d'expérience, la distribution par automate interposé a démontré ses limites. Les utilisateurs(trices) des installations ne bénéficiaient plus d'un

Proposition: entretien de divers bâtiments sportifs

contact direct avec le personnel d'accueil, ce qui ne favorisait pas une information et une communication actives.

Les automates demandaient une maintenance et un approvisionnement de tous les instants et tombaient régulièrement en panne les week-ends, lors des plus fortes affluences.

En 1995, ces automates à distribution de billets d'entrée furent supprimés et remplacés par du personnel d'accueil équipé de caisses modernes. Ce système fut immédiatement apprécié du grand public, car il permettait un accueil et des relations plus conviviales.

Aujourd'hui, les appareils récepteurs de tickets aux tourniquets d'entrée sont usés. Ils auront été opérationnels durant près de vingt ans. Ce type de caisses enregistreuses ainsi que les automates récepteurs de tickets ne sont plus fabriqués.

La fréquentation croissante et la diversité des activités des piscines et de la patinoire, ainsi que la gestion du parking, nous ont amenés à étudier un nouveau concept. Cette étude a largement pris en compte les demandes des utilisateurs.

Ce nouveau système permettrait également de délivrer toutes les prestations requises dans un seul et unique point de vente. La gestion du parking des Vernets serait optimisée et permettrait d'établir des tarifs préférentiels pour les sportifs qui doivent rester les principaux usagers du centre sportif.

Quelques exemples des limitations du système actuel:

- Impossibilité de bloquer des durées (dates et heures) de fréquentation (écoles, manifestations, accompagnants, etc.).
- L'émission d'abonnements n'est possible que pour six mois ou une année.
- Impossibilité d'annuler des abonnements, ni de les bloquer, ni de facturer des frais y relatifs.
- Impossibilité d'établir de tarifs spéciaux lors de demandes spécifiques, tous les prix sont figés.
- Difficulté d'établir des statistiques de fréquentation précises ponctuelles, par heure, jour et mois.
- La location de matériel doit être faite séparément et manuellement (par exemple: location de patins, cadenas, vêtements, casiers, etc.).
- Le parking n'est pas inclus dans l'offre globale actuelle, ce qui ne laisse aucune possibilité d'établir des tarifs préférentiels pour les utilisateurs des installations.
- La comptabilité est également traitée manuellement sur des formulaires à remplir, alors que tous les nouveaux systèmes produisent des décomptes à la demande.

A ces exemples viennent s'ajouter les pannes de plus en plus fréquentes des parcomètres et automates d'entrée. Les pertes financières liées à ces pannes ne cessent d'augmenter depuis une année.

Enfin, il faut relever le mécontentement du public à ne pouvoir recourir au paiement par carte bancaire, les gros montants devant être perçus à la caisse des Vernets (semaines de sports, écoles d'été, abonnements annuels, etc.).

Afin d'optimiser la gestion et le contrôle des entrées des piscines des Vernets ainsi que de la patinoire, un groupe de travail a répertorié toutes les actions et prestations qui doivent être prises en compte, à savoir:

- Contrôle électronique des entrées et gestion de services complémentaires.
- Production de forfaits personnalisés sur cartes à puce ou bracelets électroniques sans coûts et pour les abonnements et sur carte code barre pour les entrées simples.
- Cartes électroniques des entrées (tourniquets) de la piscine et des patinoires.
- Récupération des tourniquets (portes et barrières existantes).
- Système d'ouverture des portes existantes avec lecteur de cartes à puce.
- Gestion électronique de la configuration, des ventes et des passages.
- Production permanente de statistiques et rapports.
- Accès à distance pour la télémaintenance, les mises à jour et la configuration.
- Compatibilité du système avec le parking: forfaits communs sur cartes à puce.
- Compatibilité du système avec ceux des piscines du Lignon et du centre sportif de Sous-Moulin.
- Nouveaux tourniquets verticaux doubles.
- Configuration personnalisée et formation complète du personnel sur le nouveau système.

1.4.1 Nouveau système de billetterie et de contrôle d'accès de la piscine et des patinoires des Vernets

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Centrale de données	15 000
Points de vente	35 000
Contrôle d'accès	35 000
Distributeur automatique de tickets	28 000
Tourniquets doubles 210 cm	40 000
Main-d'œuvre et formation	19 000
Divers et imprévus 4,65%	8 000
Total	<u>180 000</u>

Proposition: entretien de divers bâtiments sportifs

1.4.2 Nouveau système de billetterie et de contrôle d'accès du parking extérieur

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Bornes, barrières et boucles entrée/sortie	22 000
Caisse automatique, rack et lecteur GPT	40 000
Centrale de gestion	14 000
Licences	2 000
Réseau HUB	3 000
Services	7 000
Bonificateur thermique, tampon	2 000
Lecteur CASH, euro, interphonie, démontage	12 000
Divers et imprévus 7,84%	8 000
Total	110 000

2. Centre sportif de la Queue-d'Arve

2.1 Toiture moyenne*Rénovation des toitures moyenne*

Il s'agit des toitures basses situées de part et d'autre de la piste du vélodrome et de la toiture basse située entre le vélodrome et le bâtiment principal.

D'une surface totale d'environ 1500 m², l'étanchéité de ces toitures a été réalisée en Sarnafil. Elle n'est plus étanche et doit être remplacée.

L'isolation, actuellement exécutée en polystyrène d'une épaisseur de 8 cm, sera remplacée par un super isolant de même épaisseur, permettant un gain énergétique sur les toitures moyennes d'environ 40%.

Les travaux comprendront:

- La pose d'échafaudages.
- La dépose et la coupe partielle du bardage des façades pour permettre la remontée d'étanchéité.
- Le remplacement de l'étanchéité et de l'isolation.
- La réfection des ferblanteries.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Echafaudages	42 000
Serrurerie	20 000
Etanchéité, y compris isolation	229 000
Ferblanterie	43 000
Divers et imprévus 7,78%	26 000
Total	360 000

3. Centre sportif du Bois-des-Frères

3.1 Bâtiment omnisports et abords

Façades salle polyvalente

Repoussé depuis quatre ans, cet entretien devient urgent, sous peine d'aggravations considérables.

Les travaux comprendront:

- La pose d'échafaudages sur les deux façades nord/est et sud/ouest.
- La suppression des zones de rouille sur la structure porteuse (charpente métallique), y compris la peinture complète de celle-ci.
- Le nettoyage et la pose d'une couche de protection sur l'ensemble des éléments en aluminium thermolaqué de l'enveloppe du bâtiment.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Echafaudages	30 000
Peinture de la structure	74 000
Nettoyage et imprégnation de l'enveloppe	41 000
Location nacelle	10 000
Divers et imprévus 9,68%	<u>15 000</u>
Total	170 000

3.2 Terrains attenants

Clôtures

Entretien général et renforcement des différentes clôtures (terrains de tennis, terrains de foot).

Confortation des scellements de clôtures basses de séparation entre les courts de tennis.

Les travaux comprendront:

- Prolongement de la clôture du court de tennis N° 1, y compris portail.
- Remise en état partielle des clôtures des courts de tennis.
- Libellules: pose d'un treillis pour sécurisation du site au niveau de la dalle sur parking.
- Libellules, terrain de football A: surélévation de la clôture H = 4 m sur un côté.
- Libellules, terrain de football B: remplacement de diverses clôtures + surélévation de la clôture, H = 4 m sur un côté.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Clôtures	36 000
Divers et imprévus 11,11%	<u>4 000</u>
Total	40 000

3.3 Stade des Libellules

Projecteurs et installations électriques des pylônes d'éclairage – terrain A

Ces mâts datent d'environ trente ans, soit de l'origine du stade. Les éléments utilisés présentent de sérieux défauts d'isolation et mettent en œuvre des technologies aujourd'hui dépassées. Des risques à l'encontre des usagers et personnels proviennent de la dégradation et de la corrosion des matériaux.

Les pylônes existants seront conservés.

Les travaux comprendront:

- Dépose des projecteurs et des armoires électriques.
- Réfection des systèmes abaissables.
- Fourniture et pose de 20 nouveaux projecteurs de 2 kW.
- Fourniture et pose de 4 nouvelles armoires électriques.

Coût des travaux:

Réfection des mâts d'éclairage	Fr. (HT) 80 000
Peinture	5 000
Divers et imprévus 5,88%	<u>5 000</u>
Total	90 000

4. *Centre sportif de Vessy*

4.1 Bâtiments – terrains et abords

Atelier – aire de lavage

Pour répondre aux exigences de l'inspectorat du Département du territoire, il convient d'entreprendre la création d'une aire de lavage au droit de l'atelier de Vessy.

Actuellement recouverte de pavés, cette aire de lavage ne comporte pas d'écoulement, de dépotoir, ni de déshuileur.

Il conviendrait de créer une surface en dur avec création d'un écoulement, d'un dépotoir et d'un déshuileur.

Les travaux comprendront:

- Dépose partielle des pavés autobloquants et stockage sur berge.
- Décapage sable et terre, y compris évacuation et creuse en puits de fouille pour déshuileur et dépotoir.
- Fourniture et pose de tuyaux pour dépotoir et déshuileur.
- Création d'un radier en béton, y compris talochage frais sur frais pour forme de pente.
- Création de murets faisant office de butte-roues.
- Raccordement de l'évacuation des eaux dans la canalisation EU.
- Remise en place des pavés autour de la nouvelle aire de lavage.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Clôtures	35 000
Divers et imprévus 14,29%	<u>5 000</u>
Total	40 000

5. *Stade de Picot*

5.1 Clôtures

Fermeture complète de ce stade afin de limiter les déprédations et les utilisations abusives des terrains. L'autorisation de construire N° APA 23561-3 a été délivrée et est en force.

Les travaux comprendront:

- Fourniture et pose de grilles type «AXIS D», y compris 2 portails (environ 300 ml) pour clôturer le périmètre du terrain.
- Fourniture et pose de grilles type «AXIS D» avec bases en béton entre la route de Frontenex et la zone forestière en remplacement des «chabouris» hors d'usage.
- Réfection de l'enrobé du trottoir côté route de Frontenex.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Clôtures stade Picot	54 000
Clôtures côté route de Frontenex	40 000
Divers et imprévus 6,38%	<u>6 000</u>
Total	100 000

5.2 Projecteurs et installations électriques des pylônes d'éclairage

Ces mâts datent d'environ trente ans, soit de l'origine du stade. Les éléments utilisés présentent de sérieux défauts d'isolation et mettent en œuvre des technologies aujourd'hui dépassées. Des risques à l'encontre des usagers et personnels proviennent de la dégradation et de la corrosion des matériaux.

Les pylônes existants seront conservés.

Les travaux comprendront:

- Dépose des projecteurs existants.
- Dépose de l'appareillage dans coffrets existants.
- Fourniture et pose de 12 nouveaux projecteurs de 2 kW.
- Fourniture et pose de l'appareillage dans coffrets existants.
- Réglage et mise en service.
- Peinture des mâts.

Proposition: entretien de divers bâtiments sportifs

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Réfection des mâts d'éclairage	45 000
Peinture	5 000
Divers et imprévus 10%	<u>5 000</u>
Total	55 000

6. *Stade de Frontenex*6.1 Terrain B*Remplacement des pylônes d'éclairage*

Ces mâts datent d'environ trente ans, soit de l'origine du stade. Les éléments utilisés présentent de sérieux défauts d'isolation et mettent en œuvre des technologies aujourd'hui dépassées. Des risques à l'encontre des usagers et personnels proviennent de la dégradation et de la corrosion des matériaux.

Le remplacement de ces mâts en les proposant à une hauteur de 18 m permet de répondre aux recommandations de l'ASF concernant l'éclairage des matchs officiels de première ligue.

Les travaux comprendront:

- Dépose complète de l'installation d'éclairage et des mâts existants.
- Fourniture et pose de 4 nouveaux mâts acier de 18 m avec systèmes abaissables.
- Fourniture et pose de 16 projecteurs de 2 kW.
- Réglages et mise en service.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Nouveaux mâts d'éclairage	107 000
Nouvelles fondations	30 000
Divers et imprévus 5,84%	<u>8 000</u>
Total	145 000

6.2 Terrain A*Révision des mâts d'éclairage*

Ces mâts en béton d'une hauteur de 30 m datent d'environ trente ans et présentent des éclats dus à la carbonatation du béton.

Les connecteurs électriques en tête de mâts ne fonctionnent que partiellement et un câble provisoire a dû être installé sur l'un d'eux pour permettre l'alimentation de l'éclairage.

Les travaux proposés permettront de prolonger la durée de vie de ces mâts jusqu'à leurs remplacements qui devront être envisagés lors de l'étude générale concernant le stade de Frontenex.

Les travaux comprendront:

- Contrôle des têtes de mâts.
- Contrôle des mâts et colmatage des fissures.
- Refixation des rails de guidages.
- Dépose des connecteurs électriques.
- Adaptation de câbles multipolaire permanent pour alimentation des projecteurs.
- Révision des treuils.
- Révision des armoires électriques.
- Révision des chariots de guidage et des couronnes.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Révision des mâts d'éclairage	60 000
Divers et imprévus 8,33%	<u>5 000</u>
Total	65 000

7. Centre sportif de Varembeé

7.1 Piscine de Varembeé

Amélioration de l'acoustique

La commission interne du personnel avait sollicité le Service des ressources humaines afin de demander une étude eu égard à l'impact du niveau sonore dans la halle de la piscine. L'étude de l'expert mandaté se conclut sur trois pôles d'action:

- complément des caissons au plafond;
- produits amortissants au niveau des structures de plongeoirs (à charge du Service des sports);
- refonte des habillages de murs existants.

Les travaux comprendront:

- Exécution d'un échafaudage haut.
- Fourniture et pose de compléments de plafonds suspendus en panneaux de fibre minérale, formant caisson (identique à ceux existants), y compris filières, partie supérieure en panneau acoustique et pièces de finition.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Fourniture et pose de caissons	62 000
Refonte de habillages de murs existants	30 000
Divers et imprévus 8,7%	<u>8 000</u>
Total	100 000

7.2 Piscine de Varembeé

Sas d'entrée et amélioration climatique

Actuellement, l'accès à la piscine est assuré par une porte double coulissante. La perte thermique lors de chaque ouverture est très importante, et les employés ainsi que les utilisateurs se plaignent de courants d'air. La création d'un sas rotatif permettrait d'assurer un meilleur confort thermique et un gain énergétique non négligeable.

Simultanément à cette modification, il est proposé la prolongation du système du réseau de pulsion dans la coupole située au-dessus des plongeurs afin d'éviter l'ouverture des fenêtres. En effet, ces fenêtres s'ouvrent automatiquement toutes les heures afin d'éviter les problèmes de condensation et génèrent, en parallèle à celles des portes coulissantes d'entrée, des courants d'air importants.

Cette solution cumulée au sas rotatif devrait supprimer les courants d'air, améliorer le confort des utilisateurs et optimiser la consommation énergétique.

Les travaux comprendront:

- Fourniture et pose d'un sas rotatif, y compris deux portes latérales de secours.
- Modification du réseau de pulsion de la piscine.
- Peinture.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Sas rotatif, y compris 2 sorties de secours	55 000
Modification pulsion	15 000
Peinture	4 000
Electricité	5 000
Divers et imprévus 6,33%	<u>5 000</u>
Total	84 000

7.3 Piscine de Varembeé

Refonte du système de billetterie et du contrôle d'accès

Dès l'ouverture de la piscine de Varembeé, le 20 septembre 1991, le même système fut installé qu'à la piscine des Vernets, permettant ainsi une parfaite compatibilité de gestion, d'équipement, de maintenance et de contrôle.

La même problématique se pose aujourd'hui qu'à la piscine des Vernets et le remplacement des systèmes de billetterie devrait se faire en parallèle.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Centrale de données	500
Points de vente	35 000

Contrôle d'accès	16 000
Distributeur automatique de tickets	28 000
Tourniquets simples 210 cm	32 000
Main-d'œuvre et formation	5 500
Divers et imprévus 6,83%	<u>8 000</u>
Total	125 000

8. Centre sportif du Bout-du-Monde

8.1 Terrain 4

Projecteurs et installations électriques des pylônes d'éclairage

Les éléments utilisés présentent de sérieux défauts d'isolation et mettent en œuvre des technologies aujourd'hui dépassées. Des risques à l'encontre des usagers et personnels proviennent de la dégradation et de la corrosion des matériaux.

Les travaux comprendront:

- Conservation des mâts existants.
- Dépose des projecteurs existants.
- Dépose de l'appareillage dans coffrets existants.
- Fourniture et pose de 12 nouveaux projecteurs de 2 kW.
- Fourniture et pose de l'appareillage dans coffrets existants.
- Réglage et mise en service.
- Peinture des mâts.

<i>Coût des travaux:</i>	<i>Fr. (HT)</i>
Réfection des mâts d'éclairage	45 000
Peinture	5 000
Divers et imprévus 10%	<u>5 000</u>
Total	55 000

Proposition: entretien de divers bâtiments sportifs

Récapitulation des coûts

	Prix HT	TVA	Prix TTC	Frais administratifs honoraires : promotion :	intérêt intercalaire	Total frais admin.	Coût général	Arrondi
1 Centre sportif des Vernets	535'000	40'660	575'660	28'783	13'222	42'005	617'665	618'000
1.1 Patinoire intérieure : toumiquet de sortie	25'000	1'900	26'900	1'345	618	1'963	28'863	29'000
1.2 Piscine extérieure : rénovation sous-station filtration	170'000	12'920	182'920	9'146	4'201	13'347	196'267	196'000
1.3 Restaurant : sanitaire	50'000	3'800	53'800	2'690	1'236	3'926	57'726	58'000
1.4 Piscine : refonte système de billetterie et contrôle d'accès <i>indissociable des points 1.5 et 6.3</i>	180'000	13'680	193'680	9'684	4'449	14'133	207'813	208'000
1.5 Parking : refonte système de billetterie et contrôle d'accès <i>indissociable des points 1.4 et 6.3</i>	110'000	8'360	118'360	5'918	2'719	8'637	126'997	127'000
2 Centre sportif de la Queue-d'Arve	360'000	27'360	387'360	19'368	8'897	28'265	415'625	416'000
2.1 Rénovation des toitures moyennes	360'000	27'360	387'360	19'368	8'897	28'265	415'625	416'000
3 Centre sportif du Bois-des-Frères	300'000	22'800	322'800	16'140	7'414	23'554	346'354	347'000
3.1 Façades saïlle polyvalente	170'000	12'920	182'920	9'146	4'201	13'347	196'267	196'000
3.2 Clôtures des terrains attenants	40'000	3'040	43'040	2'152	989	3'141	46'181	47'000
3.3 Stade des Libellules : pylônes d'éclairage	90'000	6'840	96'840	4'842	2'224	7'066	103'906	104'000
4 Centre sportif de Vessy	40'000	3'040	43'040	2'152	989	3'141	46'181	46'000
4.1 Atelier de Vessy : création d'une aire de lavage	40'000	3'040	43'040	2'152	989	3'141	46'181	46'000
5 Stade de Picot	155'000	11'780	166'780	8'339	3'831	12'170	178'950	179'000
5.1 Clôtures	100'000	7'600	107'600	5'380	2'471	7'851	115'451	115'000
5.2 Pylônes d'éclairage	55'000	4'180	59'180	2'959	1'359	4'318	63'498	64'000
6 Stade de Frontenex	210'000	15'960	225'960	11'298	5'190	16'488	242'448	242'000
6.1 Terrain B : remplacement des pylônes d'éclairage	145'000	11'020	156'020	7'801	3'584	11'385	167'405	167'000
6.2 Terrain A : révision des mâts d'éclairage	65'000	4'940	69'940	3'497	1'606	5'103	75'043	75'000

SÉANCE DU 6 JUIN 2006 (soir)
Proposition: entretien de divers bâtiments sportifs

	Prix HT	TVA	Prix TTC	Frais administratifs		Total frais admin.	Coût général	Arrondi
				honoraire promotion	Intérêt intercalaire			
7 Centre sportif de Varembe	309'000	23'484	332'484	16'624	7'637	24'261	356'745	356'000
7.1 Piscine : amélioration acoustique	100'000	7'600	107'600	5'380	2'471	7'851	115'451	115'000
7.2 Piscine : sas d'entrée + modification du réseau de pulsion	84'000	6'384	90'384	4'519	2'076	6'595	96'979	97'000
7.3 Piscine : refonte du système billetterie et contrôle d'accès <i>indissociable des points 1.4 et 1.5</i>	125'000	9'500	134'500	6'725	3'089	9'814	144'314	144'000
8 Centre sportif du Bout-du-Monde	55'000	4'180	59'180	2'959	1'359	4'318	63'498	64'000
8.1 Terrain 4 : pylônes d'éclairage	55'000	4'180	59'180	2'959	1'359	4'318	63'498	64'000
TOTAL GENERAL	1'964'000	149'264	2'113'264	105'663	48'539	154'202	2'267'466	2'268'000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de janvier 2006 et ne comprennent aucune variation.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront quinze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est au plus tôt dix-huit mois après le vote du crédit.

Plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet est prévu sous le numéro 110.027.01 du 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015 pour un montant de 20 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 2 268 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 265 900 francs.

Gestion financière – Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 268 000 francs destiné à des travaux d'entretien et d'amélioration dans divers bâtiments sportifs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 268 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2017.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens très brièvement, en l'absence de mon collègue André Hediger, pour présenter cette proposition qui concerne l'entretien d'un certain nombre de bâtiments et d'équipements sportifs.

Je citerai en premier lieu la patinoire intérieure des Vernets, où une petite intervention est nécessaire sur les tourniquets, comme vous l'aurez constaté en prenant connaissance de ces documents. En effet, de nombreux enfants se prennent les bras dans ce tourniquet, et il est urgent d'intervenir. Cette mesure, qui se justifie donc, ne sera pas très onéreuse. En ce qui concerne la piscine extérieure des Vernets, la sous-station de filtration nécessite une rénovation que nous avons dû inclure dans cette proposition. Les sanitaires du restaurant, très sollicités, nécessitent eux aussi une rénovation. Des interventions sont à faire dans d'autres bâtiments comme ceux de la Queue-d'Arve, où la toiture moyenne est défectueuse et doit être rénovée. Au centre sportif du Bois-des-Frères, nous prévoyons d'intervenir sur les façades de la salle polyvalente. Il faudra également procéder à des travaux concernant les projecteurs et les installations électriques permettant l'éclairage du stade des Libellules. D'autres interventions portent sur le stade du Bout-du-Monde – pas celle demandée tout à l'heure par M. Buschbeck, mais des aménagements plus minimalistes concernant l'éclairage. Je ne veux pas citer toutes les interventions prévues, puisqu'elles figurent dans la proposition PR-472.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à renvoyer cet objet à la commission des sports et de la sécurité – ou à la commission des travaux, c'est à vous de choisir – afin que vous puissiez l'examiner avec toute l'attention requise. Dans ce cadre, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). La position de notre groupe est très simple: nous proposons de renvoyer cette proposition, qui concerne différents bâtiments sportifs, à la commission des sports et de la sécurité.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts soutiendront le renvoi de la proposition PR-472 à la commission des travaux. En effet, il nous semble qu'un certain nombre de travaux auraient déjà dû être effectués, car un danger permanent menace les lieux concernés – ce qui est d'ailleurs indiqué dans ce document. Nous aimerions étudier cela de près, qu'il s'agisse des tourniquets, par exemple, ou de problèmes environnementaux très sérieux; en effet, certaines aires de lavage polluent l'endroit où elles sont situées. Nous souhaitons également examiner de plus près les coûts des travaux prévus, notamment en ce qui concerne les imprévus et les imputations internes. Pour toutes ces raisons, nous renverrons cette proposition à la commission des travaux.

M. Roman Juon (S). J'interviens au nom de mon groupe pour dire que nous renverrons cet objet à la commission des sports et de la sécurité, bien que nous ayons hésité à le renvoyer également à celle des travaux.

Cela dit, je voudrais intervenir sur un objet qui ne figure pas dans la proposition PR-472; il s'agit de l'entrée de la piscine des Vernets, qui a déjà fait l'objet d'une intervention de ma part il y a une année ou une année et demie. C'est un scandale sur le plan de l'architecture! Cela signifie que la buvette...

Le président. Monsieur Juon, je vous prie de ne pas sortir du sujet. Nous traitons en ce moment de la proposition PR-472, et vous parlerez éventuellement de l'entrée de la piscine des Vernets lors des travaux de commission. Pour le moment, je dois vous obliger de rester dans le cadre de l'objet qui nous est soumis.

M. Roman Juon. Je reste entièrement dans le sujet, Monsieur le président, puisque je rappelle simplement le problème de l'entrée de la piscine des Vernets! Mais je vois que M. Ferrazino a très bien compris et qu'il s'empressera d'intervenir sur ce point, par respect pour l'architecte François Maurice qui a participé à la construction dudit centre sportif.

Il faudrait savoir qui va faire quoi dans ce domaine, car les problèmes qui échappent au Service d'architecture ou à d'autres services municipaux peuvent, je crois, conduire à des situations difficiles. En effet, tel était le cas de la patinoire des Vernets et de ses gradins. Je demande donc au Conseil administratif d'être très attentif dans ce domaine.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical entrera évidemment en matière sur la proposition PR-472, dont il demandera le renvoi à la commission des travaux.

Comme les Verts, nous nous étonnons un peu que l'entretien de certains bâtiments n'ait pas été assuré depuis des années, ce qui a pour résultat qu'il y a maintenant des équipements sportifs dangereux. Mais enfin, nous avons bien compris que, comme pour les autres bâtiments de la Ville, certains entretiens ont été suspendus pendant des années.

Nous pensons qu'il faut renvoyer la proposition PR-472 à la commission des travaux, car le crédit demandé concerne des travaux précis et nous pensons qu'elle est la plus habilitée à les examiner en profondeur.

M^{me} Odette Saez (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera évidemment le renvoi de la proposition PR-472 à la commission des sports et de la sécurité.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral souhaite quant à lui renvoyer la proposition PR-472 à la commission des travaux, car il estime que cette dernière est beaucoup plus habilitée que d'autres à se prononcer sur des travaux très précis, comme par exemple ceux qui concernent les pylônes d'éclairage.

M. Eric Ischi (UDC). Notre groupe votera le renvoi de la proposition PR-472 à la commission des sports et de la sécurité. En effet, cette dernière compte elle aussi des membres aptes à comprendre ce qui est demandé! Il n'est pas nécessaire de faire partie de la commission des travaux pour savoir de quoi il est question! J'insiste donc pour le renvoi à la commission des sports et de la sécurité.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition.

Le président. Nous sommes saisis de deux demandes de renvoi: l'une à la commission des sports et de la sécurité, l'autre à la commission des travaux. Celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission des sports et de la sécurité voteront oui, celles et ceux qui demandent le renvoi à la commission des travaux voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des sports et de la sécurité est accepté par 37 oui contre 26 non.

Le président. A la demande du magistrat en charge du département des affaires culturelles, le traitement de la proposition PR-473 du Conseil administratif concernant la Nouvelle Comédie est renvoyé à notre séance plénière de demain.

11. Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 120 300 francs en vue de renforcer le nettoyage des préaux d'école durant la belle saison (PR-474).

Exposé des motifs

Dans le cadre de la recherche d'économies effectuée lors de la préparation du budget 2006, le Conseil administratif a diminué plusieurs rubriques budgétaires, dont la ligne affectée aux contrats de conciergerie pour le nettoyage des préaux d'école.

Ces contrats sont passés avec les entreprises sociales: Realise, l'Orangerie, le Vallon et Maison Montfleury.

Avec le retour de la belle saison, cette décision se révèle extrêmement difficile à maintenir, compte tenu du déferlement de réclamations du corps enseignant et des parents d'élèves qui parvient au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

La limitation à deux interventions de nettoyage par semaine crée un danger pour les enfants, du fait que des tessons de bouteille et divers détritres subsistent dans les préaux au moment de l'arrivée des élèves.

Par conséquent, le Conseil administratif considère qu'il est indispensable que le Service des écoles et institutions pour l'enfance engage un montant supplémentaire au crédit voté, à hauteur de 120 300 francs. Ce crédit complémentaire permettra de rétablir cinq nettoyages par semaine sur une quarantaine de préaux parmi les plus exposés, cela jusqu'à la fin de l'automne.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application du 31 octobre 1984 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 120 300 francs en vue de renforcer le nettoyage des préaux durant la belle saison.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2006 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2006 de la Ville de Genève sur le centre de coût 50030199, ligne 314370 «Conciergerie bâtiments publics».

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, dans le cadre de l'élaboration du budget 2006, il a fallu faire des arbitrages budgétaires qui ont donné lieu à des coupes linéaires sur les frais de nettoyage au sein de plusieurs départements. Cette mesure a bien évidemment affecté le Services des écoles et institutions pour l'enfance, où près de 300 000 francs ont été retranchés de la somme initiale de 975 000 francs demandée préalablement par ledit service pour le nettoyage des préaux.

MM. Didier Bonny et Christian Zaugg, ainsi que d'autres enseignants, actifs ou à la retraite, membres du Conseil municipal, se sont à plusieurs reprises – et à juste titre – fait l'écho de revendications des institutrices et instituteurs, des élèves, des parents et des responsables de bâtiments de nombreuses écoles en ville de Genève. En effet, force est de constater que nous ne parvenons pas à nettoyer convenablement les préaux.

Si le Conseil municipal accepte ce soir de voter sur le siège ce crédit de 120 300 francs, la Ville aura néanmoins réalisé une économie d'environ 180 000 francs, selon le chiffre que m'a donné tout à l'heure M^{me} Irmingier. Les enseignants qui travaillent dans les écoles primaires et enfantines constatent tous les jours que les économies décidées dans le budget 2006 conduisent à un relâchement dans le nettoyage des préaux. Or il ne faut pas donner un signe aussi négatif après avoir essayé, durant des années, de lancer des campagnes pour la propreté des préaux!

Il s'agit donc de corriger le tir – il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis! – et de voter ces 120 300 francs sur le siège. Cette somme nous permettra de faire les grands nettoyages d'été de fond en comble et de calmer ainsi le jeu dans les écoles. En effet, nous avons reçu quantité de lettres émanant d'insti-

tutrices et instituteurs, de parents d'élèves et même parfois de petits élèves, qui m'écrivent pour se plaindre que les préaux sont moins propres qu'avant. Sans vouloir donner d'injonction à qui que ce soit, je pense donc qu'il faut aller dans leur sens et voter ce crédit de 120 300 francs sur le siège. Je vous en remercie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes évidemment très attendus sur ce sujet. En effet, comme l'a dit M. Tornare, j'ai eu l'occasion d'intervenir au moins à deux reprises au cours des cinq derniers mois concernant la décision prise par la majorité Alternative du Conseil municipal – dont font partie des enseignants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), y compris M. Zaugg – de diminuer de 300 000 francs la somme destinée au nettoyage des préaux, et cela malgré le fait que le Parti démocrate-chrétien se soit vraiment battu contre une telle mesure. La majorité Alternative a préféré maintenir la manifestation «Les yeux de la nuit» plutôt que d'assurer la propreté de nos préaux. Dont acte!

Mais tout cela n'est finalement qu'un aspect de la coupe budgétaire votée au mois de décembre 2005. Chers collègues, peut-être avez-vous reçu, la semaine dernière, le rapport annuel de l'Orangerie. Je ne sais pas si je l'ai reçu en tant que membre de la commission sociale et de la jeunesse, ou si ce document a été envoyé à tous les conseillers municipaux de la Ville de Genève. Monsieur Tornare, dans la proposition PR-474, vous évoquez les contrats liant la Ville à des entreprises sociales et vous citez Réalise, l'Orangerie, le Vallon et Maison Montfleury. Dans son rapport d'activité annuel, l'Orangerie se présente comme une entreprise sociale ayant pour but de proposer du travail et un accompagnement régulier à des personnes rencontrant des difficultés d'intégration sociale et/ou professionnelle.

Il me semblait – mais je n'en suis plus très sûr... – que l'Alternative défendait ce genre de structures sociales. Or quelle conséquence a eue la coupe budgétaire de 300 000 francs votée en décembre 2005? On peut le lire à la page 9 du rapport d'activité de l'Orangerie, dont je vais citer quelques courts extraits: «Cette année, le secteur de la voirie a été touché par des diminutions de contrats souvent de manière abrupte. Dans le courant de l'année, l'Orangerie a subi la première perte: deux contrats avec le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) pour le nettoyage de plusieurs espaces.»

Plus loin, nous lisons: «En fin d'année 2005, une seconde perte est annoncée: la diminution par moitié du contrat de nettoyage avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance. En 2006, cette décision aura pour conséquence une

baisse de 13,32% sur le chiffre d'affaires annuel de l'Orangerie. Mais, bien plus qu'une perte sur le chiffre d'affaires, cela représente pour l'Orangerie une diminution d'heures de travail à effectuer, 1989 heures annuelles représentant trois demi-journées par semaine. Cette perte induit une diminution des postes de travail proposés. Le secteur voirie est l'activité donnant le plus aisément accès à une reprise d'activité et autorise l'insertion progressive de tout employé.»

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, sachez qu'en supprimant les 300 000 francs destinés au nettoyage des préaux, lors du vote du budget 2006, vous avez également enlevé du travail à des personnes qui en ont besoin pour leur réinsertion professionnelle. Bravo, il fallait le faire! Je ne pouvais bien sûr pas passer cela sous silence, puisque c'est pour le moins surprenant de la part d'une majorité qui se dit de gauche.

Monsieur le magistrat Tornare, la proposition PR-474 signale que les 120 300 francs demandés serviront à rétablir cinq nettoyages hebdomadaires dans une quarantaine de préaux parmi les plus exposés, cela jusqu'à la fin de l'automne. J'aimerais savoir ce que vous entendez par la fin de l'automne: est-ce la fin des beaux jours et donc le mois d'octobre, ou la fin de cette saison selon le calendrier, soit le 21 décembre? S'il s'agit de la fin du mois d'octobre, les démocrates-chrétiens estiment que la période concernée est insuffisante, car il manquerait alors deux mois de subventions pour que les personnes employées par l'Orangerie, par exemple, puissent travailler comme il se doit.

Vous aviez initialement demandé 300 000 francs de plus pour le nettoyage des préaux sur une année complète. Dans le cas présent, admettons que la période concernée commence le 1^{er} juillet et s'achève le 31 décembre: 150 000 francs sont donc nécessaires. Or la proposition PR-474 n'en demande que 120 300, d'où mon incertitude quant à la durée de la période couverte par ce crédit. Monsieur Tornare, si vous garantissez qu'avec 120 300 francs le travail des entreprises sociales pourra se faire correctement jusqu'à la fin du mois de décembre 2006, nous ne ferons bien sûr pas de surenchère. Mais si vous nous dites que cette somme n'est pas suffisante, nous y ajouterons 30 000 francs par le biais d'un amendement. Ainsi, nous serons conséquents avec nous-mêmes, puisque, lors du vote du budget 2006, nous souhaitions rétablir les 300 000 francs destinés au nettoyage des préaux. Il serait donc logique que nous votions 150 000 francs pour le deuxième semestre de l'année.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Bonny, vous avez le rapport d'activité 2005 de l'Orangerie, c'est-à-dire un arrêt sur image au 31 décembre 2005. Or, à ce moment-là, vous ne saviez pas – et l'Orangerie non plus – ce que serait l'année 2006! Cette entreprise sociale a fait des prévisions pessimistes, mais nous avons corrigé le tir.

M^{me} Cottu a répondu l'autre jour de manière très précise à une question à ce sujet posée par un membre de la commission des finances – je crois que vous n'y étiez pas, Monsieur Bonny. Nous avons réactivé des contrats avec l'Orangerie et d'autres organismes essayant d'intégrer des handicapés. Ainsi, ces organismes devraient s'y retrouver. Je peux donc vous rassurer sur ce point. Si cela ne suffit pas et que leurs représentants m'écoutent ce soir, ils peuvent prendre rendez-vous avec moi et je leur donnerai les réponses adéquates. Si quelques failles au niveau pécuriaire se produisent, nous rectifierons le tir ensemble.

En ce qui concerne la période couverte par le crédit demandé dans la proposition PR-474, il est prévu qu'elle se termine à la fin de l'automne, c'est-à-dire le 21 décembre!

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous l'aurez compris: la proposition PR-474 qui nous est soumise ce soir a pour but de pallier les mesures d'économie du budget 2006. En décembre 2005, il a été décidé – sur proposition de M. le magistrat Tornare et du Conseil administratif dans son ensemble – de diminuer les budgets alloués au nettoyage des préaux, deux nettoyages hebdomadaires étant considérés comme suffisants. Notre groupe a donc fait confiance à M. Tornare et à l'ensemble du Conseil administratif. Cependant, dans la pratique, il est vrai que certaines écoles rencontrent de nombreuses difficultés suite à la prise de cette mesure. En effet, il en va de la sécurité des enfants qui fréquentent les établissements scolaires concernés.

Aussi, nous remercions M. Tornare de revenir sur sa décision ce soir et nous vous invitons, chers collègues, à voter ce crédit complémentaire qui est nécessaire.

Nous tenons également à dire, pour répondre à M. Bonny – vous lui transmettez, Monsieur le président – que, lors du vote du budget 2006, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) avait clairement attiré l'attention du plénum sur le fait qu'il était très insatisfait de voter un budget d'austérité. Nous remercions M. Bonny de nous faire part du rapport d'activité 2005 de l'Orangerie, et nous suivrons ses conseils. Lors du vote du budget 2007, nous veillerons donc à ne pas lésiner sur les dépenses primordiales, notamment en ce qui concerne le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Nous invitons d'ores et déjà M. Bonny et l'ensemble de son groupe à nous suivre et à voter le budget 2007! Pour l'heure, nous accepterons la proposition PR-474.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral entrera en matière sur cet objet, acceptera la discussion immédiate et votera les 120 300 francs deman-

dés, en faisant confiance au Conseil administratif. Même si nous comprenons les arguments développés par le groupe démocrate-chrétien, nous préférons suivre le Conseil administratif puisque, pour une fois, il demande un montant un peu moins élevé que celui que certains conseillers municipaux souhaiteraient lui accorder.

Nous nous posons néanmoins quelques questions. En effet, nous croyons nous souvenir que, en 2004-2005, un petit film incitant à davantage de propreté dans les préaux a été diffusé dans les salles de cinéma et distribué sous la forme de DVD à toute une jeunesse. Cette campagne s'intitulait «Nick la crasse», et je crois qu'elle a coûté plus de 200 000 francs, pris sur le budget de la Ville. Or nous devons maintenant nous livrer à un constat d'échec suite à cette campagne, puisqu'il s'agit ce soir de rétablir des sommes pour le nettoyage des préaux. Il aurait peut-être été préférable d'y consacrer directement les 200 000 francs qu'a coûté ce très joli DVD, même s'il a fait vivre ceux qui l'ont réalisé et s'il a fait rire les spectateurs, car il contenait vraiment des passages hilarants.

Cette histoire me rappelle un peu – et c'est peut-être ce que va me répondre le magistrat – la situation suivante: je suis chez le médecin et il me dit: «Tu es trop gros.» Je lui réponds: «Nom d'une pipe, je cours toute la journée», et il me rétorque: «Imagine le poids que tu ferais si tu ne courais pas!» Peut-être les préaux seraient-ils encore beaucoup plus sales sans la campagne «Nick la crasse»... Cela dit, le groupe libéral s'étonne que la Ville ait cru bon de dépenser 200 000 francs pour cette campagne, avant de devoir constater que celle-ci est un échec et qu'il convient de voter 120 300 francs supplémentaires pour le nettoyage des préaux.

M. Guy Jousson (T). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on peut avoir les «Yeux de la nuit» et en même temps voir le jour... Or que voit-on, le jour? Des préaux en état d'insuffisance, au niveau du confort comme de la sécurité. C'est pour cette raison que le Parti du travail, très sensible au confort mais également à la sécurité de nos enfants, vous invite à voter sans autre ces 120 300 francs sur le siège.

M. Roman Juon (S). Le groupe socialiste, tout comme le Parti du travail, demandera le vote de ce crédit sur le siège, étant donné son importance. Il est clair que, dans le cadre du budget d'austérité voté en décembre 2005, nous n'avons certainement pas pris la meilleure des décisions en retranchant les 300 000 francs destinés au nettoyage des préaux. Nous faisons donc notre mea culpa – le Parti démocrate-chrétien comprendra cette expression latine – et nous souhaitons corriger le tir.

Pour ma part, je connais bien les entreprises sociales qui s'occupent de la voirie, car la Ville a commencé à les mandater à l'époque où elle commençait à

aménager des places de jeux pour les enfants. Actuellement, ce genre de collaboration est assez courante du côté du SEVE. Je pense qu'il est essentiel de garantir toujours plus d'emplois au sein de ces entreprises, car la pauvreté et les difficultés sociales sont loin de diminuer. C'est la raison pour laquelle, je le répète, il faut corriger le tir. Nous demandons donc le vote du crédit demandé dans la proposition PR-474 sur le siège, afin que le Service des écoles et des institutions pour l'enfance dispose de ces 120 300 francs et puisse assurer immédiatement un meilleur nettoyage des préaux.

Il est vrai que l'on peut être déçu par le résultat des campagnes menées en faveur de la propreté dans les préaux d'école, et ne plus savoir par quel bout prendre ce problème. La surveillance est un aspect important, particulièrement en été, et je pense qu'elle devrait être renforcée. Cet aspect concerne M. Pierre Muller, qui devrait être attentif à cette question et faire en sorte que les préaux soient utilisés en tant que tels, et non pas en tant que lieux où l'on va casser des bouteilles de bière, comme c'est souvent le cas actuellement. Nous demandons donc à M. Muller de mettre en place une surveillance des préaux. Ainsi, leur nettoyage ne consistera plus essentiellement à ramasser des tessons de verre et autres débris...

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, notre groupe est très attaché aux économies possibles dans les finances de la Ville. Néanmoins, en ce qui concerne la proposition PR-474, il est pour nous capital d'assurer la propreté des préaux.

Un autre élément nous interpelle, qui constitue à nos yeux un aspect important et positif de cette démarche: la possibilité de fournir du travail aux pensionnaires d'institutions sociales comme le Vallon, lesquels ont fortement regretté, à l'époque, de ne plus recevoir ce genre de mandats – et Dieu sait si, pour ces gens-là, c'est important! C'est donc l'une des raisons principales pour lesquelles l'Union démocratique du centre votera cette proposition sans réserve.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera évidemment cette demande de crédit, mais pas parce qu'elle permettra de donner du travail à des entreprises sociales. Ce que j'ai entendu ce soir à ce sujet m'étonne. En effet, tel n'est pas le but du crédit demandé dans la proposition PR-474, qui est de mettre sur pied un meilleur système de nettoyage des préaux. Il est vrai que, si nous pouvons en plus faire quelque chose pour les entreprises de réinsertion sociale, c'est très bien, mais considérer cet aspect comme une priorité – c'est ce que certains groupes ont l'air de vouloir faire – revient à se tromper de débat. C'est du nettoyage des préaux que nous débattons ce soir, même si les entreprises sociales sont concernées!

Nous voterons donc le crédit demandé, je le répète, mais nous sommes un peu inquiets à l'idée que nous devons sans doute l'augmenter à perpétuité et que les préaux continueront à être salis par des gens qui y cassent des bouteilles pendant la nuit, comme l'a dit notre collègue Juon. Je connais le problème, puisque je suis président de la Musique municipale, qui a ses locaux dans l'école Ferdinand-Hodler: vendredi soir, nous avons dû appeler la police, parce que des jeunes gens circulaient dans ce préau alors qu'il est normalement fermé la nuit; ils avaient la clé et tout était ouvert, y compris l'école! Un problème se pose donc au niveau de la sécurité. C'est pourquoi je pense qu'il est bien de faire nettoyer les préaux, mais qu'il faut également agir sur le plan de la sécurité. Sinon, nous pourrions consacrer tout l'argent que nous voulons au nettoyage des préaux, cela ne servira jamais à rien, puisqu'il s'y passe à peu près tout et n'importe quoi durant la nuit!

En outre, nous sommes très contents d'avoir entendu M^{me} Figurek dire tout à l'heure qu'elle avait suivi le Conseil administratif en toute confiance et qu'elle avait été déçue, car il s'était trompé... Vous comprenez pourquoi, Madame Figurek, nous sommes, nous aussi, parfois très déçus par le Conseil administratif!

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souviendrez peut-être que, lors de notre précédente session, j'ai interpellé le Conseil administratif – et en particulier le magistrat Manuel Tornare – au sujet de la propreté dans les préaux. Il m'avait notamment répondu que j'étais en retard de quelques étapes, puisque les négociations avec les entreprises sociales avaient repris et que ces dernières bénéficieraient de contrats supplémentaires.

Lors du vote du budget 2006, les Verts se sont eux aussi inquiétés de la diminution du montant destiné au nettoyage des préaux. Nous avons alors demandé, au cours du débat, que cette ligne budgétaire soit rétablie. On nous a répondu, à l'époque, que tel ne serait pas le cas, mais que des aménagements différents seraient trouvés. Renseignements pris la semaine passée auprès des entreprises sociales – et comme le relevait M. Bonny tout à l'heure – elles ont effectivement enduré une lourde perte, aboutissant à la diminution des heures de travail qu'elles offrent à des personnes en difficulté cherchant à se réinsérer.

Au début de notre séance, nous avons évoqué le rapport D-34 du Conseil administratif sur l'action contre le chômage et les efforts réalisés en matière d'engagement de chômeurs. C'est très bien, j'ai beaucoup apprécié ce rapport et la lutte menée par la Ville... Mais il se trouve que des entreprises privées, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, fournissent elles aussi un travail important pour la réinsertion des personnes! La Ville se doit de collaborer avec ces entreprises dont l'activité, bien qu'étrangère au secteur de la collectivité publique, aide des personnes à se réinsérer dans le monde du travail.

Il est évident que les Verts voteront sur le siège la proposition PR-474. Si la somme demandée devait s'avérer insuffisante, nous serions tentés de suivre la proposition du Parti démocrate-chrétien et d'ajouter 30 000 francs... Monsieur Tornare, nous espérons que le crédit que nous voterons aujourd'hui sera suffisant pour assumer les prestations attendues dans les préaux; cependant, si vous estimez que tel n'est pas le cas, nous sommes prêts à voter son extension très prochainement.

Le président. La parole est à M. Bonny, pour la deuxième fois...

M. Didier Bonny (DC). Rassurez-vous, Monsieur le président, je ne prendrai pas la parole une troisième fois... Je souhaite simplement faire quelques réflexions à l'issue de ce débat. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises – je le ferai peut-être à nouveau au cours du débat suivant sur la petite enfance – le problème du Conseil administratif et de la majorité qui le soutient est d'arriver à dégager des priorités. Or, justement, la majorité municipale de gauche n'en est pas capable! On nous dit que la petite enfance est une priorité et qu'elle va coûter 40 millions de francs supplémentaires chaque année, mais j'aimerais bien savoir au détriment de quelle prestation se trame cette augmentation! Nous en discuterons tout à l'heure....

En l'occurrence, le budget 2006 était tout juste équilibré et serait devenu déficitaire si nous avions rétabli les 300 000 francs destinés au nettoyage des préaux. Or qu'a fait la majorité? Elle s'est tenu les coudes, mais je sais que M. Tornare n'était pas satisfait de cette décision et qu'il aurait bien voulu que le Conseil municipal en prenne une autre. Ces 300 000 francs, il aurait forcément fallu les économiser ailleurs et nous avons proposé de renoncer aux «Yeux de la nuit», à certains aménagements éphémères, à «La rue est à vous»... Car c'est là une question de priorité. Est-il plus important que nos préaux soient propres et sûrs et que les entreprises sociales aient du travail, ou que soient organisés six jours par an des aménagements comme les «Yeux de la nuit»? En ce qui nous concerne, la priorité est vite définie!

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, il vous faudra vraiment définir des priorités, car la situation va probablement devenir de plus en plus difficile. Vous ne pourrez pas toujours nous dire, six mois après le vote d'un budget d'austérité, que vous êtes satisfaits de voir le Conseil administratif demander un crédit budgétaire complémentaire.

D'ailleurs, le groupe démocrate-chrétien aimerait bien savoir – et il posera la question officiellement – à quel point il est légal que le Conseil administratif

nous fasse voter, mois après mois, des crédits budgétaires complémentaires, alors qu'il s'agit de dépenses prévues, ou en tout cas prévisibles. Le mois dernier, on nous a fait voter 180 000 francs pour la Cité des métiers et des formations, alors que cette somme aurait dû figurer au budget 2006. En effet, ce projet ne tombait pas du ciel comme cela, tout le monde savait que la Cité des métiers aurait lieu en 2006! Pourtant, ce crédit n'a pas été intégré au budget, et voilà que le Conseil administratif vient nous demander un crédit supplémentaire!

Je le répète, si les 120 300 francs demandés ce soir pour le nettoyage des préaux et les 180 000 francs votés le mois dernier pour la Cité des métiers avaient figuré au budget 2006, celui-ci aurait été déficitaire. En l'occurrence, ne s'agit-il pas là d'un artifice comptable, pour faire voter par le Conseil municipal un budget équilibré? Très franchement, nous nous le demandons! Mais nous poserons la question plus haut, afin de savoir à quel point ces pratiques sont autorisées! (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Bonny, on a toujours fait ainsi! Au cours des années 1980, alors que j'étais conseiller municipal et que la majorité du Conseil administratif était de droite, je me souviens que M. Emmenegger, membre de votre parti, présentait souvent, en cours d'année, des crédits complémentaires. Il y avait des expositions à organiser, des achats auxquels procéder... Je me souviens – car je l'avais moi-même proposé – que la Ville avait d'ailleurs pu acheter, au cours de l'année 1985-1986, des lithogravures des constructivistes Malevitch et Péri. Il est donc heureux que nous ayons cette possibilité, cette soupe...

En ce qui concerne la Cité des métiers, le groupe de travail qui avait été constitué au niveau de la mairie n'a pas travaillé assez rapidement, et j'ai clairement dit à ses membres que je n'étais pas satisfait. Mais nous ne savions pas, au début de l'année 2006, si la Ville participerait ou non à la Cité des métiers. Pour ma part, j'attendais les conclusions de ce groupe de travail. Alors, Monsieur Bonny, ne jouez pas les psychorigides! Si M. Muller, responsable des finances municipales, nous dit que nous pouvons dépenser une certaine somme, faisons-lui confiance! Les libéraux, qui ont applaudi à vos critiques tout à l'heure, pourraient aussi renvoyer la balle à M. Muller! On ne peut pas reprocher au Conseil administratif tantôt un manque de collégialité, et tantôt trop de collégialité!

Les arbitrages budgétaires sont nécessaires. Bien évidemment, quand j'ai proposé à mes collègues d'augmenter certaines lignes concernant la petite enfance, ils n'étaient pas très contents – même s'ils sont d'accord avec cette priorité du Conseil administratif – car ils avaient eux aussi besoin d'argent pour leur département. Voilà ce que sont les arbitrages budgétaires dans un gouvernement, qu'il soit de droite, du centre ou de gauche!

Monsieur Oberholzer, vous qui êtes dentiste, vous savez très bien que, sans les campagnes de prévention contre les caries, vous seriez plus riche! C'est évident! Heureusement que des campagnes de prévention contre les caries sont menées dans les écoles! Le DVD pour la propreté dans les préaux que nous avons diffusé a coûté 200 000 francs, certes. Néanmoins, je rappelle quand même que 100 000 francs ont été versés par des sponsors privés et des mécènes, ce qui devrait faire plaisir aux libéraux. Cette campagne de prévention pour la propreté dans les préaux intitulée «Nick la crasse» – ce nom n'a pas plu à tout le monde, mais tel est le champ lexical des jeunes d'aujourd'hui – portera sur plusieurs années. Sans elle, ce ne serait peut-être pas 120 300 francs que je vous demanderais ce soir, mais le double... C'est comme avec la publicité: on ignore jusqu'à quel point elle sert, mais on sait que, sans publicité, on ne peut faire connaître les produits.

En ce qui concerne le renforcement de la sécurité, Monsieur Dossan, je suis tout à fait d'accord avec vous. D'ailleurs, il faudrait peut-être aussi instaurer un peu plus de civilité dans cette salle, pour montrer l'exemple aux enfants qui nous écoutent peut-être ce soir... Je suis d'accord de renforcer la sécurité et j'en ai parlé à M. Muller, qui est provisoirement le nouveau chef de la police municipale. Je crois que nous ne rétablirons pas la propreté dans les préaux sans instaurer des contrôles de sécurité à certaines heures de la nuit. Peut-être faudrait-il fermer certains préaux, comme l'avait suggéré M. Rudaz lors d'un autre débat. En effet, propreté et sécurité sont les maillons d'une même chaîne et il se pose là un réel problème.

Cela dit, ne soyons pas trop pessimistes non plus. L'autre jour, lors de la Fête des voisins, avec mes collaboratrices et mes collaborateurs, nous avons fait une tournée dans certains préaux utilisés pour cette manifestation. Au quai du Seujet, les jardiniers, les responsables de bâtiments et les habitants des environs nous ont dit que, depuis quelques mois, ils sentaient un frémissement positif, davantage de sécurité et de propreté et moins de seringues. Ce constat résulte peut-être de l'action que nous menons au niveau de la prévention et du maillage social, du travail sur le terrain de la Délégation à la jeunesse et des agents municipaux. Cette conjonction d'actions diverses contribue au renforcement de la sécurité et donc, collatéralement, de la propreté.

Monsieur Rossiaud, deux Verts siègent au Conseil d'Etat, et ils pourront vous dire que le Canton a beaucoup diminué ses prestations en faveur des entreprises sociales – mais je vous donnerai les chiffres en commission. Vous pourriez donc relayer nos préoccupations en matière de propreté dans les préaux auprès de vos représentants au Conseil d'Etat! Je crois même qu'un membre de votre famille est député: il pourrait demander au Conseil d'Etat pourquoi il diminue si drastiquement les contrats avec les sociétés qui se chargent de travaux de voirie en

SÉANCE DU 6 JUIN 2006 (soir)
Proposition: nettoyage des préaux d'école

favorisent la réinsertion de handicapés ou de cas sociaux. La Ville n'est pas là pour suppléer à tout!

Cela dit, je m'étais engagé – et je suis prêt à vous transmettre les chiffres y relatifs – à ce que la diminution des contrats au niveau du Service des écoles et institutions pour l'enfance soit compensée dans d'autres services de mon département ou de la Ville de Genève. Si tel n'a pas été le cas, nous rectifierons le tir, puisque je m'y suis engagé!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (1 abstention).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble. Il est accepté à la majorité (1 opposition).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application du 31 octobre 1984 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 120 300 francs en vue de renforcer le nettoyage des préaux durant la belle saison.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2006 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2006 de la Ville de Genève sur le centre de coût 50030199, ligne 314370 «Conciergerie bâtiments publics».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

12. Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue:

- **du boucllement du crédit de 330 000 francs relatif à la réimpression de l'ouvrage «Guide Orange» du Service d'incendie et de secours;**
- **de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 84 342,10 francs (PR-475).**

En date du 16 mai 2001, votre Conseil a voté la proposition PR-59 relative à un crédit destiné à la réimpression de l'ouvrage «Guide Orange» du Service d'incendie et de secours (SIS).

L'opération s'est terminée en 2005. A ce jour, la situation est la suivante

Crédit selon proposition PR-59	Fr.
voté le 16.5.01 par le Conseil municipal	330 000,00
Dépense totale	<u>414 342,10</u>
Dépassement	84 342,10

Explications

Le but de la réimpression de cet ouvrage est de mettre à la disposition des professionnels de la sécurité un support adéquat à leur fonction. Une partie des ouvrages est exploitée en interne au SIS et une autre destinée à la vente.

Le crédit d'investissement a été dépassé de 84 342,10 francs. Le constat de ce dépassement avait déjà été débattu en décembre 2003 entre le chef de service du SIS et le directeur du Contrôle financier. Dans une note interne du 2 février 2004, celui-là faisait part des difficultés rencontrées avec l'imprimeur et des conséquences économiques que cela engendrait.

En date du 23 septembre 2004, début de la commercialisation des guides, le directeur du Contrôle financier fut informé que le prix de vente des guides avait été recalculé afin d'y intégrer l'augmentation des prix survenue entre le devis initial (2000) et la réalisation des guides (2004).

Pour information, la répartition des 1000 ouvrages imprimés s'est faite de la manière suivante:

400 guides vendus à ce jour, le montant total des ventes s'élève à 259 009,34 francs.

42 guides ont été destinés à l'usage exclusif du SIS et d'autres services de la Ville de Genève (archives, etc.).

58 guides complets sont en stock et destinés à la vente.

500 guides sont encore en phase d'assemblage et seront destinés à la vente.

Le chiffre d'affaires total estimé à la fin de la vente du stock est d'environ 639 000 francs.

Ce montant couvre donc largement le montant initial du crédit, ainsi que son dépassement.

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le crédit de 330 000 francs relatif à la réimpression de l'ouvrage «Guide Orange» du Service d'incendie et de secours est bouclé.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 84 342,10 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à cette réimpression.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité.

13.a) Proposition de résolution du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'extension du service public au domaine de la petite enfance (PR-476).

Considérant:

- que le domaine de la petite enfance a connu ces dernières années un développement qualitatif et quantitatif substantiel, répondant ainsi à des besoins exprimés de manière très explicite par la population;
- que l'offre doit être encore augmentée d'environ 900 places pour réussir à approcher une capacité de couverture des besoins;
- que la gestion actuelle des institutions de la petite enfance repose sur des comités bénévoles qui doivent assumer des charges de plus en plus complexes, notamment en tant qu'employeur contractuel du personnel et répondant juridique auprès des parents usagers;
- que cette gestion éclatée et bénévole entraîne des problèmes croissants à la fois de responsabilité et d'efficacité pour la Ville de Genève, mettant en danger, à terme, la qualité, la pérennité et la sécurité des prestations;
- que la petite enfance constitue une tâche de service public, par essence dévolue aux communes dans le système institutionnel suisse;
- qu'il paraît essentiel de décharger les comités, et les parents en général, de tâches de gestion administrative afin qu'ils puissent se concentrer sur leur rôle de partenaire pour les aspects liés au projet institutionnel et à son insertion dans le réseau de proximité;
- que les travaux préliminaires d'analyse, tels que présentés dans la plaquette ci-jointe, montrent que l'extension du service public à la petite enfance est à la fois nécessaire et réalisable;
- qu'il est aujourd'hui opportun de prendre une décision de principe sur cette extension du service public, permettant aux partenaires concernés d'en négocier les modalités sous l'égide du Conseil administratif,

le Conseil administratif vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal soutient le principe de l'extension du service public au domaine de la petite enfance, à mettre en œuvre de manière progressive d'ici à 2008, en concertation avec tous les intéressés, notamment les représentants du personnel et des institutions.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la plaquette «La petite enfance: une mission de service public» qui présente les enjeux et les options de cette extension, recommande au Conseil administratif de se baser sur l'option 2, à savoir l'intégration du personnel de la petite enfance selon des modalités tenant compte de leur situation spécifique.

Le Conseil municipal tient à être régulièrement informé sur l'avancement des travaux liés à l'extension du service public au domaine de la petite enfance.

Annexe: plaquette «La petite enfance: une mission de service public»



la petite enfance
une mission de service public

VILLE DE GENEVE



DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

DÉLÉGATION
À LA PETITE ENFANCE

la petite enfance : une mission de service public

sommaire

- 1 une réponse adéquate aux besoins des familles d'aujourd'hui et de demain
- 2 la petite enfance : naissance et adolescence
- 3 la petite enfance : une croissance nécessaire
- 4 la petite enfance : l'âge adulte
- 5 la petite enfance : un investissement pour notre société

une réponse adéquate aux besoins des familles d'aujourd'hui et de demain

Les attentes de la population dans le domaine de la petite enfance sont en pleine évolution, ce qui entraîne des changements importants pour les institutions concernées. Ces modifications sont liées, notamment, au nombre croissant de familles où les deux parents travaillent, certaines par choix, d'autres par obligation. La petite enfance se retrouve au cœur de cette dynamique qui induit une augmentation des besoins d'accueil en institution de la petite enfance. Les collectivités publiques ne peuvent ignorer cette demande croissante et se doivent d'y répondre de manière adéquate, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Dans ce contexte, les institutions de la petite enfance sont appelées à devenir un service public à part entière, mis à la disposition de la population. Leur mode de gestion doit donc répondre aux besoins de cette mission. Or, l'organisation actuelle a clairement atteint ses limites. En effet, les compétences pédagogiques, administratives et en ressources humaines nécessaires pour la conduite de ces établissements ne peuvent plus toujours être assurées par des comités dont la disponibilité est restreinte. Il ne s'agit pas de critiquer l'engagement de bénévoles. Il faut tout simplement admettre que ce qui était pertinent par le passé ne correspond plus aux besoins actuels.

Il est donc urgent de redistribuer les rôles et d'instaurer un pilotage direct et unique des institutions par le biais d'une extension du service public à l'ensemble du domaine de la petite enfance.

Au Québec, les collectivités publiques investissent beaucoup dans la petite enfance. Elles appellent cela "la prévenance". L'idée, largement évoquée par Françoise Dolto, est qu'il est bénéfique et avantageux pour la société de s'occuper des enfants tout petits déjà, en complémentarité des parents dont le rôle d'éducateurs premiers de l'enfant reste avéré.

De nombreux travaux mettent d'ailleurs en évidence les bénéfices d'une socialisation précoce à travers la fréquentation d'autres enfants en âge préscolaire. Pour l'enfant qui vit cette expérience, c'est une opportunité d'acquiescer à la sécurité intérieure, confiance en soi et ouverture sur le monde, autant de valeurs qui fondent la pédagogie de nos institutions genevoises.

Le projet qui vous est soumis a bien évidemment un prix. Ce document vous présente deux variantes de solutions, aux coûts différents. A vous de les évaluer, l'une et l'autre, à la lumière du bénéfice considérable qu'apporte la petite enfance aux familles et à la société en général. C'est bien pour cette raison que la mise en place d'un véritable service public de la petite enfance représente l'enjeu politique majeur des prochaines années!

SÉANCE DU 6 JUIN 2006 (soir)
Proposition et motion: petite enfance

A la lecture des pages qui suivent, vous constaterez que vous avez une occasion unique de vous montrer à la hauteur de la tradition et la réputation genevoises en matière d'accueil des enfants en âge préscolaire, en vous situant dans le droit fil de l'héritage de Jean Piaget. Vous suivrez la voie de ceux qui ont conçu cette politique d'accueil au siècle passé, de ceux qui la font vivre dans les 65 lieux d'accueil déjà largement subventionnés par la Ville de Genève et des milliers de petits qui les fréquentent, chaque jour.

Avant-propos

Monsieur Manuel Tornare

Maire de Genève

Conseiller administratif en charge de la petite enfance

2

la petite enfance : naissance et adolescence

Fin du 19^{ème} début du 20^{ème} siècle, "Les crèches genevoises accueillent en principe tous les enfants quelles que soient leur nationalité ou leur confession. Elles sont payantes et le prix est le même pour tous (...). Comme aujourd'hui, les contributions des parents sont loin de suffire aux dépenses ! N'étant soutenues financièrement ni par les municipalités ni par l'Etat, les nouvelles institutions ne pourront, pendant longtemps encore, exister que grâce à la bienfaisance et au dévouement de quelques particuliers. Des comités ou sociétés philanthropiques composés des messieurs les plus éminents du quartier ou de la cité se chargent de récolter de l'argent et de trouver un local. Ils rédigent les statuts et les règlements et organisent chaque année des collectes, des concerts, des spectacles ou des ventes de charité. Les dames patronnesses, quant à elles, constituent presque toujours un comité séparé plus spécialement responsable de la surveillance des lieux, du personnel et des mères. (...).

Ce n'est qu'avec les premières subventions des communes ou de l'Etat, à partir de la fin des années trente, que les crèches pourront se soucier d'engager un personnel plus nombreux et plus qualifié.

(...): les crèches genevoises, faute de demande peut-être, se convertissent assez vite en petites écoles. En calquant leurs horaires sur l'enseignement primaire, les écoles enfantines publiques, destinées à cette époque aux enfants de 3 à 6 ans, ont en effet perdu leur fonction de garde. (...).

Cette évolution est assez paradoxale, puisqu'elle aboutit à deux filières pour les enfants de 3 à 7 ans, celle des crèches philanthropiques et payantes, pour les femmes obligées de travailler; et celle des écoles enfantines, publiques et gratuites, pour les femmes assez libres de leur temps pour aller amener et rechercher leur enfant à l'école deux fois par jour:

Jusque dans les années soixante, les crèches demeureront, dans l'esprit de la plupart des Genevois, un lieu d'accueil et d'assistance destiné aux enfants des travailleurs immigrés les plus démunis. (...)."'

extrait du livre " Patamodé ", Service de la recherche en éducation et Musée d'ethnographie, Genève 2001.



“

favoriser le développement
de l'enfant et sa socialisation

”

Dès **1945**, les pouvoirs publics soutiennent de plus en plus le secteur de la petite enfance.

En **1948**, la Ville de Genève introduit un mode de subventionnement avec une somme forfaitaire annuelle de 1'000 francs attribuée à chaque institution, et accompagnée d'un montant déterminé par journée et par enfant.

De là, il faudra attendre une quinzaine d'années pour qu'un cadre légal vienne préciser le rôle des pouvoirs publics dans ce domaine :

- la loi cantonale du 13 décembre **1963**, sur les garanties que doivent présenter les personnes s'occupant de mineurs hors du foyer familial ; compétence est donnée au Département de l'instruction publique pour accorder les autorisations et assurer la surveillance des familles d'accueil et des institutions de la petite enfance ;
- la loi cantonale du 17 décembre **1971**, concernant l'attribution de subventions aux institutions recevant des enfants d'âge préscolaire ;
- le 21 mars **1973** le règlement d'application de la loi concernant l'attribution de subventions aux institutions recevant des enfants d'âge préscolaire.

Par ces deux dispositions (1971 et 1973) le législateur cantonal attribue aux communes la compétence et la responsabilité (mais non l'obligation) de subventionner les institutions lorsqu'elles en auront reconnu l'utilité publique. L'enjeu consiste dès lors pour les associations à faire en sorte que ce statut soit reconnu. L'autorité communale prend sa décision après avoir reçu le préavis du Service de la protection de la jeunesse. Elle fixe le montant de la subvention sur la base de l'encouragement aux conditions optimales esquissées dans le règlement d'application.

L'ordonnance fédérale du 19 octobre **1977** règle le placement d'enfants (OPE). Selon cette dernière, tout placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et à surveillance (art. 1 OPE).

Ce n'est pas le placement lui-même qui fait l'objet d'une autorisation, mais les personnes responsables de l'accueil de l'enfant placé (la direction de l'institution, art. 16 OPE). La surveillance s'applique au fonctionnement de l'institution. L'autorité de surveillance devra veiller à ce que les conditions d'accueil offertes à l'enfant par ces personnes favorisent son développement physique et mental (art. 15 OPE).

En **1980**, des normes cantonales d'encadrement sont mises en place. Il s'agit d'une série de normes et de recommandations générales sur les conditions optimales de l'accueil dans les institutions de la petite enfance (locaux, encadrement éducatif, qualification du personnel, structure des institutions, projets pédagogiques, etc.).

2

la petite enfance : naissance et adolescence

Ces normes font référence pour l'ouverture de nouvelles institutions et garantissent un même cadre pour l'ensemble des lieux d'accueil de la petite enfance. D'autres normes et règlements sont intervenus au fil des ans.

Pendant les années 80 une véritable politique municipale de la petite enfance se met en place, avec notamment deux étapes importantes :

- La première étape, en **1982**, avec l'instauration du subventionnement au déficit. Contrôlée et déléguée par la Ville de Genève, cette subvention couvre l'intégralité des frais inhérents aux enfants, aux bâtiments et à l'administration ; soit le 100% des charges moins les produits issus de l'écolage - payé par les parents - et des prestations des assurances. Ce mode de subventionnement est valable pour la grande majorité des institutions.

La subvention est calculée chaque année en fonction de la réalité de l'institution et selon l'évolution des charges (par exemple, si après le départ d'un/e collaborateur/trice le poste est repourvu par une personne dans une classe de salaire plus élevée, ou si les produits sont à la baisse ou à la hausse). Un complément de subvention en cours d'année nécessite des justifications.

Cependant, l'obtention de ce soutien financier de la part de la Ville de Genève est assorti d'un contrôle strict de la gestion administrative des institutions.

- Deuxième étape clé de la mise sur pied d'une politique municipale pour la petite enfance : en **1986**, suite aux conclusions du rapport Berger (1985), le Conseil administratif de la Ville de Genève décide la création de la "Délégation à la petite enfance", service rattaché à la direction du Département municipal des affaires sociales, des écoles et des parcs (actuellement Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement). La création de cette nouvelle instance ne modifie pas le statut privé des associations gérant les crèches et jardins d'enfants.

Dès **1988**, l'octroi de subventions municipales – en augmentation constante - est associé à un soutien pédagogique et administratif dispensé par la Délégation à la petite enfance. Ce soutien répond aux critères d'une gestion qualitative optimale.

En **1990**, un règlement – qui définit ce domaine comme une priorité pour la Ville de Genève, détermine les conditions de subventionnement des institutions et précise la mission de la Délégation à la petite enfance – est adopté après approbation du Conseil administratif.

Pour mémoire, la Délégation à la petite enfance met en œuvre la politique générale de la petite enfance de la Ville de Genève pour les enfants dès la naissance et jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire, favorise le développement des institutions de la petite enfance sur le territoire de la Ville et collabore avec elles pour leur organisation interne, tout en maintenant le principe de l'initiative privée.

SÉANCE DU 6 JUIN 2006 (soir)

Proposition et motion: petite enfance

Dans les années 90, quelques partenariats financiers publics et privés se sont développés pour le subventionnement des institutions.

Deux ans plus tard, en **1992**, une convention collective de travail (CCT) est instaurée pour les institutions subventionnées par la Ville de Genève. Elle permet alors d'améliorer les salaires et d'uniformiser les conditions de travail. La CCT est liée aux conditions de subventionnement des institutions ; de ce fait, la Délégation à la petite enfance contrôle et approuve tout engagement et tout licenciement de personnel.

En **1995**, les écolages sont revus. Le prix de pension est un pourcentage calculé sur la base du revenu annuel net des parents. Il est tenu compte dans ce nouveau calcul de l'incidence du coût pour les familles nombreuses.

Depuis **1997**, la gestion des salaires est centralisée à la Délégation, l'objectif étant de rationaliser les coûts et d'assurer une application équitable du traitement salarial de chaque collaborateur/trice.

Cette étape a permis d'avoir une meilleure efficacité, de supprimer les divers contrats de fiduciaires, de prévenir le risque d'erreur des partenaires et d'avoir une vision globale du fonctionnement du domaine.

En **1997**, le Label Petite Enfance est introduit. La Délégation à la petite enfance a toujours porté une attention particulière aux conditions de vie des jeunes enfants de la Ville de Genève ; avec



ce label elle met en place un système de valorisation des compétences spécifiques développées dans les lieux d'accueil. C'est une occasion pour les équipes et les comités de faire connaître leur engagement important, leur expérience et leurs compétences qui sont quotidiennement au service de la qualité pour garantir une adéquation optimale avec les besoins des familles.

Depuis **1999**, les conditions de travail du personnel de la petite enfance font l'objet de nombreuses améliorations successives. Le personnel bénéficie de nouveaux avantages, dont la plupart visent à rapprocher leur statut de celui des employés/e/s de la Ville de Genève. Ces améliorations ont abouti en 2005 à la signature d'une version entièrement révisée de la CCT. Aujourd'hui, les conditions salariales sont homogènes pour tout le personnel de la petite enfance.

En **2001-2002**, création de deux postes de coordinatrices pédagogiques dont la mission est de servir d'interface entre les institutions et la Délégation à la petite enfance, de faciliter la coordination entre les institutions (par quartier et sur l'ensemble de la Ville), d'accompagner et soutenir les directions et les équipes dans la gestion pédagogique et organisationnelle de leurs lieux d'accueil, d'animer des groupes de réflexion, de développer des projets, recherches et outils pédagogiques et de participer à la politique de la petite enfance.

les missions et prestations de la Délégation à la petite enfance

sur le plan de la politique de la petite enfance en Ville de Genève :

- analyser les besoins
- créer et développer des structures d'accueil petite enfance
- élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action (financement, ressources humaines, administration, supervision pédagogique, etc.)

sur le plan de l'administration :

- superviser et gérer le personnel des institutions
- superviser et contrôler l'application de la convention collective de travail et des dispositions y relatives
- gérer les salaires du personnel
- assister et conseiller les comités-employeurs dans le pilotage des institutions
- suppléer à l'absence de comités

sur le plan financier :

- planifier les besoins financiers de chaque structure d'accueil
- assister et conseiller les directions d'institutions et les comités-employeurs dans le pilotage financier des structures
- contrôler que l'allocation des ressources soit conforme aux instructions en la matière et que les directives de gestion soient respectées

sur le plan pédagogique :

- offrir une plate-forme d'échanges avec les professionnels, les membres de la Délégation et des intervenants extérieurs
- proposer des séances de travail régulières
- accompagner les directions, les responsables et les équipes éducatives dans la gestion pédagogique de leur structure
- gérer et développer le BIPE
- développer des projets et du matériel pédagogique à destination des équipes éducatives
- offrir des possibilités de formation et formation continue
- développer des outils utiles à la conduite de projets pédagogiques et à leur évaluation
- collaborer avec les partenaires extérieurs

sur le plan de la logistique :

- gérer et maintenir le parc informatique des institutions subventionnées
- coordonner les travaux nécessaires au développement des structures d'accueil situées dans des bâtiments loués ou propriété de l'Etat
- superviser les acquisitions nécessaires à l'exploitation des lieux d'accueil

Toujours avec l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant dans les institutions, la Délégation à la petite enfance rédige en 2002 un guide intitulé "Pour un accueil de qualité, Guide à l'usage des institutions de la petite enfance". Cette démarche qualitative adaptée aux pratiques des lieux d'accueil précise ce qui est recommandé dans le domaine. L'évaluation de la qualité est un gage de sécurité pour les familles, une stimulation permanente pour l'enfant et la promotion du travail des professionnels du secteur. Ce guide a été conçu autour du bénéficiaire premier, soit le petit enfant. En partant de ses besoins fondamentaux il décline les principes éducatifs sur lesquels s'appuyer pour y répondre.

En **2002**, la Délégation à la petite enfance crée le Bureau d'Information Petite Enfance - BIPE - qu'elle gère depuis lors. Cette nouvelle prestation de la Ville de Genève a pour but de faciliter l'information et l'orientation des familles et de réguler l'offre et la demande de places. Cette structure est un soutien aux familles et permet de soulager les institutions dans la gestion des listes d'attentes. C'est aussi un moyen d'harmoniser l'offre et la demande à travers un enregistrement unique des demandes, ainsi qu'un outil de récolte des données.

Dès **2003**, la Délégation à la petite enfance organise chaque année un colloque sur le thème de la petite enfance, ainsi qu'au mois de mai une semaine du livre de la petite enfance. Ces actions permettent de mettre en place des cadres de réflexion et

de discussions ouverts au public et participent à une meilleure connaissance de l'accueil du jeune enfant.

Aujourd'hui, la Délégation à la petite enfance développe ses prestations dans le cadre de la politique municipale basée sur les quatre piliers que sont les normes d'encadrement (1980), le règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions (1990), la CCT (1992, modifiée en 2005) et l'uniformisation de l'écolage (1995).

En parallèle à cette formalisation et à cette organisation réglementée, la Délégation à la petite enfance développe différentes actions liées à une démarche de qualité, tant pour l'accueil des enfants et leurs familles que pour les conditions de travail du personnel des institutions de la petite enfance.

En **2006**, le budget alloué à la petite enfance représente près du double de celui de 1999. En effet, les subventions accordées aux institutions n'ont cessé d'augmenter; le budget étant passé de 31'786'000 francs en 1999 à 57'941'400 francs en 2006.

Cette évolution est notamment liée à la progression continue du nombre de places d'accueil en Ville de Genève. Plus de 700 places ont été créées depuis fin 1998 pour un total aujourd'hui de près de 2'500 places, accueillant plus de 4'800 enfants par an. Ainsi la Ville de Genève s'approche de la réalisation que se sont fixées les autorités, à savoir concrétiser le principe "un enfant, une place" d'ici 2012 - 2015.

3

la petite enfance : une croissance nécessaire

L'évolution de la société avec, notamment, la modification des modes de vie familiaux, l'obligation pour un nombre croissant de femmes de travailler et le choix que font certaines de poursuivre une carrière professionnelle, a fait évoluer la prise en charge socio-éducative du jeune enfant pour la période précédant la scolarité obligatoire. Le service public doit donc faire face à cette nouvelle réalité, qui implique d'offrir à tous les parents la possibilité de recourir à la collectivité pour confier la garde des enfants en âge préscolaire afin d'exercer leur profession dans de bonnes conditions.

De ce fait, depuis près d'un demi-siècle, le domaine de la petite enfance est un enjeu politique majeur dans l'ensemble de l'Europe, en Suisse et particulièrement à Genève.

Le développement du nombre d'institutions de la petite enfance est une priorité. Dès lors, ce domaine doit :

- d'une part, se structurer pour répondre à de nouvelles exigences au niveau du fonctionnement, à une complexification et une professionnalisation du domaine ainsi qu'à des normes précises en termes de construction, de sécurité ou d'hygiène (ex : alimentation, procédure d'auto-contrôle) ;
- d'autre part, assurer un accueil de qualité optimale, prenant en compte les enfants dans toutes leurs diversités sociales et culturelles (ce qui implique de pouvoir aussi accueillir des enfants porteurs de handicap, par exemple).

Au vu de cette évolution, ce secteur nécessite des investissements financiers d'envergure, en augmentation constante, qui impliquent un système de contrôle, un suivi et une prise de responsabilités de plus en plus importante.

Les défis imposés par l'évolution de la société rendent caduc et contre-productif le partage actuel de ces responsabilités autour et dans les institutions. Malgré la mise en place d'un cadre commun précis (lois, règlements, normes, etc.) depuis la fin des années 70, les compétences restent "éclatées" entre les différents prestataires de services que sont les professionnels sur le terrain, les associations et leur comité, la Délégation à la petite enfance et leurs principaux "partenaires-clients", soit les enfants et leurs parents.

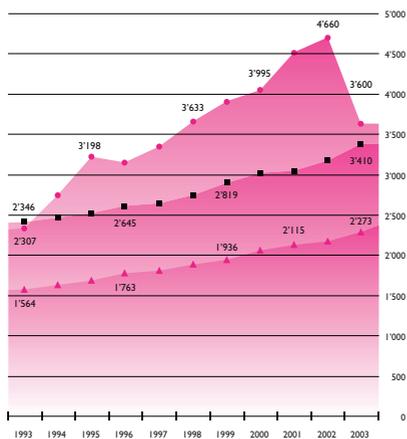
Plus précisément :

les parents

Les familles ont des attentes précises concernant la qualité de l'accueil :

- des lieux collectifs d'accueil et de prise en charge de leurs enfants ("socialisation") ;
- un encadrement professionnel et adéquat ;
- une supervision des pouvoirs publics garante d'un fonctionnement cohérent, transparent et stratégique sur les plans pédagogique, social et administratif.

SÉANCE DU 6 JUIN 2006 (soir) Proposition et motion: petite enfance



Évolution du nombre de places et de demandes dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, 1993-2003

▲ nombre de places

L'offre de places dans les institutions de la petite enfance en Ville de Genève n'a cessé d'augmenter, principalement dans les crèches. Néanmoins, cette progression n'est pas encore suffisante pour absorber la demande.

■ nombre d'enfants accueillis chaque jour

Le rapport moyen du nombre d'enfants inscrits dans les institutions à un moment déterminé et du nombre de places existantes permet de donner une indication du nombre d'enfants que peut accueillir une place.

Ce chiffre est lié aux types de structures d'accueil et, par extension, aux différents abonnements que les institutions proposent (plein temps, temps partiels). De façon globale, une place d'accueil permet en moyenne la fréquentation de 1,5 enfant (crèches et jardins d'enfants/garderies confondus). Ce chiffre est stable depuis plusieurs années.

● nombre de demandes non-couvertes

On constate que la demande n'a cessé de croître ces dernières années, laissant apparaître les besoins des familles et l'évolution des conditions structurelles de nos sociétés (travail des femmes, nouvelles compositions familiales, enjeux d'une socialisation précoce, etc.).

L'ouverture du Bureau d'Information Petite Enfance - BIPE -, en décembre 2002, a considérablement modifié l'enregistrement de la demande de places. Le BIPE, en orientant et en informant les familles (notamment sur la priorité accordée aux habitants de la Ville de Genève) a permis de réguler la demande de places à travers un enregistrement des besoins sur une liste d'attente unique (éliminant ainsi les demandes multiples).

Ainsi, dans le graphique, la chute du nombre de demandes observée entre 2002 et 2003 n'est pas à interpréter comme une diminution du nombre de demandes, mais bien comme une rationalisation de l'enregistrement des besoins de garde à travers le BIPE. Ce processus a duré jusqu'à la fin de l'année 2004 environ, conduisant à des chiffres beaucoup plus faibles dès 2005.

Cette hypothèse est confirmée par les 2'500 demandes de place actuellement répertoriées "en attente" au BIPE, nombre relativement stable depuis 2005, avec une légère tendance à la baisse.

3

la petite enfance : une croissance nécessaire

la Délégation à la petite enfance

Comme sa mission le définit (voir encadré en page 8), la Délégation à la petite enfance assume de nombreuses responsabilités dans la mise en œuvre de la politique de la petite enfance sur les plans administratif, financier, pédagogique et logistique.

Si la Délégation à la petite enfance gère effectivement ces nombreux aspects, son pouvoir de décision limité fait qu'elle se trouve souvent dans des situations où il faut intervenir "après coup" pour remédier à des erreurs, des manquements ou des options aléatoires prises au sein des institutions, souvent de manière involontaire ou en raison de la méconnaissance de certaines règles du jeu.

Par exemple :

- les périodes de vacances des institutions sont décidées par la direction et le comité, parfois sans mesurer les incidences de ces choix sur les enfants et l'organisation des familles ;
- l'application de la convention collective de travail (CCT) et les dispositions relatives ne sont pas toujours suivies à la lettre par l'ensemble des institutions, entraînant occasionnellement des erreurs juridiques et des charges financières supplémentaires pour la Ville ;
- les engagements (comme les licenciements) ne reçoivent pas systématiquement l'aval de la Délégation, ce qui est pourtant indispensable vu les implications financières et de gestion salariale qui en découlent ;

- les écoles (prix de pension), malgré un règlement strict, font encore l'objet de certains arrangements entre les comités, directions d'institutions et les parents (voir exemples p. 14-15).

Ainsi la Délégation à la petite enfance accumule les responsabilités concrètes liées à la gestion globale des institutions sans pour autant pouvoir les assumer totalement sur un plan formel. De plus, elle est fréquemment sollicitée par les parents sur des situations qui ne sont pas aujourd'hui de ses compétences, par exemple en cas de conflit au sein d'une institution.

les directions et comités

Au quotidien, les directions d'institutions s'occupent de l'organisation, de la gestion et du personnel ; elles doivent faire face à une complexité et une augmentation croissante des tâches pédagogiques (accompagnement des enfants et des familles), administratives, comptables et juridiques. Elles sont implicitement autonomes et fonctionnent selon leurs propres règles.

De leur côté, les comités contrôlent. En tant qu'employeurs, ils sont responsables du personnel au sens juridique du terme (engagement, licenciement, règlement), mais ils n'ont pas les outils pour assumer cette charge.

Ainsi l'autonomie de gestion dont bénéficient formellement les associations est devenue extrêmement relative, car largement tributaire de l'ensemble des normes, règlements et lois, dont l'application est sous la responsabilité de la Délégation à la petite enfance.

“

une gestion globale
de plus en plus pointue

”

Par ailleurs, constitués de bénévoles, les comités de ces associations, ou fondations, ont pour beaucoup atteint des limites de disponibilité face à une gestion globale de plus en plus pointue. Ils n'ont souvent pas de connaissances administratives et pédagogiques suffisantes, ou pire, ils sont l'employeur (et censeur potentiel) de personnes s'occupant de leurs propres enfants. L'implication affective des comités ne facilite pas la gestion impartiale et objective que requiert un management efficient. Loin du terrain, les comités n'ont pas une vision réelle de ce qui s'y passe tout en restant responsables de l'activité et du personnel.

De plus, au regard de l'ampleur de la tâche actuelle, la composition de ces comités se modifie beaucoup plus fréquemment qu'auparavant, ce d'autant que la reconnaissance sociale de cette mission est très relative. Ces fréquentes rotations nécessitent un investissement important pour la Délégation à la petite enfance qui doit, en permanence, former et informer les membres de ces comités sur les procédures de salaire, les budgets, les ressources humaines, sans être assurée d'une continuité.

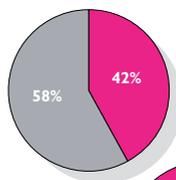
Au fil des ans, face à la nécessité de professionnalisation du domaine, est apparu un décalage croissant entre les responsabilités formelles des comités et leurs capacités réelles de les assumer.

Le bénévolat aujourd'hui ne peut faire face à l'engagement et aux connaissances que requiert la gestion administrative, comptable et

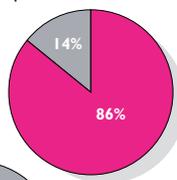
proportion de demandes satisfaites en 2005. En 2005, dans les crèches, environ 58% ne sont pas satisfaites, contre 14% dans les jardins d'enfants et garderies.

Globalement, environ 2 demandes sur 5 demeurent insatisfaites (43%).

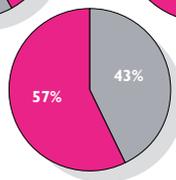
crèches subventionnées par la Ville de Genève



jardins d'enfants et garderies subventionnés par la Ville de Genève



institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (ensemble des IPE)



● demandes satisfaites
● demandes non satisfaites

3

la petite enfance : une croissance nécessaire

juridique des institutions ainsi qu'au manque de disponibilité des personnes pouvant potentiellement faire partie de comités.

Ainsi la gestion globale du domaine de la petite enfance fait figure d'un immense puzzle dont les morceaux s'emboîtent de plus en plus mal les uns dans les autres. Cet éclatement des responsabilités n'est plus pertinent face aux défis d'aujourd'hui. Par ailleurs, des améliorations restent à faire au niveau du personnel – par exemple l'harmonisation des cahiers des charges (chaque institution faisant les siens) et le développement de plans de carrière. Il est également essentiel que les institutions se recentrent sur leur mission première, soit l'accueil et l'éducation des jeunes enfants en collaboration avec leurs parents, ce qui implique disponibilité et flexibilité en termes d'organisation du travail notamment. Seul un employeur unique permettrait d'atteindre ces objectifs et faciliterait un développement performant et harmonieux de ce domaine d'activité.

quelques exemples concrets des conséquences de la disparité des responsabilités entre les prestataires de service :

dans le domaine des ressources humaines

situation de crise

Un comité décide, à la majorité de ses membres, de licencier un employé qui ne donne pas satisfaction. Un membre du comité se désolidarise et le comité n'est pas réélu par l'assemblée générale.

L'employé ayant saisi le Tribunal des prud'hommes, le nouveau comité fait face à une longue et coûteuse procédure. La Ville de Genève se voit obligée d'accorder une subvention exceptionnelle pour couvrir ces frais de fonctionnement additionnels.

engagement non conforme

Une institution engage sous contrat de durée déterminée un cuisinier remplaçant pour 18 mois sans confirmation écrite de la Délégation. Les contrats de durée déterminée sont au maximum de 12 mois selon la CCT du personnel de la petite enfance. Le contrat du cuisinier remplaçant se transforme automatiquement en contrat de durée indéterminée après 12 mois, et le cuisinier titulaire absent revient à son poste. Deux personnes occupent donc un même poste et la Ville en assume le coût.

pression de membres d'un comité sur une employée

Des membres démissionnaires, mais encore en exercice d'un comité, prennent contact avec la Délégation et dénoncent un dysfonctionnement de la responsable de l'institution. Ils exigent un audit. La Délégation, qui n'a jamais constaté de défaillances de l'intéressée, procède à une évaluation longue et mobilisatrice de forces de travail. Aucun dysfonctionnement majeur n'est relevé. Le comité est renouvelé lors de l'assemblée générale de l'association et confirme sa confiance envers la responsable.

non respect de la convention collective de travail

Une institution engage, en urgence et sans consulter la Délégation, une éducatrice pour effectuer un remplacement. Il s'avère que la

personne travaille déjà à temps partiel dans deux autres institutions de la petite enfance. Le total des heures de travail effectuées par cette employée sur le mois dépasse la durée hebdomadaire normale de 39h prévue par la CCT du personnel de la petite enfance. La Délégation ne peut pas payer les heures au-delà des 39h hebdomadaires.

dans le domaine pédagogique

un problème d'ordre institutionnel : la difficulté d'adapter les prestations en fonction des clients

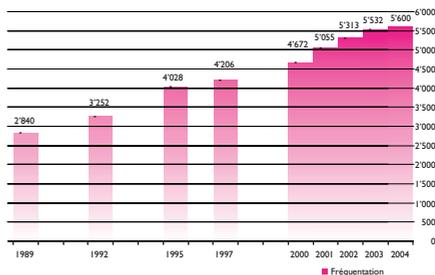
Une institution de la petite enfance décide de son propre chef de n'accepter que des placements à plein temps alors que les parents du quartier demandent des placements à temps partiel.

la mise en place d'une ligne pédagogique qui ne répond pas aux attentes de la Ville de Genève

Une institution de la petite enfance implique les parents d'une manière trop contraignante et intrusive, au détriment d'une approche pédagogique axée sur le quotidien de l'enfant dans l'institution.

l'exclusion de deux enfants

La direction d'une institution de la petite enfance, soutenue par son comité, décide d'exclure deux enfants en raison de leur comportement jugé inadéquat (enfants dits "hyperactifs"). Elle agit toutefois avant d'avoir obtenu les avis et éventuelles propositions d'aide du Service santé de la jeunesse du DIP.



Évolution de la fréquentation, durant l'année civile, des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, 1989-2004

L'évolution de la fréquentation des institutions de la petite enfance est essentiellement liée à l'augmentation du nombre de places offertes. Le type de structures proposées (qui détermine notamment les horaires, les abonnements, etc.) joue aussi un rôle.

Remarque : données non disponibles pour certaines années.

4

la petite enfance : l'âge adulte

le principe de base

Instaurer un pilotage unique et faire entrer le domaine de la petite enfance entièrement dans la gestion publique.

Ce principe doit permettre de :

- garantir l'équité d'accès aux places d'accueil ;
- assurer la transparence du fonctionnement et de la gestion du domaine ;
- développer la cohérence du fonctionnement de l'ensemble des institutions ;
- garantir l'efficacité du système.

En outre, la gestion publique du domaine de la petite enfance permettrait de confirmer la place de l'enfant et de sa famille comme l'une des priorités politiques et de satisfaire pleinement et de manière coordonnée à l'exigence de service public qui impose de répondre qualitativement et quantitativement aux besoins des familles en matière d'accueil de la petite enfance – ce que le système actuel ne peut plus garantir au vu de sa structure et du partage des responsabilités.

Cette proposition de modification de statut du secteur ne remet pas en cause ce qui a été fait jusque-là, bien au contraire. L'engagement des bénévoles au sein des comités a permis à ce domaine de naître, puis d'exister avant même que la gestion publique ne s'en soucie. Cependant, l'évolution de la société et les attentes des "partenaires-clients" (les parents) nécessitent aujourd'hui une prise en

“

développer leur individualité et
leurs potentialités

”

charge de la gestion des institutions qui dépasse les compétences et la disponibilité de comités formés de personnes bénévoles.

L'extension du service public au secteur de la petite enfance correspond par ailleurs à une tendance actuelle de politique publique de proximité qui se développe dans nombre de pays européens.

concrètement, pour les enfants

L'extension du service public au domaine de la petite enfance vise à :

- continuer d'offrir des lieux d'accueil avec un encadrement qui favorise leur épanouissement, leur intégration sociale en dehors de leur milieu familial et qui développe un travail de prévention face à d'éventuels troubles du comportement ;
- proposer un espace de socialisation qui leur offre différentes situations d'éveil et des expériences multiples leur permettant de construire les bases de leur futur ;
- favoriser l'intégration d'enfants porteurs de handicap, pour sensibiliser les autres enfants à la différence et aider les parents à trouver des solutions pour l'avenir ;
- faciliter l'intégration des enfants arrivant de l'étranger et inculquer à tous la notion de multiculturalisme ;
- globalement, c'est accompagner les enfants pendant cette période et leur permettre de mieux développer leur individualité et leurs potentialités.

pour les parents usagers

L'extension du service public au secteur de la petite enfance permettra aux parents :

- de disposer d'une offre en places d'accueil qui couvre leurs besoins tout en leur donnant un rôle dans la vie de l'institution ;
- de rester des partenaires essentiels et incontournables pour les professionnels de la petite enfance : dès le départ, les parents étaient là et sont toujours là ; ils furent les premiers à se mobiliser pour mettre sur pied des structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire ;
- de pouvoir se fier à un système garant des meilleures normes de qualité et de sécurité, basé sur un professionnalisme confirmé ;
- de bénéficier d'une cohérence et d'une harmonisation plus grandes en ce qui concerne les règles d'accueil, les périodes de vacances et les horaires d'ouverture des institutions.



**pour les comités actuels des associations
(ou fondations)**

L'extension du service public au domaine de la petite enfance est l'occasion de les décharger de la gestion globale des institutions et de leur rôle d'employeur dont la complexité juridique et administrative ne cesse d'augmenter. Ce projet n'entamera en rien leur engagement citoyen comme réels partenaires du processus mais encouragera l'échange d'informations et d'expériences, le partage des compétences et des responsabilités avec les professionnels.

Les comités, engagés dans l'activité des institutions, ne seront en aucun cas laissés de côté. Bien au contraire, le projet vise pour eux le développement d'un nouveau rôle social qui devrait se concrétiser en fonction de la dynamique de chaque quartier (mentalités, espaces, population représentée, etc.). L'objectif est qu'ils développent des réseaux entre les parents, avec les autres institutions (CASS, UAC, ludothèques, EMS, écoles, ...), qu'ils créent des passerelles entre les habitants et qu'ils participent ainsi à l'insertion de la petite enfance au sein du quartier en créant des synergies autour de projets communs.

Pour mener à bien ce projet social, ils pourront disposer d'un budget participatif, comme dans les écoles, qui leur permettra de développer différentes actions et activités élargies.

Les comités seront également associés à la mise en œuvre du projet institutionnel dont dépendent toutes les questions liées à la définition des périodes de vacances, des horaires d'ouverture et de fermeture dans le cadre d'un référentiel commun harmonisé.

“

créer des structures d'accueil
est une mission de service public

”



Ils pourront aussi avoir un rôle consultatif dans le choix de configuration des équipes.

Les parents usagers seront donc des partenaires privilégiés et indispensables, ayant un droit de regard important aussi bien dans leur institution qu'à l'échelle des nouveaux secteurs, là où ceux-ci sont mis en place.*

Il est évident que chaque structure et chaque secteur se développeront selon leur spécificité et leur environnement direct ; il n'est en aucun cas question de fabriquer un moule dans lequel chaque institution, ou secteur, devra rentrer.

*** la notion de secteur**

Elle renvoie au découpage administratif et géographique de la Ville de Genève. Ce découpage, inspiré par celui des Centres d'Action Sociale et de la Santé (CASS), vise à regrouper les institutions de la petite enfance par quartier. Cette sectorisation a plusieurs objectifs :

- mise en cohérence, par secteur, de l'offre existante, en fonction des besoins des familles ;
- création d'une dynamique de collaboration et de complémentarité entre les institutions d'un même quartier et les autres ressources propres à chaque secteur (CASS, UAC, écoles, bibliothèques, ludothèques, EMS, associations diverses, etc.) ;
- harmonisation de la qualité des prestations offertes par les I.P.E. aux enfants et aux familles.

La sectorisation du domaine de la petite enfance représente un axe de développement important pour l'organisation de la petite enfance en Ville de Genève, notamment pour favoriser

les synergies entre les institutions, ainsi qu'avec d'autres intervenants dans chaque quartier. Elle permet aussi une nette diminution du nombre d'interlocuteurs pour la Ville par le biais du regroupement des associations d'usagers, tout en renforçant le rôle de celles-ci comme partenaires. C'est pourquoi la mise en oeuvre de la sectorisation est un objectif en soi ; si l'extension du service public au domaine de la petite enfance ne devait pas se réaliser, il faudrait alors modifier le règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions sur ce point afin de permettre une généralisation. Ceci étant, l'extension du service public à ce domaine faciliterait grandement la mise en oeuvre de la sectorisation, puisque la petite enfance disposerait enfin d'un pilote unique, à savoir la commune.

pour les professionnels dans les lieux d'accueil

Le projet d'extension du service public au domaine de la petite enfance est garant de la cohérence et de la qualité de l'accueil des enfants. Il définit la collaboration entretenue avec les parents et favorise l'émergence d'actions innovantes sur le plan pédagogique.

Le projet pédagogique de l'institution, qui s'inscrit dans les valeurs et la ligne pédagogique défendues par la Ville de Genève, serait, lui, de la responsabilité de l'équipe éducative.

Sur le plan global du domaine de la petite enfance, cette nouvelle répartition des responsabilités assure la mise sur pied d'une politique concertée.

De plus elle permet à la Ville de Genève de jouer pleinement son rôle d'employeur, afin d'assurer au personnel des conditions de travail homogènes et motivantes.

Par ailleurs, cette volonté d'extension du service public au domaine de la petite enfance renforce la notion de partenariat et de mise en réseau, entre professionnels, avec les parents mais aussi avec les autres partenaires du quartier sur des sujets comme la politique familiale, la promotion de l'intégration, l'école, etc.

Créer et organiser des structures d'accueil pour la petite enfance, à l'heure actuelle, est une mission de service public qui doit répondre aux attentes des familles, prendre en compte leur mode de vie, intégrer les besoins des enfants d'aujourd'hui et l'évolution de la société.

4

la petite enfance : l'âge adulte

le coût de l'extension du service public au domaine de la petite enfance :

deux options

option 1 L'option 1 consiste en une intégration complète. Les collaborateurs/trices travaillant dans le domaine de la petite enfance seraient soumis au Statut du personnel de la Ville de Genève, intégrés dans son système de rémunération et affiliés à la caisse de pension CAP. Les coûts supplémentaires générés par cette option après quatre ans d'application seraient de 6'889'000 francs (voir tableau 1).

option 2 L'option 2 revient à créer un statut public analogue à celui du personnel de la Ville de Genève, tout en conservant et reconnaissant les spécificités du domaine de la petite enfance, par exemple le droit à des vacances plus longues, aux remplacements immédiats ou aux temps de préparation. Les coûts supplémentaires générés par cette option après quatre ans d'application seraient de 1'379'000 francs (voir tableau 2).

Dans les deux options, les questions de la prévoyance professionnelle et de l'assurance perte de gain maladie génèrent un surcoût conséquent par rapport à la situation actuelle.

Les coûts engendrés par la solution 1 et la solution 2 sont très sensiblement différents.

Le surcoût de la première solution provient de la progression salariale qui est non seulement plus rapide dans le système Ville de Genève, mais qui comporte également des annuités extraordinaires qui n'ont pas été prises en compte lors de l'établissement des échelles de traitement de la petite enfance. Ce dernier élément explique notamment le bond conséquent de l'année x+3. L'effet de ces différences sur les charges sociales amplifie ce surcoût.

Avertissement : dans les tableaux ci-dessous, les montants n'indiquent que le coût additionnel provoqué par le passage du régime actuel à un régime modernisé. Ils sont basés sur les budgets 2005 et ne tiennent pas compte de l'évolution du nombre d'institutions et par conséquent du personnel.

Coût de l'option 1

extension du service public - application du statut du personnel et du système de rémunération Ville de Genève & affiliation CAP (1)

Années	X	X + 1	X + 2	X + 3	X + 4
Salaires	-	737'000	1'352'000	3'058'000	3'800'000
13ème progressif	-	11'000	80'000	186'000	241'000
Prime d'ancienneté	-	5'000	11'000	30'000	44'000
LPP (2)	406'000	1'298'000	1'213'000	2'011'000	1'627'000
AVS - ALFA - AMAT (3)	-	63'000	120'000	274'000	341'000
LAA - APG (4)	545'000	604'000	659'000	775'000	836'000
TOTAL	951'000	2'718'000	3'435'000	6'334'000	6'889'000

(1) Caisse d'assurance du personnel (2) Prévoyance professionnelle, 2ème pilier
(3) Assurances vieillesse et survivants, chômage, maternité et allocations familiales
(4) Assurances accident et perte de gain maladie

Coût de l'option 2

extension du service public - création d'un statut public spécifique, système de rémunération petite enfance & affiliation CAP (1)

Années	X	X + 1	X + 2	X + 3	X + 4
Salaires	-	-	-	-	-
13ème progressif	-	-	-	-	-
Prime d'ancienneté	-	-	-	-	-
LPP (2)	406'000	997'000	921'000	844'000	768'000
AVS - ALFA - AMAT (3)	-	-	-	-	-
LAA - APG (4)	545'000	563'000	579'000	595'000	611'000
TOTAL	951'000	1'560'000	1'500'000	1'439'000	1'379'000

(1) Caisse d'assurance du personnel (2) Prévoyance professionnelle, 2ème pilier
(3) Assurances vieillesse et survivants, chômage, maternité et allocations familiales
(4) Assurances accident et perte de gain maladie

prévoyance professionnelle

A ce jour, les plans de prévoyance du secteur de la petite enfance et de la Ville de Genève sont construits sur des critères différents. Le changement de type de plan engendre des charges financières difficiles à quantifier. Pour cette raison, un mandat a été donné à une société spécialisée. Les résultats de cette analyse ont été extrapolés sur les valeurs du budget 2005 et sont intégrés dans les tableaux présentés.

assurance perte de gain maladie

La Ville de Genève ne possède pas d'assurance perte de gain maladie ; elle fonctionne sur le principe de l'auto-assurance, garantissant ainsi le paiement intégral du salaire des collaborateurs/-trices absents pour cause de maladie, par l'employeur.

Dans le secteur de la petite enfance, le personnel est au bénéfice d'un contrat d'assurance perte de gain maladie dont le financement est assuré à raison de 1/3 par le personnel et de 2/3 par l'employeur.

Dans le cadre de l'extension du service public, et par souci d'équité de traitement vis-à-vis du personnel de l'administration, le coût de ce contrat devrait être intégralement financé par l'employeur (soit la Ville de Genève).

conclusion

Sur un plan pratique, les deux options susmentionnées constituent une base de négociation avec les partenaires concernés, le résultat devant ensuite être soumis au Conseil municipal pour validation. Différents paramètres relatifs à l'échelle salariale, aux conditions de travail et aux questions de prévoyance professionnelle peuvent être modulés afin de trouver une solution optimale.

L'option n° 2 constitue le point de départ le plus logique pour les négociations à venir. Cette approche se justifie d'autant plus si l'on veut que l'extension du service public soit financièrement supportable et ne mette pas en danger le développement de l'offre en places d'accueil.

L'extension du service public permettra de renforcer l'effort de rationalisation de la gestion du domaine de la petite enfance, et donc d'en optimiser les coûts de gestion, mais ce processus est difficilement chiffrable aujourd'hui.

Au-delà des questions financières, certes importantes, il ne faut pas perdre de vue l'objectif principal de cette réforme, à savoir mettre en place un pilotage unique du domaine de la petite enfance par la commune. La réforme s'inscrit dans une logique de "bonne gouvernance" publique, c'est-à-dire le fait de vouloir garantir à terme la pérennité, la qualité et la sécurité des prestations dans ce domaine, tout en continuant à développer l'offre afin de pouvoir répondre à une demande sans cesse croissante.

5

la petite enfance : un investissement pour notre société

"Si, par ailleurs, nous sommes désormais amenés à voir très tôt en l'enfant l'égal des adultes, nous ne pouvons ni ne devons oublier qu'il est aussi "cet égal paradoxal qui a besoin d'eux pour devenir ce qu'il est" (Renaut, 2002) et ce qu'il est promis à être.

Mais, que cela nous soit facile ou non à admettre et à mettre en pratique, il nous faut aujourd'hui renoncer à dresser les enfants, et conjuguer toutes les forces permettant de les élever dans le sens du progrès humain et social. En dépit des accès de fièvre régressive que déclenchent ça ou là les appréhensions à l'égard d'un avenir perçu comme illisible, le chemin de la raison, de la confiance et du respect est sans retour : il nous revient de généraliser l'application des valeurs républicaines et des principes démocratiques à tous les domaines de la vie sociale et familiale, et notamment à l'éducation.

Pour autant, nous découvrons à peine ce que peuvent être une famille, une école, une institution "démocratique" fonctionnant sur des principes de liberté d'expression et d'égalité de statut.

Les parents - en première ligne - et les éducateurs de la génération actuelle essuient les plâtres de cette nouvelle donne qui s'est progressivement inscrite dans l'esprit et la lettre de la loi, mais à laquelle ils n'ont guère ou pas du tout été formés pendant leurs propres enfances et jeunesse. Certes, telles ou telles invitations de circonstance peuvent s'employer à réveiller leur nostalgie à l'égard de conceptions de l'autorité pourtant inefficaces et périmées ; tels ou tels modèles de société, qui font par ailleurs la preuve ré-

currente de leur destructivité, peuvent les faire succomber pour un temps aux vertiges de la compétition ultra-précoce. Il n'en reste pas moins que, sur le fond et sur la durée, leurs missions éducatives leur enjoignent de rechercher ensemble, au quotidien, avec et pour les enfants, les moyens concrets :

- d'autonomiser tout en protégeant ;
- d'instruire tout en éduquant au "vivre ensemble" citoyen ;
- de concevoir l'autorité comme le pouvoir d'autoriser plutôt que comme celui d'interdire ;
- d'émanciper tout en intégrant.

pour en revenir à la co-éducation

Chacune des finalités, ainsi définies, d'une éducation à la responsabilité et à la démocratie a les apparences d'une injonction paradoxale. C'est précisément pour mieux assumer l'épreuve des contradictions et conjurer les risques de la solitude dans l'exercice de responsabilités et de rôles éducatifs ainsi orientés que la piste de la co-éducation est ici proposée. Il s'agit pour commencer de s'affilier aux perspectives alternatives qu'ouvrent les occasions de réactivation des solidarités de proximité. C'est aussi bien à la lumière des leçons des sociétés dites "traditionnelles" - importées dans leurs baluchons par nombre de migrants - qu'au regard des évolutions sociétales les plus récentes que la co-éducation est à décliner. Elle peut l'être, simultanément, à plusieurs niveaux : au sein des différentes formes de familles (entre les hommes et les femmes et entre les générations qui les composent) ; entre les familles et les institutions dédiées aux enfants, aux jeunes et aux parents ; entre les enfants et les jeunes eux-mêmes ; mais aussi, et peut-être surtout, au sein des multiples espaces de la vie sociale des uns et des autres, et ceci du quartier ou du village à l'Europe en construction."

*Frédéric JESU, Co-éduquer : pour un développement social durable,
Paris : Dunod, 2004, pp.9-10*

SÉANCE DU 6 JUIN 2006 (soir)
Proposition et motion: petite enfance

127

Délégation à la petite enfance

24 avenue Dumas
Case postale 394
CH-1211 Genève 12
Tél: +41 22 418 81 00
Fax: +41 22 418 81 01
e-mail: enfance@ville-ge.ch
internet: www.ville-ge.ch/dpt5/enfance

13.b) Motion du 15 mars 2006 de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée» (M-604)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'entrée en vigueur du «Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée» le 21 décembre 2005, qui précise notamment les conditions requises pour devenir une famille d'accueil et les modalités de surveillance de ces familles;
- la nécessité de répondre à la forte demande de prise en charge des enfants en bas âge (au début du mois de mars 2006, 2540 enfants sont en attente d'une place dans une institution de la petite enfance (IPE) de la Ville de Genève, ce qui signifie qu'il manque 1700 places pour répondre à la demande);
- le développement important, mais pas suffisant, des IPE en Ville de Genève (en 2005, 168 places supplémentaires ont pu être ouvertes dans les IPE, permettant d'accueillir environ 250 enfants);
- la possibilité de déterminer des tarifs de prise en charge des enfants par les familles d'accueil en fonction du revenu des parents et non de manière forfaitaire;
- les avantages de l'accueil familial à la journée par rapport aux IPE (horaires plus souples, encadrement familial, petit groupe d'enfants (maximum 5 enfants par famille d'accueil), choix de la période des vacances, etc.);
- la nécessité de trouver des modes de garde adaptés pour les personnes qui ont des horaires atypiques (travailleurs dans les secteurs hospitalier, de la vente, du nettoyage, de la sécurité, etc.);
- l'importance de lutter contre la prise en charge non déclarée (au noir ou au gris) d'enfants en bas âge;
- la possibilité de créer de nouvelles places de travail dans un secteur où la demande est très forte;
- le fait que les titulaires de ces places de travail bénéficieront d'une couverture sociale;
- l'obligation pour les familles d'accueil de suivre une formation d'au moins vingt heures;

¹ Annoncée, 5763.

- le fait que les structures de coordination de l'accueil familial à la journée peuvent bénéficier de contributions ordinaires et extraordinaires prévues pour les structures d'accueil,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à soutenir le développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève;
- à désigner une structure de coordination de l'activité des familles d'accueil.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le débat sur la petite enfance est peut-être l'un plus importants de cette législature. Certains auraient voulu qu'il ait lieu plus tôt, mais le travail qu'a nécessité la réalisation de tous les documents que nous avons mis à votre disposition a été considérable. Je tiens à remercier les collaboratrices et les collaborateurs de la Délégation à la petite enfance qui, depuis des mois, voire des années, travaillent pour vous fournir des documents certes non exhaustifs, mais extrêmement complets. Ils sont d'ailleurs confiés à des mandataires extérieurs qui en vérifient les chiffres et autres données.

Je sais que certains d'entre vous souhaiteront peut-être émettre des critiques, mais ils pourront le faire lors des discussions au sein des commissions saisies de ce projet de résolution. En effet, la petite enfance nécessite maintenant une vaste réflexion. Je vous propose donc de renvoyer ces documents à la commission des finances et à la commission sociale et de la jeunesse, où vous pourrez les étudier et auditionner qui vous souhaiterez. Il me paraît évident que cet objet doit être traité par ces deux commissions.

Je voulais dire aussi que le Conseil administratif, lors de son séminaire annuel de deux jours qui a eu lieu au mois de février 2006, a décidé d'accepter le principe – et non pas les modalités définitives, j'insiste là-dessus – de l'extension du service public à la petite enfance. Cette décision a été prise sur la base de l'argumentation que mes collaboratrices, mes collaborateurs et moi-même avons fournie au Conseil administratif. Bien évidemment – je le répète encore une fois – cela ne signifie pas que nous avons accepté des chiffres. Nous n'avons accepté que le principe de l'extension du service public à la petite enfance, au niveau de la philosophie politique. A vous de poser les bonnes questions, Mesdames et Messieurs, nous sommes prêts à y répondre!

Je suis très sensible aux arguments des Verts concernant le respect de la vie associative dans les institutions de la petite enfance – jardins d'enfants, garderies et crèches. Nous aurons peut-être certaines questions à nous poser à ce sujet, à l'avenir. Le groupe des Verts – mais ses représentants le diront mieux que moi

tout à l'heure – craint de voir diminuer l'influence des comités de crèche, ou même que ceux-ci disparaissent. Je suis tout à fait prêt à entendre ce discours, et j'y adhère.

Cependant, je relève une ambiguïté: c'est la Ville de Genève qui finance à 80 ou 85% les institutions de la petite enfance, 20 ou 25% provenant des sommes versées par les parents – ou, rarement, par des privés, comme c'est le cas à la crèche Carfagny aux Pâquis. Or la Ville paie mais ne commande pas, puisque, juridiquement, ce sont les comités de crèche, constitués de bénévoles, qui sont les employeurs.

Il y a là quelque chose qui «coince», et nous devons trouver une solution. C'est ce que nous constatons actuellement avec la convention collective de travail (CCT): la Ville donne des directives aux comités de crèche, mais les réactions de ces derniers sont parfois extrêmement négatives. Nous avons déjà parlé de ce problème – je l'avais moi-même évoqué dans cette enceinte – lors de l'étude du budget 2006.

Je pense qu'il faut enfin affronter ces questions et trouver des solutions sans perdre de temps. C'est donc un immense chantier que nous ouvrons ce soir avec vous, Mesdames et Messieurs. Je suis sûr que nous pourrons faire diligence et que, dans quelques mois, le Conseil municipal prendra une décision définitive.

M. Lionel Ricou (DC). La motion M-604 du groupe démocrate-chrétien vise à étudier une solution complémentaire aux institutions de la petite enfance, en matière de mode de garde des enfants en bas âge. En préambule, rappelons que nous partageons le point de vue du magistrat: la politique de la petite enfance est extrêmement importante, c'est même vraisemblablement la question la plus importante sur laquelle nous ayons à débattre au cours de cette législature.

Mais venons-en au contenu de notre motion. Le 21 décembre 2005, le Conseil d'Etat a adopté un règlement instituant «les structures de coordination de l'accueil familial à la journée» – c'est-à-dire les mamans de jour. Il faut savoir que, actuellement, les mamans de jour – elles sont un peu plus de 150 en ville de Genève – sont plus ou moins coordonnées par Pro Juventute. Cela signifie que ladite association met en contact les parents avec des mamans de jour, mais qu'elle n'assure aucun suivi et ne se charge pas des salaires de ces personnes, qui sont payées directement par les parents. L'une des conséquences de cette situation est que les mamans de jour ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Une autre conséquence est que les collectivités publiques ne peuvent pas aider financièrement les parents qui placent leurs enfants auprès de mamans de jour, comme elles le font pour ceux qui les mettent dans des institutions de la petite enfance.

La proposition du Conseil d'Etat, par le biais du règlement que je viens de mentionner, consiste à créer une structure de coordination des mamans de jour. Elle aura pour mission de coordonner, mais surtout de superviser leur travail, et elle leur imposera 20 heures de formation avant de les autoriser à garder des enfants. Il y aura un contact régulier entre la coordinatrice et les différentes mamans de jour. Je mentionnerai un autre effet positif de cette structure: elle rémunérera directement les mamans de jour, ce qui aura pour conséquence que ces dernières bénéficieront d'une couverture sociale et ne travailleront plus au noir, comme c'est le cas actuellement. Les collectivités publiques – c'est-à-dire les communes – pourront subventionner la structure de coordination, qui pourra constituer l'un des piliers de la politique de la petite enfance. Par ce biais, les parents qui placent leurs enfants auprès des mamans de jour bénéficieront indirectement des subventions de la commune, solution tout à fait équitable par rapport aux parents qui mettent leurs enfants dans des crèches et bénéficient donc largement – le magistrat l'a rappelé – des subventions municipales. Autre élément positif de cette structure de coordination: les parents ne paieront plus un forfait, mais ils rémunéreront la garde de leurs enfants en fonction de leurs revenus. Voilà encore un élément de justice sociale.

Actuellement – cela a déjà été mentionné – environ 2500 enfants attendent une place dans une structure de garde, et la solution que nous préconisons par le biais de la motion M-604 permettra d'augmenter les possibilités de prise en charge. C'est une alternative aux institutions de la petite enfance, une offre complémentaire aux crèches, puisque dans les familles d'accueil les enfants se retrouveront en petits groupes de cinq au maximum; leur encadrement sera donc plus familial et moins institutionnel. Leurs parents bénéficieront d'horaires plus souples, car ils pourront s'arranger avec la maman de jour pour trouver un horaire correspondant à leurs besoins. En outre, un problème se pose pour les parents qui placent leurs enfants en crèche, puisque les périodes de vacances y sont fixes et pas toujours adaptées à leur propre situation. L'accueil familial satisfera donc les parents actifs dans les secteurs hospitalier, bancaire ou du nettoyage, où les horaires de travail sont atypiques.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous proposons de renvoyer la motion M-604 à la commission sociale et de la jeunesse pour un examen plus approfondi, afin que nous puissions y évaluer la pertinence et l'opportunité du développement d'un tel mode de garde.

Préconsultation sur la proposition et la motion

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Tout d'abord, je souhaiterais dire que les Verts sont favorables au renvoi du projet de résolution PR-476 à la commission sociale

et de la jeunesse pour étude. Monsieur Tornare, vous savez à quel point nous sommes attachés à la question de la petite enfance. Nous avons voté chaque année les crédits demandés dans ce domaine, et ce n'est donc en tout cas pas à nous qu'il faut faire un procès d'intention à ce sujet.

Cela dit, après trois ans d'attente, j'attendais quant à moi un peu mieux du Conseil administratif, surtout en ce qui concerne le futur rôle des comités de crèche. En fait, dans le document PR-476, j'ai surtout trouvé de grandes phrases et je n'ai pas appris grand-chose... C'est peut-être parce que je connais très bien le sujet, mais je crois tout de même que nous pouvons déplorer l'abondance de formules un peu pompeuses du style: «Les comités, engagées dans l'activité des institutions, ne seront en aucun cas laissés de côté. Bien au contraire...», ou encore: «L'objectif est qu'ils développent des réseaux entre les parents, avec les autres institutions (...), qu'ils créent des passerelles entre les habitants et qu'ils participent ainsi à l'insertion de la petite enfance au sein du quartier en créant des synergies autour de projets communs». Tout cela est bien beau dans une brochure sur papier glacé mais, pour l'instant, nous n'avons pas vraiment l'impression que la réflexion au sein de vos services soit allée plus loin, Monsieur Tornare.

Prenons les «exemples concrets des conséquences de la disparité des responsabilités entre les prestataires de service» mentionnés à la page 14 de cette brochure, au chapitre 3. Je suis désolée, mais je connais bien la situation et je n'en ai pas du tout la même lecture! Je pense que ce sont plutôt les comités de crèche qui assurent, et non pas tant la Délégation à la petite enfance. Il peut arriver que ces comités soient plus proches de leurs employés que ladite délégation, il serait donc dommage qu'ils disparaissent. Ce problème se posera d'ailleurs de toute façon, que nous votions ou non la municipalisation de la petite enfance, car avec les réseaux les comités sont de plus en plus regroupés et un certain nombre d'entre eux ont déjà disparu.

Il est donc vraiment urgent que cette question soit abordée et que nous trouvions un rôle social à accorder aux comités de crèche. Je me rappelle que, à l'époque du voyage des conseillers administratifs – dont vous, Monsieur Tornare – à Porto Alegre, nous entendions quotidiennement parler de tout ce qui relève du participatif. Or nous avons là un outil mis sur pied par ses usagers et qui fonctionne, et il serait vraiment dommage de s'en passer. J'ai eu l'impression, au cours des débats concernant la petite enfance ou en lisant la brochure du Conseil administratif, que certaines personnes – mais je ne parle pas forcément de vous, Monsieur Tornare – n'étaient pas vraiment préoccupées par la perspective que les comités de crèche disparaissent complètement et donc cessent de jouer leur rôle de lien social.

Il est vrai que certains d'entre eux sont actuellement un peu moribonds, mais d'autres fonctionnent parfaitement bien. Comme par hasard, ceux qui marchent

bien sont pérennes, c'est-à-dire qu'ils demeurent pendant très longtemps. Or ces derniers ne sont pas forcément composés que de parents! Il y a peut-être une réflexion à mener à ce sujet, afin d'examiner la manière de former ces comités, quelle place donner aux parents, aux personnes actives dans la vie du quartier... Je voudrais vraiment entendre une réelle réflexion là-dessus, et pas seulement des mots creux, et cette absence de réflexion m'a particulièrement fâchée à la lecture de cette brochure.

En ce qui concerne la création de 900 nouvelles places de crèche, j'aimerais bien savoir comment le Conseil administratif fait son compte. A la page 11 de la brochure, nous lisons qu'il y a actuellement 2500 demandes de place répertoriées «en attente». Or nous savons qu'une place répond à 1,5 demande – c'est en tout cas ce qui est écrit dans cette brochure et c'est le chiffre qu'on entend régulièrement. Ce sont donc environ 1670 places qu'il s'agit de créer maintenant. J'aimerais donc comprendre comment le Conseil administratif arrive à un total de 900. Je ne dis pas que c'est faux, mais j'aimerais comprendre le calcul qui aboutit à ce résultat. Mon hypothèse, c'est que seules les personnes habitant en ville ont été prises en compte, mais je ne vois nulle part d'indication dans ce sens. C'est parce que je connais bien le domaine que j'é mets cette supposition, mais cette très jolie brochure, avec ses magnifiques photos, ne nous apporte pas de réponse à ce sujet.

Nous aimerions aussi connaître les besoins de la Délégation à la petite enfance en termes de postes de travail. Il est évident que, si nous créons 900 places de crèche supplémentaires, il faudra créer de nouveaux postes. Chaque année, lors de l'étude du budget, la déléguée à la petite enfance, M^{me} de Tassigny, affirme à la commission sociale et de la jeunesse que les postes dont elle dispose ne lui suffisent pas et qu'elle a besoin d'en avoir d'autres, en raison des nouvelles places de crèche qui sont créées. Je comprends cette situation, et j'aimerais donc savoir de combien de postes exactement elle aura besoin, en tout et pour tout. Que le Conseil administratif fasse une projection jusqu'en 2015, par exemple, afin que nous connaissions à peu près le nombre de postes à créer à la Délégation à la petite enfance pour qu'elle puisse effectuer le travail administratif supplémentaire occasionné par les nouvelles places de crèche.

Nous aimerions recevoir ces informations le plus vite possible à la commission sociale et de la jeunesse, afin de pouvoir étudier le projet de résolution PR-476. En tout cas, une chose est certaine: sans ces informations, nous aurons de la peine à traiter de cet objet. Je répète donc que nous attendons les réponses aux questions que je viens de formuler.

J'aimerais encore soulever un point concernant l'option 2 et les informations budgétaires données à la page 20 de la brochure du Conseil administratif. Je remarque que les sommes indiquées atteignent un point culminant à l'année X+1,

avant de diminuer. Il serait souhaitable de nous donner des indications analogues pour les années suivant l'année X+4 – c'est-à-dire sur dix ans, à peu près – afin que nous sachions si la solution proposée est pérenne ou non. En outre, il faut ajouter à ces données les augmentations découlant des mécanismes salariaux, qui s'élèvent chaque année à 1,7 ou 1,8 million de francs.

Nous souhaitons donc recevoir des chiffres un peu plus sérieux couvrant une période de dix ans – ou au moins les sept à huit ans à venir – afin de pouvoir faire un choix politique. Car si nous faisons aujourd'hui les mauvais choix, en décidant d'alourdir considérablement les budgets de la Ville, ce sera peut-être très bien pour les générations actuelles, mais les générations futures en souffriront. Notre choix revêt donc une importance considérable. Je m'étonne d'ailleurs que si peu de conseillers municipaux soient présents dans cette enceinte pour participer à ce débat – enfin, ils sont un peu plus nombreux que tout à l'heure mais, au début de la discussion, il n'y avait pas grand monde! Pourtant, il est question ici de millions de francs, et chaque année nous en accordons de nouveaux à la petite enfance! Il est souhaitable que nous puissions voter à ce sujet en toute connaissance de cause, afin de faire le meilleur choix possible pour cette génération et pour les suivantes.

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). C'est au début des années 1980 que la Ville de Genève a mis en place une véritable politique municipale de la petite enfance. La première étape clé date de 1982, avec l'instauration du subventionnement au déficit, assorti d'un contrôle strict de la gestion administrative des institutions. A la suite d'expressions en faveur du développement quantitatif des structures, véhiculées aussi bien par les associations de parents – par exemple le groupe «Parents petite enfance», depuis 1985 – que dans les conclusions du rapport Berger datant de la même année, le Conseil administratif de l'époque décide de la création de la Délégation à la petite enfance, rattachée à la direction du département municipal des affaires sociales, des écoles et des parcs. Il confiera la direction de ce nouveau service à M. Jean-Marc Boillat.

La création de cette nouvelle instance ne modifiera pas le statut privé des associations gérant les crèches, garderies et jardins d'enfants – c'est-à-dire des comités dont il était question tout à l'heure. Un an plus tard, M. Guy-Olivier Segond, conseiller administratif de l'époque en charge du département de tutelle de la Délégation à la petite enfance, déclarera dans l'enceinte même où nous nous trouvons ce soir que les femmes ont conquis le droit irréversible d'aller travailler et de faire garder leurs enfants. L'histoire récente de ces deux dernières décennies a fort heureusement démontré que ces paroles ont porté leurs fruits, puisque tout a été mis en œuvre par M. Segond et ses successeurs – dont le magistrat actuel M. Manuel Tornare – pour réaliser dans les faits ce vœu visionnaire. Le dévelop-

pement quantitatif a été et est formidable. La qualité, elle aussi, a sans cesse été respectée, voire améliorée.

La Délégation à la petite enfance, aujourd'hui sous la houlette de M^{me} de Tassigny, accompagne la planification politique, supervise l'administration, assiste et conseille les comités de crèche, soutient l'aspect pédagogique et apporte son aide logistique auprès des diverses institutions concernées. En 1992, une convention collective de travail (CCT) est instaurée pour les institutions subventionnées par la Ville de Genève. Elle permet alors d'améliorer grandement les salaires et d'uniformiser les conditions de travail. Cette CCT a permis d'abandonner les pratiques très paternalistes d'autrefois, où l'on considérait que le travail des jardinières d'enfants n'était qu'un prolongement des tâches naturelles et forcément gratuites de la bonne mère, et que toutes les femmes se seraient même senties vexées d'être correctement rémunérées pour cela! Autres temps, autres mœurs, heureusement révolus!

En 2002, le Bureau d'information petite enfance (BIPE) ouvre ses portes et apporte conseils et soulagement aux parents dans leurs recherches. Tous ces points positifs déjà réalisés m'autorisent à paraphraser le conseiller administratif de l'époque, lorsqu'il nous disait, en 1986, que les femmes avaient conquis le droit irréversible d'aller travailler et de faire garder leurs enfants: je dirai pour ma part qu'aujourd'hui, avec le projet de résolution PR-476 qui nous est soumis par le conseiller administratif M. Manuel Tornare, les parents ont conquis le droit de faire garder leurs enfants pour aller travailler, que le personnel de la petite enfance a conquis la reconnaissance de la collectivité pour son travail et ses compétences, que la Ville de Genève a conquis son autorité en endossant pleinement ses responsabilités pour une saine et bonne gouvernance du secteur de la petite enfance.

Accepter ce projet de résolution revient à poser la clé de voûte d'un chantier débuté il y a vingt ans. Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste vous invite à réaffirmer la pertinence du travail commencé par nos anciens et nos anciennes, en offrant aux habitants et aux habitantes de notre cité un droit complet à la prise en charge et à la garde de leurs enfants, en offrant à la Ville de Genève un magnifique projet fédérateur et digne du XXI^e siècle. Le groupe socialiste vous recommande donc le renvoi du projet de résolution PR-476 à la commission des finances. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes ravis de recevoir enfin ce projet de résolution du Conseil administratif concernant l'extension du service public à la petite enfance. Je dis «enfin», parce que je crois me souvenir que cela faisait déjà partie du programme du Parti socialiste et du magistrat Tornare – voire de l'Alternative – lors de la législature précédente.

Nous comprenons bien que la réalisation de la brochure que nous avons sous les yeux ce soir a représenté une rude tâche pour les services qui l'ont élaborée. Néanmoins – et celui qui vous parle l'a déjà dit à plusieurs reprises lors des votes du budget – nous avons eu le sentiment d'assister, au long des sept dernières années où nous avons vu le budget de la petite enfance passer de 32 ou 33 millions de francs à près de 58 millions de francs en 2006, à une municipalisation rampante – je dirais même à une municipalisation «en douce». La CCT a représenté une amélioration, les fonds de pension des collaborateurs de la petite enfance ont augmenté... Mais, au final, nous ne connaissons peut-être jamais le coût réel de l'extension du service public au niveau de la caisse de retraite de ces travailleurs, puisqu'elle est déjà partiellement réalisée à l'heure actuelle.

Cela dit, le groupe libéral entend ne pas manquer le chantier de la petite enfance, qui représente effectivement une mission importante pour la Ville de Genève. En effet, environ 60 millions de francs de subventions et 20 millions de francs payés par les parents, cela nous fait quand même une jolie somme! Si vous le permettez, Monsieur le magistrat, j'aimerais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Ce qui, dans votre bouche, est présenté comme 60 millions de francs de subventions et 20 millions de francs payés par les parents, dans la mienne, équivaut à un total de 80 millions de francs versés par les contribuables!

Dans ce sens, nous avons une mission essentielle qui consiste à répondre à la demande des parents au niveau tant de la qualité que de la quantité. Il convient de ne pas se tromper d'objectif et de savoir ce que l'on fait. Actuellement, il manque 1500 places de crèche, puisque ce sont environ 2500 enfants qui attendent d'être pris en charge. Or il faut bien lire les deux petits tableaux figurant à la page 20 de la brochure du Conseil administratif, car finalement, sur la trentaine de pages que comporte ce document, c'est bien l'aspect financier de l'opération qui nous intéresse au plus haut point. A part les interrogations des Verts au sujet du rôle futur des comités de crèche, nous exprimons la demande bien légitime de savoir combien cela va coûter!

J'ai entendu certains de mes collègues mentionner l'option 1 qui coûterait environ 7 millions de francs, et l'option 2 qui se monterait à près de 1,4 million de francs. Mais je crois qu'ils ont oublié d'additionner ce qui s'est passé au cours des années 0, 0+1, 0+2, 0+3, car c'est en fait le cumul de tous ces totaux qui nous amènera à choisir soit l'option 1, soit l'option 2, pour l'extension du service public à la petite enfance. Je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur ce sujet, car je pense que nous en reparlerons en commission.

Le groupe socialiste a demandé le renvoi du projet de résolution PR-476 à la commission des finances. Le groupe libéral, quant à lui, est un peu partagé à propos de cet objet. En effet, à mon sens, si nous devons réfléchir au rôle des comités de crèche et des institutions de la petite enfance en général, c'est plutôt la commission sociale et de la jeunesse qui est apte à mener un tel débat.

Cependant, il suffit de consulter les tableaux dont je viens de parler pour comprendre l'importance des calculs auxquels nous devons nous livrer en termes financiers – pour les caisses de retraite, par exemple. Or c'est la commission des finances qui est le mieux armée pour répondre à ce type d'interrogations. Je m'étonne d'ailleurs qu'une simple petite règle de 3 ne nous ait pas été proposée par le Conseil administratif, afin de nous permettre de connaître plus exactement le coût de l'opération. Il pourrait ainsi nous dire, par exemple, qu'il entend créer en 2007 tant de places de crèche supplémentaires, soit 6 millions fois un certain coefficient de multiplication. Car, en l'occurrence, on nous propose le statu quo: la subvention augmente de tant, mais on n'augmente par le nombre de places de crèche, alors que finalement ce qui nous intéresse, ce n'est pas d'accorder au personnel de la petite enfance des conditions salariales et des caisses de pension plus favorables, mais c'est de répondre plus utilement à la demande des familles!

Je ne pense pas qu'il faille renvoyer le projet de résolution PR-476 en même temps à la commission sociale et de la jeunesse et à celle des finances, car généralement ce mode de procéder ne sert qu'à «enterrer» les différents objets. A mon avis, il vaudrait mieux le renvoyer dans un premier temps à la commission sociale et de la jeunesse, afin qu'elle étudie vraiment en profondeur le rôle des comités de crèche. Une fois qu'elle aura rendu son rapport et que le plénum se sera prononcé à son sujet, il pourra être renvoyé à la commission des finances pour l'étude du volet purement financier de l'opération.

Quant au sort que nous réserverons à cet objet, le groupe libéral est un peu partagé et sa religion n'est pas encore faite. Celui qui vous parle est relativement acquis à une extension du service public à la petite enfance, mais je ne vous cacherai pas que certains d'entre nous ont une position beaucoup plus tranchée et envisagent carrément de rejeter votre projet de résolution, Monsieur le magistrat. Néanmoins, ce soir, nous voterons tous en chœur l'entrée en matière et le renvoi aux commissions.

Je dirai maintenant quelques mots sur la motion M-604 du groupe démocrate-chrétien. Elle nous séduit, parce qu'elle propose des solutions différentes pour la garde de nos chères têtes blondes ou brunes. Néanmoins, nous avons quelques inquiétudes bêtement arithmétiques – vous le savez, les libéraux aiment bien les chiffres... Or, parfois, les chiffres sont malheureusement têtus!

Il me semble, tout d'abord, qu'il faut relever une petite erreur: l'un des considérants mentionne le nombre de cinq enfants par famille d'accueil, alors que M^{me} de Tassigny nous a parlé, je crois, de trois enfants par famille. Mais même si c'est cinq, le calcul est très simple: actuellement, il manque 1500 places pour 2500 enfants. 1500 places divisées par 5 enfants, cela signifie que nous avons pour mission de trouver 300 familles d'accueil pour répondre à la demande en Ville de Genève! Bien sûr que des crèches, des jardins d'enfants et des garderies

continueront à fonctionner en parallèle, mais cela revient à dire que, toute séduisante que soit la solution des familles d'accueil, elle ne pourra malheureusement pas répondre – loin s'en faut – à la demande des familles genevoises ayant des enfants en bas âge.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord et brièvement, reconnaissons que la petite enfance a fait une grande avancée depuis quelques années. Le Parti démocrate-chrétien ne peut que s'en féliciter, lui qui a toujours voté les différents crédits y afférents soumis par le Conseil administratif au Conseil municipal. Actuellement, nous nous trouvons à la croisée des chemins; c'est donc le moment de réfléchir à la suite que nous voulons donner à la politique de la petite enfance et de décider comment nous voulons nous occuper des enfants en bas âge.

A ce sujet, j'ai plusieurs réflexions à émettre et questions à poser – à l'intention de tous les conseillers municipaux, d'ailleurs. Je le ferai lors des travaux de la commission sociale et de la jeunesse, ou de celle des finances, ou des deux – nous verrons tout à l'heure lors du vote du renvoi du projet de résolution PR-476.

Premier point à relever: comme l'a dit M. Tornare, le Conseil administratif a décidé d'accorder sa priorité à la petite enfance. Je trouve cela très bien, car il faut des priorités pour pouvoir diriger une cité. Malheureusement, depuis de nombreuses années, je n'ai pas vraiment l'impression qu'il y ait de véritables priorités au sein du Conseil administratif; on dirait plutôt qu'il y a cinq chapelles et que chaque magistrat veut développer la sienne autant que faire se peut, sans se préoccuper de ce qui se passe ailleurs.

Concernant les chiffres, on peut être d'accord ou non avec ceux qui figurent dans la brochure du Conseil administratif, mais s'il manque 1500 places pour 2500 enfants et que l'on veut y remédier uniquement au moyen des crèches, il faudra, une fois créées toutes ces nouvelles places, augmenter la subvention actuelle à la petite enfance de 40 millions de francs au bas mot. Cela équivaudra à 100 millions de francs dans le budget annuel de la Ville de Genève. Et il faut compter au moins 40 millions de francs supplémentaires pour la création de ces places en termes d'investissements. Sachons donc ce que cela va nous coûter!

Pour ma part, je demande simplement – et j'adresse cette question à tout le monde ici – comment nous allons faire pour augmenter la subvention de la petite enfance de 40 millions de francs, afin d'atteindre un total de 100 millions de francs. En ce qui concerne la création des places elle-même, il me paraît un peu moins difficile de trouver l'argent pour les investissements, mis à part le fait que nous creuserons encore davantage la dette, ce qui est tout de même très problé-

matique. Mais comment trouver ces 40 millions de francs supplémentaires par année? J'aimerais que le Conseil administratif me le dise – mais je m'adresse surtout à M. Tornare, puisque ses collègues sont absents. Et les priorités, comment seront-elles établies? Il va forcément falloir retrancher cet argent ici ou là! Ou alors, il faudra augmenter les impôts! Mais nous savons très bien que, si nous proposons une telle mesure, elle sera balayée par la population.

J'aimerais donc que le Conseil administratif réponde à ma question, au lieu de ressasser que la petite enfance est sa priorité. Tout à l'heure, Monsieur Tornare, vous avez hoché la tête quand j'ai demandé au détriment de quoi serait établie cette priorité. Peut-être le mot «détriment» choque-t-il, mais je crois que nous devons nous poser cette question. Le financement, c'est le nerf de la guerre! Il est bien d'avoir des intentions, mais encore faut-il pouvoir les réaliser.

J'ai d'autres questions à poser. Tout d'abord, Monsieur Tornare, l'objectif que vous vous fixez pour 2012-2015 – avant, vous disiez 2010, mais peut-être que ce sera encore beaucoup plus tard, puisque le délai mentionné change chaque année! – est-il vraiment réalisable? Ou tient-il simplement du discours électoral? Je crois que nous sommes en droit de nous poser la question, sans forcément vouloir faire de la mauvaise politique.

En outre, la Ville peut-elle vouloir municipaliser la petite enfance tout en créant une catégorie particulière de personnel au sein de la fonction publique? D'un point de vue éthique et déontologique, est-il correct d'instituer une sorte de «sous-catégorie» à l'intérieur de la fonction publique? A mon avis, cette question est inévitable et il faut pouvoir se la poser sans tabou. Elle touche un point problématique et nous ne pourrions pas l'éluder comme cela, en choisissant l'option 1 ou l'option 2 en fonction de celle qui nous coûtera le moins cher. Ce choix va bien au-delà!

Par conséquent, nous pouvons nous demander s'il n'est pas plus réaliste d'explorer d'autres alternatives, comme le propose justement notre motion M-604. J'ai bien entendu les propos de M. Oberholzer à son sujet, et nous sommes bien conscients que nous ne trouverons pas d'un seul coup 300 familles d'accueil prêtes à accueillir chacune 5 enfants. Mais mon collègue Lionel Ricou s'en expliquera tout à l'heure et donnera de plus amples informations sur sa conception de cette motion. Néanmoins, je le répète, nous devons quand même trouver d'autres solutions que les institutions de la petite enfance, ne serait-ce que pour des raisons financières.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que la motion M-604 soit liée au projet de résolution PR-476 du Conseil administratif. Cette demande ayant été acceptée par le bureau du Conseil municipal, nous aimerions que ces deux objets soient renvoyés à la commission sociale et de la jeunesse. Mais la suggestion de M. Oberholzer nous convient parfaitement: nous sommes d'accord

avec un premier renvoi à ladite commission, suivi d'un deuxième renvoi à celle des finances, une fois que la première aura défini ses priorités. Cela dit, comme le relevait tout à l'heure M. Ischi à un autre propos, la commission sociale et de la jeunesse compte tout de même certains membres qui s'y connaissent en matière de finances! On ne peut prétendre que siéger à la commission sociale et de la jeunesse sous-entend forcément ne rien connaître aux finances! Plusieurs conseillers municipaux ont d'ailleurs siégé de longues années à la commission des finances avant de faire partie de la commission sociale et de la jeunesse – dont M. Oberholzer.

J'aborde enfin un dernier point, soulevé tout à l'heure par M^{me} Anne Moratti Jung. Il s'agit du rôle futur des comités de crèche. Le fait que certains d'entre eux aient de la peine à fonctionner nous impose-t-il la municipalisation? N'est-ce pas là une solution de facilité? Avons-nous vraiment tout fait pour que ces comités puissent fonctionner? M^{me} Moratti Jung a souligné à juste titre que certains fonctionnent parfaitement bien. La présidente de comité de crèche qui siège au sein de notre Conseil municipal pourra peut-être en parler. Je dois dire que la suppression soudaine de tout le tissu associatif dans le domaine de la petite enfance dérangerait le Parti démocrate-chrétien. Nous aimons confier des responsabilités aux gens, afin que la collectivité publique ne soit pas seule à prendre en charge tout ce qui concerne le bien-être de nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons et pour pouvoir discuter de toutes ces questions, nous demandons le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse aussi bien du projet de résolution PR-476 que de la motion M-604.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Je vais être plus brève que mon préopinant. Comme tout un chacun, j'ai lu avec attention les documents dont nous débattons en ce moment. Pour ma part, je m'exprimerai uniquement sur la motion M-604, ma collègue Martine Sumi-Viret ayant déjà expliqué notre position quant au projet de résolution PR-476.

A la lecture de ce projet de motion, deux points m'ont interpellée. Pour avoir personnellement siégé dans un comité de crèche – en l'occurrence celui de la Flottille, une crèche familiale dépendant de la Délégation à la petite enfance – je souhaite intervenir sur la notion de famille d'accueil. C'est très bien, l'idée des familles d'accueil, mais qu'en est-il de la sécurité des enfants qui leur seront confiés? Qui seront-elles, ces familles, et comment les recrutera-t-on? Il faut savoir que les assistantes maternelles – également appelées mamans de jour par certains – des deux crèches familiales municipales La Pastourelle et La Flottille sont très régulièrement encadrées et soutenues, tant à leur domicile que lors des venues obligatoires, au moins une fois par semaine, dans l'institution. J'émet donc des doutes sur la solution préconisée par les démocrates-chrétiens.

Ma deuxième interrogation découle de la première. On nous dit que les futures mamans de jour recevront vingt heures de formation... Voilà qui me fait sourire! Vingt heures, ce n'est pas grand-chose! Est-ce suffisant? Est-ce vraiment sérieux? Et je ne parle pas du volet financier, même si, à mon avis, les dépenses engendrées par une telle opération seront exorbitantes. Je souhaite encore revenir sur le nombre d'enfants par famille d'accueil. Le maximum est effectivement fixé à cinq, c'est-à-dire trois enfants accueillis en plus des deux de la maman de jour.

Par sagesse, les socialistes, demandent le renvoi de la motion M-604 à la commission sociale et de la jeunesse, afin de pouvoir y poser toutes ces questions de manière plus détaillée.

M. Simon Brandt (R). Je dirai quelques mots pour donner la position du groupe radical, qui se plaît à remarquer que Manuel Tornare poursuit la politique de ses prédécesseurs Guy-Oliver Segond et Michel Rossetti en matière de petite enfance.

Néanmoins, nous restons sur notre faim avec ce projet de résolution qui, malheureusement, semble n'être qu'un vœu pieux. Nous le renverrons quand même à la commission des finances pour avoir enfin des données claires et savoir combien coûtera l'extension du service public à la petite enfance, quelles en seront les conséquences, etc. En ce qui concerne la motion M-604 des démocrates-chrétiens, nous la renverrons à la commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) tient d'ores et déjà à rappeler qu'il est très sensible au problème du manque de places de crèche en Ville de Genève.

En revanche, nous ne pouvons en aucun cas soutenir une initiative comme celle que nous propose ce soir le Parti démocrate-chrétien, à savoir l'accueil familial à la journée. Pourquoi? Les motionnaires eux-mêmes signalent que les mamans de jour devront suivre une formation de vingt heures... Vingt heures pour devenir apte à s'occuper d'enfants en bas âge, alors que les éducatrices et éducateurs de la petite enfance ont des années de formation derrière eux! Ce n'est pas suffisant, à notre sens. En outre, ce système tendrait à favoriser la garde de cinq enfants par des personnes non professionnelles – et même si c'est trois enfants, cela reste trop. C'est aberrant! Qui contrôlerait les compétences de ces mamans de jour? A notre avis, le Ville ne peut s'en porter garante. Certes, nous ne voulons pas éliminer le bénévolat mais, comme je viens de le dire, la Ville ne peut pas garantir que ces personnes seraient aptes à accueillir et à s'occuper d'enfants en bas âge de la manière la plus adéquate.

Le mode de garde d'enfants que préconise le Parti démocrate-chrétien – je veux parler des mamans de jour – existe déjà. Il dépend actuellement d'une structure cantonale qui relève du Service de protection de la jeunesse. Cette structure cantonale est dotée d'un budget adéquat, et la Ville n'a pas à s'y ingérer. En outre, en ce qui concerne la reconnaissance du travail des mamans de jour, je signale qu'il existe des chèques emploi gérés par Foyer Handicap, qui s'occupe absolument de tout en la matière. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime que la motion M-604 revient à créer un doublon. Dans l'hypothèse où elle serait acceptée, le Parti démocrate-chrétien devrait répondre à la question suivante – vous transmettez, Monsieur le président: combien de postes supplémentaires serait-il prêt à voter au budget 2007?

Excusez-moi, Monsieur Bonny, mais j'ai entendu énormément de questions de votre part, et peu de réponses. Vous avez notamment dit que la municipalisation des crèches coûterait cher... Mais voilà que, avec votre groupe, vous nous proposez ce soir une fausse bonne solution, une solution au rabais! A notre sens, elle n'est pas satisfaisante. En ce qui concerne les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, en revanche, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) milite auprès des syndicats pour que ces travailleuses et travailleurs aient un traitement salarial adéquat. Sur ce point, nous pouvons donc rejoindre les démocrates-chrétiens.

Nous refuserons la motion M-604, et c'est mon collègue M. Mino qui donnera notre position concernant le projet de résolution PR-476 du Conseil administratif et l'objectif du magistrat de municipaliser les crèches.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Enfin, pourrait dire le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants)! L'Arlésienne de la municipalisation des crèches s'annonce... Merci, Monsieur le magistrat!

Tout d'abord, nous tenons à dire que nous défendons le maintien du bénévolat; les Verts ne sont donc pas les seuls à adopter cette position dans cette enceinte. Les comités associatifs doivent conserver la gestion des activités dans les crèches, comme cela se fait pour les maisons de quartier et autres structures analogues que la Ville soutient. Néanmoins, nous sommes aussi conscients des difficultés insurmontables mentionnées par le magistrat au niveau des bénévoles, qui ne peuvent gérer le personnel et sa formation, ainsi que l'administration des institutions. Nous sommes tous d'accord sur ce plan. Il faudra donc redéfinir les cahiers des charges de ces bénévoles et ceux de la municipalité. Sur ce point, nous espérons y voir beaucoup plus clair à la commission sociale et de la jeunesse. C'est en effet à elle qu'il faut, selon nous, renvoyer d'abord le projet de résolution PR-476.

Mais si nous sommes favorables à la municipalisation des crèches, nous exigeons qu'à travail égal il y ait salaire égal et conditions de travail égales. Si des

problèmes de semaines de vacances se posent, ils peuvent être résolus. Nous n'accepterons donc pas l'existence de statuts divers au sein de l'administration, pas plus que nous ne sommes d'accord avec le double statut régissant le personnel du Grand Théâtre. En l'état, l'option 2 émise par le Conseil administratif dans sa brochure de présentation est la moins chère, mais elle propose des salaires différents, puisqu'elle se base sur une prévoyance professionnelle différente: dans un cas, c'est 1,6 million de francs, et dans l'autre seulement 760 000 francs – ce qui correspond bien évidemment à des salaires moindres. Les personnes engagées en fonction de ce sous-statut n'auraient pas de treizième mois, ni de prime d'ancienneté.

Nous voulons que cette question des salaires soit réglée dans le cadre du statut de la fonction publique. Dans les derniers budgets, le Conseil administratif a réalisé des économies en supprimant les annuités extraordinaires du personnel de la Ville. A l'époque, nous avons déjà dit que la solution devait être cherchée du côté d'un lissage des annuités portant sur toute la durée de la carrière du personnel, comme cela se fait à l'Etat. Nous demanderons donc en commission que cette pratique soit appliquée à tout le personnel, y compris dans le cadre de la municipalisation des crèches. Voilà la solution! Elle ne réside pas dans un statut différent – et insatisfaisant – pour le personnel de la petite enfance!

Nous ne sommes pas d'accord que la procédure de municipalisation aille si vite que nous soyons obligés de donner des annuités extraordinaires que nous devrions supprimer ensuite, sous prétexte d'économies. Le système actuel n'est déjà pas satisfaisant et nous ne pourrions en tout cas pas accepter que l'on y ajoute encore un sous-statut, vous le comprenez très bien, Monsieur le magistrat.

Il est évident que nous devons également étudier en commission le nombre de postes supplémentaires à créer. Au cas où le *personal stop* du budget 2006 serait reconduit, il est évident que nous ne pourrions pas tout faire. Nous devons procéder à des choix politiques; c'est pourquoi nous demanderons au Conseil administratif de nous soumettre un plan où figurent les nouveaux postes nécessaires.

Parmi les points à discuter en détail, nous pourrions revoir les normes cantonales d'encadrement. Pour les enfants les plus grands, nous pourrions passer de dix enfants par éducateur à douze, sans causer de catastrophe, puisque le reste de l'Europe est plutôt à quinze enfants qu'à dix. Sur ce plan-là aussi, il faudrait donc que la Ville demande de revoir ces normes d'encadrement dans le sens d'une plus grande souplesse. Cela nous permettrait d'offrir un certain nombre de places supplémentaires. Avec les moyens mis à disposition par la Ville, une telle modification ne devrait pas nuire de manière importante à la qualité de la prise en charge des enfants – sauf à croire que, dans le reste de l'Europe, on est moins sérieux que nous...

Nous pensons que le projet de résolution PR-476 devrait d'abord être traité à la commission sociale et de la jeunesse, puis à la commission des finances. Mais nous estimons également que, en ce qui concerne le statut du personnel de la petite enfance, cet objet devrait peut-être passer aussi par la commission du règlement. La municipalisation de la petite enfance est un sujet assez important pour que nous le traitions en prenant tout notre temps. En effet, ce n'est pas demain la veille que nous voterons les millions de francs nécessaires à sa réalisation, même si nous pensons qu'il faudra effectivement y parvenir un jour...

M. Lionel Ricou (DC). Je souhaite répondre à certaines questions posées concernant notre motion M-604. Je m'adresse tout d'abord à M. Oberholzer, qui craint que nous ne parvenions pas à trouver les 300 mamans de jour susceptibles de prendre en charge les 2500 enfants qui attendent une place. Je signale que la situation actuelle incite très peu les femmes à s'engager dans cette activité, puisque celle-ci n'offre aucune protection sociale. Aujourd'hui, les femmes au chômage ne sont pas du tout motivées à s'orienter vers ce type d'activité. En effet, si elles renoncent au chômage pour devenir mamans de jour, elles ne bénéficieront plus d'aucune protection sociale, elles ne cotiseront plus à l'assurance chômage ni aux autres assurances sociales. Pourtant, il y a là une mine d'activités possibles pour les femmes, notamment pour celles qui sont actuellement sans emploi. Je rappelle qu'il y a quelque 22 000 demandeurs d'emploi à Genève... Monsieur Oberholzer, j'espère avoir ainsi levé vos craintes concernant la difficulté de trouver les 300 femmes intéressées à devenir mamans de jour!

D'autres questions ont été posées, notamment celle d'une éventuelle mauvaise qualité de l'encadrement des enfants. Il y a plusieurs choses à répondre à cela. Tout d'abord, selon le nouveau règlement cantonal, les mamans de jour doivent elles-mêmes avoir élevé des enfants, si bien qu'elles peuvent se baser sur une expérience plus importante – plusieurs années de pratique concrète dans l'éducation des enfants – que les vingt heures de formation qui leur sont dispensées. Je précise également, Madame Bobillier, qu'il n'est pas exclu que nous durcissons les conditions et que nous prévoyions plus de vingt heures de formation; au lieu d'un entretien par année, nous pourrions en exiger plusieurs.

En outre, il faut savoir que déjà plus de 150 familles d'accueil prennent en charge des enfants actuellement sur le territoire de la Ville de Genève, et plusieurs centaines sur le territoire du canton – et il n'y a pas pour autant de déficit dans la qualité de l'encadrement!

La brochure du Conseil administratif fait référence à la situation de la province du Québec. Or, pas plus tard que le 1^{er} juin dernier, le Ministère de la famille du Québec a annoncé la création de 160 structures de coordination du tra-

vail des mamans de jour, telles qu'elles sont prévues dans le règlement cantonal genevois. Le Québec étant cité par le magistrat comme une référence, je suppose que nous pourrions tirer quelques enseignements de son expérience en matière d'accueil familial.

Voilà les différentes réponses que je voulais apporter aux questions posées par mes préopinants. Les démocrates-chrétiens maintiennent leur demande de renvoi de la motion M-604 à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous n'entendons pas ouvrir ici un débat qui aura lieu en commission. Quelqu'un a parlé de municipalisation rampante de la petite enfance, et nous sommes contents que M. Tornare nous soumette enfin ce projet officiellement, car ce sujet pose de réels problèmes. Nous sommes également contents que nos adversaires du Parti démocrate-chrétien aient déposé leur motion M-604, ce qui nous permettra de réfléchir plus en profondeur à la question de l'accueil familial.

Certains prétendent que vingt heures de formation sont insuffisantes pour être apte à s'occuper d'enfants... Mais ma mère et ma belle-mère ont toutes les deux eu sept enfants, et je ne crois pas qu'elles aient reçu ne serait-ce que quatre heures de cours pour apprendre à s'en occuper! Et aucun d'entre eux n'a été maltraité... Il y a des choses que j'ai parfois de la peine à comprendre!

Nous renverrons la motion M-604 et le projet de résolution PR-476 à la commission sociale et de la jeunesse; selon nous, il serait bon que ces deux objets passent ensuite par la commission des finances, afin que celle-ci puisse les étudier du point de vue financier.

M. Guy Jousson (T). J'interviens très brièvement, car beaucoup de choses ont déjà été dites. Nous signalons tout d'abord que le Parti libéral n'a pas le monopole de la réalité des chiffres! En ce qui nous concerne, nous y sommes nous aussi très sensibles, car nous ne voudrions pas que la municipalisation des institutions de la petite enfance se fasse au détriment d'autres prestations sociales auxquelles nous tenons. Je le répète: nous nous soucions des coûts, nous aussi!

Le manque de places de crèche est tout à fait criant à Genève. A l'heure où certains couples qui travaillent à 100% ont de la peine à payer leurs factures en fin de mois, nous devons constater qu'une aide à la prise en charge de leurs enfants est absolument indispensable.

Cependant, d'un point de vue psychosocial, nous devons faire très attention aux alternatives qui se révèlent finalement ne pas en être. En tant que travailleurs

sociaux dépendant du Service de protection de la jeunesse, nous avons vu le pire côtoyer le meilleur dans les prises en charge par les mamans de jour. Nous avons vu des situations de maltraitance effective, et nous en déplorons tous les jours. Il y a aussi des personnes qui, poussées par la pauvreté, n'hésitent pas à accueillir dix ou même quinze enfants chez elles – tout cela au noir, évidemment. A ce niveau, il est impossible d'effectuer des contrôles. Il est donc évident que nous ne pouvons pas retenir ce type de solution hors de la professionnalisation.

Quant à l'aspect financier, on nous a souvent dit qu'un franc investi en ramenait quatre, mais il faudra examiner en commission ce que cela signifie. Nous souhaitons vivement que l'aspect financier de la municipalisation soit étudié globalement en commission. Par conséquent, nous soutenons le renvoi du projet de résolution PR-476 à la commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Après tout ce que je viens d'entendre, j'aimerais à mon tour évoquer la motion M-604. Mais avant, je ferai juste une ou deux réflexions concernant le projet de résolution PR-476. Premièrement, un certain nombre de choses ont été dites concernant les salaires et les vacances du personnel de la petite enfance, ainsi que les normes d'encadrement. A mon avis, si on demandait aux éducatrices ce qui les intéresse en premier lieu, elles répondraient toutes que ce sont les vacances. En effet, beaucoup de ces femmes sont aussi des mamans, et cela les arrange bien d'avoir sept semaines de vacances. Je pense donc que, si l'on faisait un sondage au sein de la profession, le salaire ne serait pas forcément cité en premier. Quand on prétend défendre des gens, il faut être sûr de savoir vraiment ce qu'ils veulent. Or, je le répète, le deuxième pilier et les vacances sont, à mon sens, la préoccupation la plus importante pour les professionnels de la petite enfance.

Quant aux normes d'encadrement, là non plus, je ne suis pas sûre que les professionnels ne préfèrent pas conserver leurs conditions actuelles de travail. En effet, je vous assure que travailler toute la journée, durant huit heures, avec des enfants est vraiment une activité très éprouvante, et que même deux ou trois enfants à garder, ce n'est pas rien!

D'autre part, il faut savoir que les normes européennes fixent le nombre de personnes diplômées qui doivent être présentes auprès des enfants. Or la Ville de Genève compte environ 50% de personnes diplômées, contre plus de 65% il y a encore quelques années. Je sais qu'en Europe le personnel diplômé présent auprès des enfants est plus nombreux. En l'occurrence, les diplômés qui travaillent aujourd'hui dans nos crèches doivent non seulement s'occuper des enfants, mais également encadrer des personnes sans formation – les aides n'en ont aucune, les auxiliaires ont un parcours un peu plus étayé et parfois très intéressant.

Je passe maintenant à la question du renvoi du projet de résolution PR-476 en commission. Je trouve très bizarre de vouloir le renvoyer à la commission des finances, car le sujet dépasse largement l'aspect purement financier! Il s'agit d'abord d'un projet de société, et j'estime tout à fait normal qu'il soit examiné à la commission sociale et de la jeunesse. Pour ce qui est de la motion M-604, nous la renverrons à la commission sociale et de la jeunesse. Même si nous ne sommes pas totalement d'accord avec ce qu'elle propose, il sera intéressant de s'interroger à propos de la solution des familles d'accueil.

Ici, je dirai un mot à propos des vingt heures de formation à dispenser aux futures mamans de jour. Cela me semble extrêmement léger, par rapport aux trois ans de formation suivis par les éducatrices de la petite enfance! Même si le fait d'avoir eu des enfants peut être considéré comme un acquis en matière de formation sur le tas, j'estime que cela reste insuffisant pour assumer la prévention des accidents, le dépistage des maladies, etc. N'oublions pas que, dans les crèches, un certain nombre de tests de dépistage sont effectués auprès des enfants, par exemple pour les problèmes de surdité.

Evidemment, il serait merveilleux de pouvoir accueillir tous les enfants des citoyens genevois dans des crèches! Mais est-ce réaliste? Nous savons que de nombreux parents ne peuvent se satisfaire des horaires des crèches, et ce n'est pas demain la veille que certaines crèches fonctionneront jusqu'à 21 h, 22 h ou même 23 h! Il n'est d'ailleurs pas souhaitable pour les enfants de rester entre dix et douze heures à la crèche. Néanmoins, le problème des horaires de certains parents est – hélas! – une réalité, et c'est pourquoi ils placent leurs enfants chez des mamans de jour. Pour cette raison, il peut être bon d'étudier un peu plus en détail en commission ce qui se fait dans ce domaine, afin de mieux connaître le système des familles d'accueil et de voir si la Ville peut agir en la matière. Les Verts renverront donc la motion M-604 à la commission sociale et de la jeunesse, même si cela ne signifie pas que nous la voterons ensuite.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'essaierai de répondre très brièvement à un certain nombre de questions essentielles. Nous répondrons à celles qui sont plus périphériques dans le cadre des travaux de la commission sociale et de la jeunesse – si tel est le choix du Conseil municipal – ou dans une autre.

Monsieur Bonny, vous avez parlé de cinq chapelles... Vous comprendrez néanmoins, en tant que démocrate-chrétien, qu'il y a quand même une nef centrale! Et cette nef centrale ne comporte pas qu'une crèche de Noël, mais beaucoup de crèches! Voilà l'une des trois priorités du Conseil administratif depuis un certain nombre d'années. La petite enfance reste et restera la priorité du Conseil administratif, et cela grâce à une majorité du Conseil municipal qui vote les budgets en fin d'année.

Pour ma part, je pense que nous pouvons étudier la suggestion émise par le Parti démocrate-chrétien dans sa motion M-604. Pourquoi ne pas envisager une alternative aux modes de garde habituels en ville de Genève? Pour l'instant, comme l'ont dit MM. Ricou et Bonny, Pro Juventute – que nous subventionnons – s'occupe des mamans de jour, mais il faut savoir que coordonner ce mode de garde a aussi un coût, et les libéraux ont eu raison de le signaler. En outre, il faut aussi se demander s'il y a une volonté politique à la fois du Canton et de l'ensemble des communes à ce sujet.

Pour ma part, en matière de petite enfance en général, je ne constate pas de volonté politique unanime dans les communes. Je représente la Ville de Genève au sein du comité de l'Association des communes genevoises, qui se réunit chaque premier lundi du mois, et je peux vous dire que toutes les communes ne font pas de la petite enfance leur priorité! Pour certaines, c'est plutôt la baisse des centimes additionnels qui est leur sport municipal favori, et pas la petite enfance... Donc, le jour où le Parti démocrate-chrétien, qui compte de nombreux représentants dans les communes et leurs exécutifs, me prouvera qu'il existe une volonté politique en la matière, je serai d'accord – et le Conseil municipal aussi, certainement – d'octroyer des moyens supplémentaires à cet autre mode de garde que sont les mamans de jour.

J'en viens maintenant aux places de crèche à créer. L'excellente conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf, alors en charge du Département de l'instruction publique, avait déclaré en 2003, lors d'une assemblée générale de l'Association des communes genevoises à Veyrier, qu'en Ville de Genève il manquait environ 1100 places de crèche pour satisfaire la demande. Elle se fondait sur une étude du Service de la recherche en éducation (SRED), qui fait des prévisions pour le compte du Département de l'instruction publique et le Service de protection de la jeunesse. Ces 1100 places doivent être multipliées par 1,5, voire 2 enfants, puisque, chez nous, contrairement aux pays européens, on ne compte pas en berceaux mais en places.

Or, depuis 2003, nous avons inauguré un certain nombre d'institutions de la petite enfance en Ville de Genève, et le nombre de places de crèche manquantes a donc diminué, pour tomber à 900 places, que nous espérons parvenir à créer d'ici à 2013-2015. C'est là un objectif de l'exécutif. On ne peut pas faire de politique et aller de l'avant si on n'a pas d'objectifs, Monsieur Brandt! MM. Segond et Rossetti en avaient, et j'en ai aussi. Il ne s'agit pas de faire comme le Caligula de Camus qui voulait atteindre la lune, mais de se fixer des objectifs et de se donner les moyens de les réaliser. Il est clair que nous ne disposons pas toujours des moyens que nous souhaiterions, mais notre objectif nous pousse en avant et nous oblige à mener une politique efficace.

En l'occurrence, pourquoi municipaliser les institutions de la petite enfance? C'est parce que, pour piloter l'offre, il faut un seul pilote dans l'avion! Il y avait

44 institutions de la petite enfance en 1999, quand je suis arrivé au Conseil administratif; à la fin de l'année 2007, me disait tout à l'heure M^{me} de Tassigny, il y en aura 64, si tout va bien. Gérer tout cela avec 64 pilotes est impossible! Il doit y avoir des normes applicables à toutes les institutions, et l'égalité de traitement est nécessaire. Expliquez-moi, Mesdames et Messieurs, comment parvenir à piloter un char aussi important avec 64 chevaux? Ce n'est pas possible!

Je suis d'accord avec les Verts: en ce qui concerne le rôle futur des comités de crèche, nous pouvons revoir notre copie, et je suis prêt à en discuter avec ceux qui le souhaitent. Je suis prêt à écouter leurs propositions. Je suis également d'accord avec Didier Bonny, quand il dit qu'il ne veut pas la disparition du tissu associatif. Mais, nom d'un chien – pour parler français – ne faudrait-il pas mobiliser les comités de bénévoles pour d'autres choses que les fiches de salaires? Gérer la partie administrative devient de plus en plus compliqué pour eux.

On sait aussi que, en cas de problèmes, de plus en plus de parents font appel à un avocat. Le résultat, c'est que les coups de griffe vont à la Délégation à la petite enfance, et les caresses aux comités de bénévoles. Cela ne va plus! Il faut que l'on se mette d'accord! Pourquoi ne pas créer des budgets participatifs au sein de certaines crèches, comme on l'a fait dans les écoles? C'est une idée que nous pourrions creuser, et nous la reprendrons ensemble en commission. Pourquoi ne pas faire comme à Lausanne, où les institutions qui veulent être municipalisées le sont, à condition de garantir l'égalité de traitement salarial? Dès 1946, sous l'impulsion du syndic Graber, Lausanne a commencé à municipaliser une partie des crèches – et elle continue d'ailleurs à le faire.

Pour ma part, je le répète, j'exigerai, au nom du Conseil administratif et de nombreux conseillers municipaux, qu'il y ait égalité des salaires, que les institutions concernées soient municipalisées ou non. Sinon, c'est de l'injustice sociale, M. Mino a raison!

Quand vous parlez de municipalisation rampante, Monsieur Oberholzer, je prends cela comme un compliment, je vous l'ai souvent dit. Je comprends que les libéraux soient contre la municipalisation des crèches d'un point de vue idéologique. Mais je parle maintenant en tant que socialiste: je pense quant à moi que les pouvoirs publics, qu'ils soient municipaux, cantonaux, régionaux ou nationaux, ne doivent pas fabriquer des yaourts et des voitures ou gérer des restaurants – vous voyez ce que je veux dire... En revanche, dans les domaines éducatif, social et sanitaire, les pouvoirs publics ont des missions qu'ils doivent remplir, et pour ce faire il faudra peut-être revoir un certain nombre de priorités au niveau de la municipalité.

Pour ce qui est du financement, je me réjouis du discours de M. Mino – et j'espère que certains syndicalistes l'auront eux aussi entendu ce soir! Concernant les normes d'encadrement, cela fait des années que j'ai demandé à

M^{me} Brunschwig Graf, puis à M. Beer, que les normes d'encadrement des enfants à Genève soient adaptées à la pratique européenne – ce qui est encore un luxe, à mon avis. Chez nous, on compte environ une éducatrice pour dix enfants, alors qu'il y en a une pour quinze enfants dans la communauté européenne. Nous pouvons trouver un juste milieu, tout de même! Cela permettra évidemment de diminuer les coûts de la petite enfance.

Il s'agira également de demander une aide financière à la Confédération, qui est en train de revoir à la baisse sa participation à la création de crèches, ce qui est inadmissible! Je crois d'ailleurs qu'une conférence de presse aura lieu demain à ce sujet. Certains partis ont un double discours: d'une part, ils nous parlent sans cesse de la famille et, de l'autre, quand il s'agit de prendre des décisions, ils ne votent plus avec la tête, mais avec les pieds – c'est-à-dire qu'ils les traînent! Cela n'est pas normal. Quant au Canton, il nous a fait des promesses qu'il n'a pas tenues en matière de financement de la petite enfance. Avec M^{me} de Tassinny, nous essayons également de trouver de l'argent par le biais de partenariats, par exemple avec Serono tout bientôt, avec la Télévision suisse romande, avec le Comité international de la Croix-Rouge...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis 1999 et grâce à vous – grâce à ceux d'entre vous qui votent le budget en décembre, qu'ils en soient remerciés – nous avons pratiquement doublé le budget dévolu à la petite enfance. Il ne s'agit pas de promesses ou de discours électoraux, Monsieur Bonny, ce n'est pas une coquille vide! C'eût été une coquille vide s'il n'y avait pas eu d'augmentation de la subvention! Et cette augmentation n'a pas profité uniquement au personnel: elle a également servi à la création de nouvelles crèches, avec 50% de places supplémentaires depuis 1999! Mon prédécesseur et néanmoins ami Michel Rossetti avait fait lui aussi un bel effort, il faut savoir le reconnaître!

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous demande de réfléchir en commission à tous les objectifs que nous avons inscrits dans la brochure qui vous a été distribuée. Il est vrai que la municipalisation de la petite enfance n'est pour l'instant qu'un chantier; comme dans tout chantier, il y a des rectifications et des réponses à apporter.

Votre point de vue concernant les comités de crèche, Madame Moratti Jung, m'apparaît un peu déformé, sachant que vous avez travaillé dans une crèche qui avait un excellent comité, très dynamique, fonctionnant parfaitement bien. Malheureusement, il faut bien reconnaître que tel n'est pas le cas de toutes les institutions de la petite enfance. Cette situation n'est pas toujours due à des personnes incompetentes, mais parfois au manque de bénévoles. Le bénévolat est en voie de disparition dans tous les domaines: dans les partis politiques, les paroisses, les restaurants scolaires ou les comités de crèche. C'est un fait de société et, si quelqu'un ici a une solution pour y remédier, je l'écouterai très volontiers! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président. Il y a eu trois propositions de renvoi de cet objet: le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse et à la commission des finances, le renvoi uniquement à la commission sociale et de la jeunesse, et le renvoi seulement à la commission des finances.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Monsieur le président, j'ai cru comprendre que personne n'avait demandé le renvoi simultané à plusieurs commissions. J'ai entendu – mais peut-être à tort – qu'il s'agissait de renvoyer le projet de résolution d'abord à la commission sociale et de la jeunesse, et ensuite à celle des finances. Pour notre part, nous avons proposé qu'il soit encore renvoyé à la commission du règlement – mais en tout cas pas en même temps qu'à la commission sociale et de la jeunesse!

Le président. Nous allons donc voter le renvoi de cet objet soit à la commission sociale et de la jeunesse, soit à celle des finances, puisque la proposition de ne l'étudier que dans la deuxième est maintenue, notamment par le groupe socialiste. Celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse voteront oui, celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission des finances voteront non; les autres s'abstiendront.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 46 oui contre 20 non.

Le président. Cet objet est donc renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse, ce qui n'empêchera pas ce plénum, après le dépôt du rapport, de le renvoyer éventuellement à la commission des finances pour un deuxième examen.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 46 oui contre 20 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 54 oui contre 2 non (9 abstentions).

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	30
2. Communications du bureau du Conseil municipal	30
3. Fixation des jours et des heures des séances.	30
4. Questions orales	30
5. Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005 (D-34).	36
6. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M ^{me} Christiane Olivier, démissionnaire (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 129, lettre B)	51
7. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale de droit public pour le dévelop- pement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (sta- tuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 129, lettre B)	52
8. Motion du 17 mai 2006 de M ^{mes} Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, Fré- dérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, MM. Alexis Barbey, David Car- rillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Lionel Ricou et Christian Zaugg: «Pour l'activation de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève» (M-619).	55
9. Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels (PR-471).	56
10. Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 268 000 francs destiné à des travaux d'entretien et d'amélioration dans divers bâtiments sportifs (PR-472)	68

11. Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 120 300 francs en vue de renforcer le nettoyage des préaux d'école durant la belle saison (PR-474)	87
12. Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue: – du bouclement du crédit de 330 000 francs relatif à la réimpression de l'ouvrage «Guide Orange» du Service d'incendie et de secours; – de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 84 342,10 francs (PR-475)	99
13.a) Proposition de résolution du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'extension du service public au domaine de la petite enfance (PR-476).	101
13.b) Motion du 15 mars 2006 de M ^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée» (M-604) . . .	128
14. Propositions des conseillers municipaux	152
15. Interpellations	152
16. Questions écrites	152

La mémorialiste:
Marguerite Conus